

Etat du Valais
Département des transports, de
l'équipement et de l'environnement
Service des forêts et du paysage

Etat du Valais
Département de l'économie de
l'énergie et du territoire
Service du développement économique

CONCEPT CANTONAL CONCERNANT LA CREATION ET LA GESTION DES PARCS D'IMPORTANCE NATIONALE

Août 2009



Proposition de citation

Bischoff, W., Zurbriggen, R., Bressoud, B., Garcia, P., Furger, P. (2009):
Concept cantonal concernant la création et la gestion des parcs d'importance
nationale.

Ed.: Etat du Valais, Département des transports, de l'équipement et de
l'environnement et Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, Sion.

TABLE DES MATIERES

I – INTRODUCTION	6
1.1 Contexte du mandat	7
1.2 Cadre du mandat	8
II – CONDITIONS-CADRES	9
2.1 Conditions-cadres de la Confédération	9
2.2 Parcs d'importance nationale	10
2.3 Délimitation par rapport à d'autres grands objets protégés	17
III – METHODE POUR DEFINIR LES SITES POTENTIELS	21
3.1 Phase d'analyse	21
3.2 Phase de synthèse (chapitre VI, § 6.1)	22
3.3 Recommandations (chapitre VI, § 6.2)	22
IV – POTENTIEL « NATURE ET PAYSAGE »	23
4.1 Analyse des valeurs naturelles et paysagères et des atteintes qui leur sont portées	23
4.2 Résultats	32
4.3 Délimitation des sites potentiels de parcs d'importance nationale	32
V – POTENTIEL ECONOMIQUE	35
5.1 Condition de base	35
5.2 Définition de deux termes	36
5.3 Phase d'analyse	37
5.4 Examen de la valeur ajoutée des sites potentiels	48
VI – SYNTHESE	56
6.1 Analyse de la valeur utile	56
6.2 Recommandations	60
VII – PROJETS CONCRETS DE PARCS ET STRATEGIE CANTONALE	65
VIII – MODELE DE FINANCEMENT	67
8.1 Conditions de la Confédération	67
8.2 Proposition de répartition des sources de financement	68
BIBLIOGRAPHIE	70
ANNEXES	73

FIGURES ET TABLEAUX DANS LE TEXTE

Figure 1: Zones des parcs nationaux _____	11
Figure 2: Zones des parcs régionaux _____	13
Figure 3: Zones des parcs périurbains _____	16
Figure 4: Inventaire fédéral IFP _____	18
Figure 5: Fréquence des activités de vacances _____	39
Figure 6: Courbe du facteur de correction pour l'augmentation des nuitées ____	50
Figure 7: Mode de transport vers le lieu de vacances _____	51
Figure 8: Mode de transport vers le lieu de brefs séjours _____	51
Figure 9: Demande de tourisme durable _____	60
Figure 10: Type d'hébergement pendant les vacances _____	60
Figure 11: Type d'hébergement pendant les courts séjours _____	61
Figure 12: Exigences concernant la nourriture _____	61
Figure 13: Fréquence des activités de vacances proches de la nature _____	62
Figure 14: Les zones de haute biodiversité en Suisse _____	62
Figure 15: Carte du développement économique du Valais _____	63
Figure 16: Supports publicitaires efficaces pour le tourisme doux _____	64
Tableau 1. Jeux de données de l'analyse des valeurs naturelles et paysagères et des atteintes _____	24
Tableau 2. Sites potentiels pour des parcs d'importance nationale _____	34
Tableau 3. Catégories d'activités du groupe des touristes doux et leur importance pour les parcs naturels _____	40
Tableau 4. Activités dans les sites potentiels _____	43
Tableau 5. Résultats du calcul des activités _____	45
Tableau 6. Estimation de l'évolution des hôtes de passage en fonction de la distance _____	51
Tableau 7. Valeur ajoutée dans les sites potentiels _____	53
Tableau 8. Résultats du calcul de la valeur ajoutée _____	55
Tableau 9. Résultats de l'analyse de la valeur utile _____	59
Tableau 10. Données de base et état des lieux des projets de parcs dans le canton du Valais _____	65

LISTE DES ANNEXES

I. Cartes

1. Somme des points « nature et paysage » par carré de 9 km²
2. Somme des points « atteintes » par carré de 9 km²
3. Bilan des points « nature et paysage » par carré de 9 km²
4. Aperçu des communes
5. Somme des points « nature et paysage » par commune
6. Somme des points « atteintes » par commune
7. Bilan des points « nature et paysage » par commune
8. Aperçu des agglomérations
9. Sites potentiels pour les parcs d'importance nationale
- 10-12. Points de valeur ajoutée exprimée en nuitées par lit du site potentiel (scénarios 1-3)
- 13-20. Bassin de population de chacun des 8 sites potentiels
21. Projets de parcs dans le canton du Valais
22. Superposition des projets concrets et des sites potentiels

II. Bilan de l'analyse des géodonnées et de leur pondération au niveau des communes

III. Calcul des nuitées

IV. Scénarios de bassins de population

RESUME

La révision de 2006 de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) a fixé les conditions de la création et du financement des parcs d'importance nationale. L'Ordonnance sur les parcs (OParcs) du 1^{er} décembre 2007 précise les modalités d'exécution.

Les parcs doivent être le fruit d'initiatives locales et soutenus par la population concernée. Le canton du Valais soutiendra en particulier les projets de parcs qui ont de bonnes chances d'être soutenus par la Confédération. Avant d'allouer des aides financières, la Confédération souhaite que le canton concerné fournisse une présentation claire du nombre, du type et de la répartition géographique des parcs.

Le présent concept répond à ces exigences. Son objectif est de désigner des sites potentiels qui possèdent des valeurs naturelles et paysagères élevées tout en présentant un potentiel de développement économique durable au sens d'un tourisme intégré.

La méthode de désignation des sites potentiels utilisée comprend 2 phases: une phase d'analyse et une phase de synthèse.

La phase d'analyse se subdivise en 3 étapes de procédure. Dans la première étape, les valeurs naturelles et paysagères sont analysées sur l'ensemble du canton du Valais selon la clé d'évaluation de l'OFEV (OFEV 2008). Cette analyse débouche sur une première délimitation de sites à valeurs naturelles et paysagères élevées; ce sont des sites potentiels de parcs. Dans la deuxième étape, leur utilisation (activités) est examinée (aspect qualitatif) et, dans la troisième étape, la valeur ajoutée (aspect quantitatif).

La phase de synthèse réunit les connaissances acquises durant la phase d'analyse sur les valeurs naturelles et paysagères, les aspects qualitatifs de l'utilisation (activités) et les résultats quantitatifs de l'examen de la valeur ajoutée.

Les 8 sites potentiels définis selon ces critères sont recommandés pour une étude détaillée. La désignation et la délimitation des sites potentiels n'impliquent pas que des parcs seront réalisés dans ces sites. On ne peut pas non plus exclure que des projets de parcs voient le jour en dehors de ces sites potentiels.

La superficie de la zone centrale d'un parc national, où la nature est livrée à elle-même et à laquelle le public a un accès limité, doit couvrir au moins 100 km² dans les Préalpes et les Alpes. Aucun des 8 sites potentiels ne remplit ces conditions. Un parc national ne pourrait être envisagé en Valais qu'à cheval sur un ou plusieurs autres cantons.

Une partie du site potentiel 5 remplit les conditions d'un parc naturel périurbain.

Des trois types de parcs d'importance nationale, seul le parc naturel régional est envisageable dans la plupart des sites.

I – INTRODUCTION

1.1 Contexte du mandat

Lors de la session d'automne 2006, l'Assemblée fédérale a décidé de modifier la Loi fédérale du 01 juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Dans le cadre de cette révision légale ont notamment été fixées les bases de la création et du cofinancement des parcs d'importance nationale. Les modalités d'exécution sont contenues à part dans l'Ordonnance sur les parcs (OParcs), entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2007. Elle permet à la Confédération, déjà à partir de 2008, d'attribuer un label aux parcs d'importance nationale et de soutenir financièrement les projets.

Il est important que tous les parcs soient le fruit d'initiatives locales et soient soutenus par la population concernée. Dans une procédure démocratique, cette dernière doit décider de la création d'un parc. Les communes concernées conviennent dans une charte des mesures nécessaires à la création d'un parc.

En vertu de l'article 21 de la Loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage, le Grand conseil décide la création de parcs naturels et règle la participation du Canton à leur création et à leur gestion. Le canton du Valais soutiendra en particulier les projets de parcs qui ont de bonnes chances d'être soutenus par la Confédération.

La Confédération examine les projets de parcs et, en cas de décision positive, attribue un label parc protégé par le droit des labels. Le financement est réglé dans une convention-programme entre la Confédération, le Canton et l'organe responsable du parc.

C'est à partir de 2012 au plus tard que la Confédération débloquera chaque année 10 millions de francs pour le cofinancement des parcs. La Confédération a l'intention de consacrer ces moyens financiers pour soutenir la création, la gestion et l'assurance-qualité de un à deux nouveaux parcs nationaux, de dix à douze parcs naturels régionaux et de trois à cinq parcs naturels périurbains.

Il existe actuellement une trentaine de projets de parc en Suisse. La course est donc ouverte pour la reconnaissance par la Confédération et les aides financières qui lui sont associées. Avant que la Confédération n'alloue des aides financières, elle souhaite que le Canton concerné fournisse une présentation claire du nombre, du type et de la répartition géographique des parcs. Il est notamment important pour la Confédération de savoir quels projets de parcs sont soutenus financièrement par le Canton afin de garantir une utilisation efficace et durable de moyens limités.

Ce mandat a pour objet l'élaboration d'un concept cantonal concernant la création et la gestion de parcs d'importance nationale. En plus des valeurs naturelles et paysagères existantes, il doit aussi prendre convenablement en compte les aspects économiques, régionaux, d'aménagement du territoire et touristiques. Le concept offre l'occasion de formuler, en plus de propositions à court et moyen terme (environ 10 ans), des suggestions à long terme. Il est important qu'elles soient réalisables et tiennent convenablement compte des aspects économiques.

1.2 Cadre du mandat

Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, par son Service des forêts et du paysage (SFP), et le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, par son Service du développement économique (SDE), ont souhaité établir un concept cantonal de parcs pour servir de base de décision au Canton et satisfaire à l'exigence de l'OFEV préalable à tout financement de la Confédération.

Pour le réaliser, le groupement constitué des bureaux GRENAT, ARW et buweg a été mandaté le 21 septembre 2007, par décision du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement et du Département de l'économie et du territoire.

L'objectif de ce concept est de préciser les possibilités de création de parcs dans le canton du Valais d'un point de vue naturel, paysager, touristique et économique. Plusieurs opérations sont nécessaires pour aboutir à un concept:

- évaluer les valeurs naturelles et paysagères
- évaluer les potentialités touristiques et économiques
- établir un modèle de financement
- compiler les données concernant les projets existants

L'étude de faisabilité d'un parc à l'intérieur des sites potentiels proposés ne fait pas partie du mandat. Elle doit être effectuée par les initiants des parcs, en collaboration avec la population locale, dans le cadre des projets de détail.

Les personnes ci-après ont participé à la réalisation du concept et représentent ainsi le « Groupe de travail concept cantonal de parcs » :

GRENAT Sàrl: Benoît Bressoud et Paloma Garcia

ARW: Peter Furger et Roland Zurbriggen

buweg: Wolfgang Bischoff

II – CONDITIONS-CADRES

2.1 Conditions-cadres de la Confédération

2.1.1 Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs)

L'art. 23e de la Loi fédérale du 1er juillet 1961 sur la protection de la nature et du paysage (LPN) stipule:

¹ Les parcs d'importance nationale sont des territoires à forte valeur naturelle et paysagère.

² Ils sont subdivisés en trois catégories:

- a. les parcs nationaux;
- b. les parcs naturels régionaux;
- c. les parcs naturels périurbains.

Sur la base des art. 23k et 26 de la LPN, le Conseil fédéral suisse a édicté le 7 novembre 2007 une ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs). Cette ordonnance constitue la base légale du concept cantonal.

Son article premier précise l'objet et le principe de l'ordonnance:

¹ La présente ordonnance régit la procédure et les conditions pour promouvoir la création, la gestion et l'assurance de la qualité de parcs d'importance nationale.

² Cette promotion tient compte des régions biogéographiques d'une manière équilibrée.

Les autres chapitres traitent des aspects suivants:

- chapitre 2: Aides financières globales, label « Parc » et label « Produit »
- chapitre 3: Exigences à remplir par les parcs d'importance nationale
- chapitre 4: Recherche et collaboration entre parcs
- chapitre 5: Disposition finales

L'article 15 du chapitre 3 précise la notion de forte valeur naturelle et paysagère:

¹ Le territoire d'un parc d'importance nationale se distingue par sa forte valeur naturelle et paysagère, en particulier:

- a. par la diversité et la rareté des espèces animales et végétales indigènes ainsi que de leurs habitats;
- b. par la beauté et la spécificité du paysage;
- c. par le peu d'atteintes aux habitats des espèces animales et végétales indigènes ainsi qu'à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations.

² Le territoire des parcs naturels régionaux et des zones périphériques des parcs nationaux se distingue en outre par la singularité et la qualité particulière du

paysage rural ainsi que par les lieux et monuments significatifs d'un point de vue historique et culturel.

2.1.2 Directive pour la réalisation de projets de parcs

L'OFEV a publié en 2008 « Pärke von nationaler Bedeutung. Richtlinie für Planung, Errichtung und Betrieb von Pärke ». Cette directive est destinée à aider les initiants de parcs à élaborer leurs projets.

Le site de l'OFEV www.bafu.admin.ch/paerke/ donne des précisions sur les exigences à remplir par les différentes catégories de parcs.

2.2 Parcs d'importance nationale

L'art. 23e de la LPN distingue trois types de parcs:

- Parc national
- Parc naturel régional
- Parc naturel périurbain

2.2.1 Parc national

L'art. 23f de la LPN stipule:

¹ Un parc national est un vaste territoire qui offre un milieu naturel préservé à la faune et à la flore indigènes et qui favorise l'évolution naturelle du paysage.

² Dans ce cadre, il a pour objet:

- a. d'offrir un espace de délasserement;
- b. de promouvoir l'éducation à l'environnement;
- c. de permettre la recherche scientifique, en particulier sur la faune et la flore indigènes et sur l'évolution naturelle du paysage.

³ Il comprend:

- a. une zone centrale où la nature est livrée à elle-même et à laquelle le public a un accès limité;
- b. une zone périphérique où le paysage rural est exploité dans le respect de la nature et protégé de toute intervention dommageable.

L'article 16 de l'OParcs précise ainsi les critères de superficie:

¹ La superficie de la zone centrale d'un parc national couvre au moins:

- a. 100 km² dans les Préalpes et les Alpes;
- b. 75 km² dans le Jura et sur le versant sud des Alpes;
- c. 50 km² sur le Plateau.

² La zone centrale peut être composée de surfaces non contiguës si:

- a. la superficie totale de la zone centrale dépasse d'au moins 10 % la surface minimale visée à l'al. 1; et
- b. la libre évolution des processus naturels est assurée.

³ Au moins 25 km² de la zone centrale se trouvent sous la limite de la forêt.

⁴ La zone périphérique entoure si possible intégralement la zone centrale. Elle couvre une superficie proportionnellement appropriée par rapport à la zone centrale.

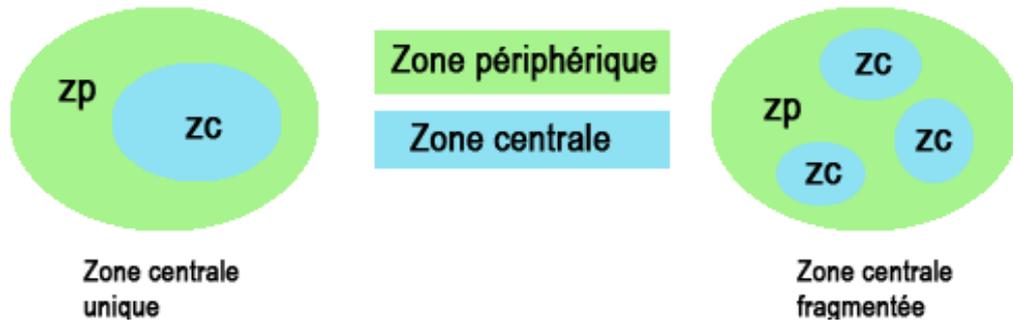


Figure 1: Zones des parcs nationaux (tiré de www.bafu.admin.ch/paerke)

Le site de l'OFEV www.bafu.admin.ch/paerke donne des précisions sur les exigences à remplir par un tel parc:

Un parc national est un territoire relativement grand qui offre des habitats intacts à la faune et à la flore indigènes et permet au paysage d'évoluer naturellement. Dans ce contexte, il sert aussi à la détente de la population et à l'éducation à l'environnement, ainsi qu'à la recherche scientifique.

Un parc national se compose d'une zone centrale et d'une zone périphérique ayant chacune ses particularités.

Zone centrale

- Superficie minimale: 100 km² dans les Préalpes et dans les Alpes, 75 km² dans le Jura et sur le versant Sud des Alpes et 50 km² sur le Plateau;
- libre évolution des processus naturels;
- accès réglementé du public;
- sévère restriction des activités humaines ou productives (construction d'infrastructures, agriculture, etc.);
- chasse interdite, sauf en cas de risque sanitaire avéré pour la faune;
- exceptions admises pour des raisons importantes, comme la protection de constructions ou installations existantes par les autorités compétentes ou l'exploitation pastorale traditionnelle sur des surfaces délimitées.

Zone périphérique

- La zone périphérique entoure si possible intégralement la zone centrale. Elle couvre une superficie proportionnée à la zone centrale et a comme but principal celui de servir de tampon pour la zone centrale.
- Elle est cadre de vie et espace économique pour la population résidente.
- Elle est aménagée conformément aux objectifs définis dans la charte, à l'instar des parcs naturels régionaux. De ce fait, il n'y a pas besoin de réglementation supplémentaire.
- Les mesures de valorisation font partie intégrante de la planification et de la charte du parc.
- Les principes du développement durable sont appliqués.

Objectifs propres

- Encourager l'éducation à l'environnement, la découverte du patrimoine naturel et culturel et sensibiliser le public au développement durable;
- promouvoir et coordonner la recherche;
- faire participer les communes du parc aux activités influant sur l'aménagement du territoire.

Pour la zone centrale:

- Protéger les processus naturels et empêcher les interventions humaines dommageables;
- coordonner et surveiller les activités humaines prévues dans la zone centrale.

Pour la zone périphérique:

- Préserver les valeurs naturelles et paysagères et améliorer l'effet tampon de la zone périphérique;
- promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles (tourisme durable, énergies renouvelables, mobilité durable, produits régionaux issus d'un mode de production durable).

2.2.2 Parc naturel régional

L'art. 23f de la LPN stipule:

¹ Un parc naturel régional est un vaste territoire à faible densité d'occupation qui se distingue par un riche patrimoine naturel et culturel et où constructions et installations s'intègrent dans le paysage rural et dans la physionomie des localités.

² Il a pour objet:

- a. de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage;
- b. de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable, qui sont exercées sur son territoire et d'encourager la commercialisation des biens et des services qu'elles produisent.

L'art. 19 de l'OParcs précise ainsi les critères de superficie:

¹ La superficie d'un parc naturel régional couvre au moins 100 km².

² Elle englobe la totalité du territoire des communes concernées. On peut déroger à ce principe si:

- a. un grand territoire délimité naturellement est intégré dans sa totalité à la superficie d'un parc naturel régional;
- b. la partie rurale d'une grande commune à caractère urbain rattachée à une agglomération contribue à arrondir la surface d'un parc naturel régional.

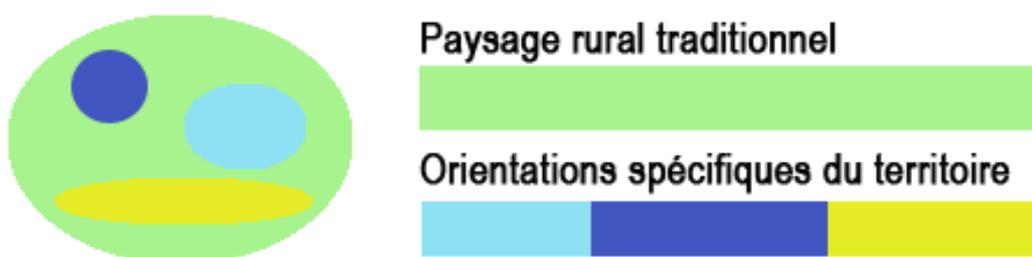


Figure 2: Zones des parcs naturels régionaux (tiré de www.bafu.admin.ch/paerke)

Le site de l'OFEV www.bafu.admin.ch/paerke donne des précisions sur les exigences à remplir par un tel parc:

Un parc naturel régional est un territoire rural relativement vaste, en partie habité et d'une grande richesse naturelle et paysagère. Les bâtiments et les infrastructures sont particulièrement bien intégrés dans le paysage.

Critères

- Un parc naturel régional nécessite une **superficie d'au moins 100 km²** pour assurer l'interaction des orientations spécifiques du territoire et des activités socio-économiques.
- Les communes sont incluses dans le parc naturel régional avec la **totalité de leur territoire** afin que le parc puisse se développer durablement comme un tout et assurer la présence de la population et les activités socio-économiques. C'est aussi une première condition pour l'obtention du label «Parc».
- Le territoire du parc se situe en général en dehors des agglomérations.

Pas de zonage

- Les monuments et milieux naturels connus et inscrits dans les inventaires (biotopes, paysages, sites, etc.) bénéficient de mesures de protection et de valorisation. Il n'est donc pas nécessaire de fixer de nouvelles règles ni de procéder à de nouveaux zonages en vertu de la LAT dans les parcs naturels régionaux.

- L'idée de parc s'appuie sur des orientations spécifiques induites par les particularités de la région (nature, culture, tourisme, artisanat, villages pittoresques, etc.).
- Un parc naturel régional se prête particulièrement bien au développement économique durable.

Objectifs sectoriels

- Conserver, entretenir et valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel;
- préserver l'harmonie entre l'espace rural et son milieu bâti traditionnel et soutenir un développement socio-économique durable;
- encourager les activités durables dans des domaines comme le tourisme, la mobilité, l'énergie, etc.;
- faire participer les communes du parc aux activités influant sur l'aménagement du territoire;
- renforcer la multifonctionnalité de l'agriculture par des produits de qualité;
- mettre la forêt en valeur en tenant compte de ses différentes fonctions.

Objectifs facultatifs

- Encourager l'éducation à l'environnement, la découverte du patrimoine naturel et culturel et sensibiliser le public au développement durable;
- promouvoir et coordonner la recherche.

Cas particulier: réserve de biosphère

Les réserves de biosphère doivent d'abord satisfaire aux **exigences des parcs naturels régionaux**. Ensuite, selon la procédure habituelle, le Conseil fédéral doit demander leur reconnaissance par l'UNESCO pour autant qu'elles répondent aux **exigences supplémentaires internationales**:

- Les réserves de biosphère sont **obligatoirement organisées en trois zones**:
 - **aire centrale**: au moins 3 % de la superficie de la réserve. Si l'aire centrale est fragmentée en plusieurs secteurs, la proportion doit être doublée, à savoir 6 % de la surface de la réserve en assurant autant que possible un réseau de liaisons écologiques. La protection des valeurs naturelles est clairement définie.
 - **zone tampon**: au moins 30 % de la superficie de la réserve. Elle entoure autant que possible complètement l'aire centrale. Exigences sur le paysage et les sites, sur l'intégration des bâtiments et des installations identiques à celles des parcs naturels régionaux.
 - **aire de transition**: exigences sur le paysage et les sites, sur l'intégration des bâtiments et des installations identiques à celles des parcs naturels régionaux.

- **Représentativité biogéographique:** une nouvelle réserve de biosphère en Suisse doit comprendre un ensemble caractéristique d'écosystèmes et de modèles d'occupation des sols qui n'est pas encore présent dans une réserve de biosphère en Suisse.
- **Recherche:** la recherche appliquée et axée sur la pratique dans la réserve est indispensable. Les projets de recherche sont, si possible, interdisciplinaires et s'appuient sur une stratégie en conformité avec les objectifs de la réserve.

2.2.3 Parc naturel périurbain

L'art. 23g de la LPN stipule:

¹ Un parc naturel périurbain est un territoire situé à proximité d'une région très urbanisée, qui offre un milieu naturel préservé à la faune et à la flore indigènes et des activités de découverte de la nature au public.

² Dans ce cadre, il sert aussi à promouvoir l'éducation à l'environnement.

³ Il comprend:

- a. une zone centrale où la nature est livrée à elle-même et à laquelle le public a un accès limité;
- b. une zone de transition qui permet des activités de découverte de la nature et qui sert de tampon contre les atteintes pouvant nuire à la zone centrale.

L'art. 22 de l'OParcs précise ainsi les critères de superficie et d'emplacement:

¹ La superficie de la zone centrale d'un parc naturel périurbain couvre au moins 4 km².

² La zone centrale peut être composée de surfaces non contiguës si:

- a. la superficie totale de la zone centrale dépasse d'au moins 10 % la surface minimale visée à l'al. 1; et
- b. la libre évolution des processus naturels est assurée.

³ La zone de transition entoure si possible intégralement la zone centrale. Elle couvre une superficie proportionnellement appropriée par rapport à la zone centrale.

⁴ Un parc naturel périurbain est situé dans un périmètre de 20 km au maximum du centre d'une agglomération urbaine et à une altitude comparable.

⁵ Il est facilement accessible par les transports publics.

Le site de l'OFEV www.bafu.admin.ch/paerke donne des précisions sur les exigences à remplir par un tel parc:

Un parc naturel périurbain est un territoire à proximité d'une région très urbanisée (dans un rayon de 20 km du centre d'une agglomération, à la même altitude que celle-ci et facilement accessible avec les transports publics). Il doit être composé de zones quasi naturelles, se prêter à l'apprentissage de la nature et améliorer la qualité de vie des citoyens.

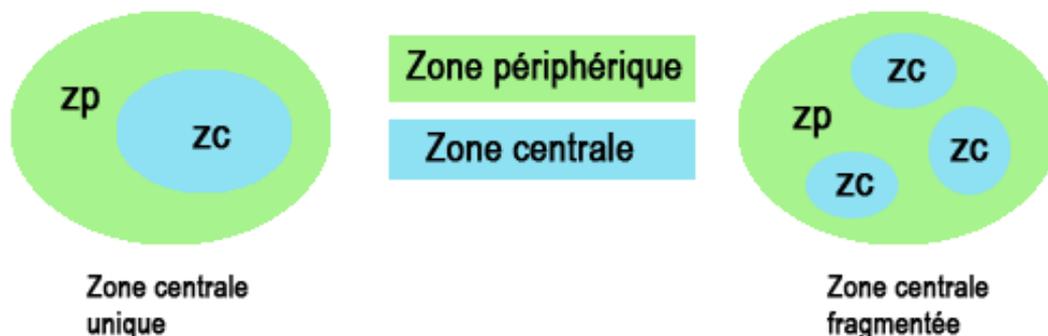


Figure 3: Zones des parcs périurbains (tiré de www.bafu.admin.ch/paerke)

Un parc naturel périurbain couvre au moins 6 km². Il est composé de deux zones qui ont les particularités suivantes:

Zone centrale

- Superficie d'au moins 4 km²;
- zone réservée à la protection de la nature et du paysage;
- accès réglementé du public;
- pas d'activité productive ni d'autre activité humaine;
- chasse et pêche interdites, sauf en cas de risque sanitaire avéré pour la faune;
- interdiction d'amener des animaux, sauf les chiens tenus en laisse;
- exceptions admises pour de justes motifs.

Zone périphérique

- Conserver, entretenir et valoriser la nature et le paysage.
- Permettre à la population de découvrir la nature et d'apprendre la protection de l'environnement.
- Servir de tampon entre la zone centrale et l'extérieur où il y a exploitation intensive.
- Exclure toute exploitation agricole ou sylvicole ou tout nouveau bâtiment ou équipement qui endommagerait ces milieux naturels intacts.

2.3 Délimitation par rapport à d'autres grands objets protégés

Il existe plusieurs types de grands sites protégés dont le statut présente certaines analogies avec celui des parcs d'importance nationale:

- objets de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (**IFP**)
- sites naturels du Patrimoine mondial de l'**UNESCO**
- zones humides d'importance internationale selon la Convention de **Ramsar**

2.3.1 Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)

L'IFP est le premier inventaire fédéral édicté par le Conseil fédéral selon la LPN. Il est entré en vigueur en 4 étapes, de 1977 à 1998.

L'IFP comporte 3 types d'objets:

- Objets uniques: Objets qui, du fait de leur beauté, de leur spécificité ou de leur importance du point de vue scientifique, écologique, géographique ou culturel, sont uniques en Suisse ou en Europe.
- Paysages types: Il s'agit surtout de paysages ruraux proches de l'état naturel, qui, au sein d'une région donnée, présentent des surfaces particulièrement reconnaissables, des caractéristiques historico-culturelles ou des habitats importants pour la faune et la flore.
- Monuments naturels: Il s'agit d'objets uniques de la nature vivante ou immobile, tels que blocs erratiques, affleurements ou formes de paysage caractéristiques. Pour la protection de ces éléments, il faut prendre en compte la vision globale du paysage.

En vertu de l'art. 6 al. 1 LPN, « L'inscription d'un objet d'importance nationale dans un inventaire fédéral indique que l'objet mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible, y compris au moyen de mesures de reconstitution ou de remplacement adéquates. »

Le but visé n'est pas de créer des parcs nationaux, où toute influence humaine est exclue (classeur BLN/IFP 1977).

Bien que certaines améliorations aient été observées ces dernières années, les objectifs de protection des paysages d'importance nationale n'ont été atteints que partiellement. Un projet de la Confédération en cours vise à améliorer la protection des paysages et des sites et monuments naturels d'importance nationale, pour revaloriser les paysages de grande valeur.

18 objets du Valais appartiennent à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP):

1701	Binntal
1702	Lac de Tanay
1703	Val de Bagnes
1704	Mont d'Orge près de Sion
1705	Valère et Tourbillon
1706/1507	Berner Hochalpen und Aletsch-Bietschhorn-Gebiet (südlicher Teil) (1507 = partie bernoise)
1707	Dent Blanche-Matterhorn-Monte Rosa
1708	Pyramides d'Euseigne
1709	Blocs erratiques au-dessus de Monthey et de Collombey
1710	Rhonegletscher mit Vorgelände
1711	Raron-Heidnischbiel
1712	Les Follatères-Mont du Rosel
1713/1503	Diablerets-Vallon de Nant-Derborence (partie est) (1503 = partie vaudoise)
1714	Bergij-Platten
1715	Gorges du Trient
1716	Pfynwald-Illgraben
1717	Laggintal-Zwischbergental
1718	Val de Réchy-Sasseneire

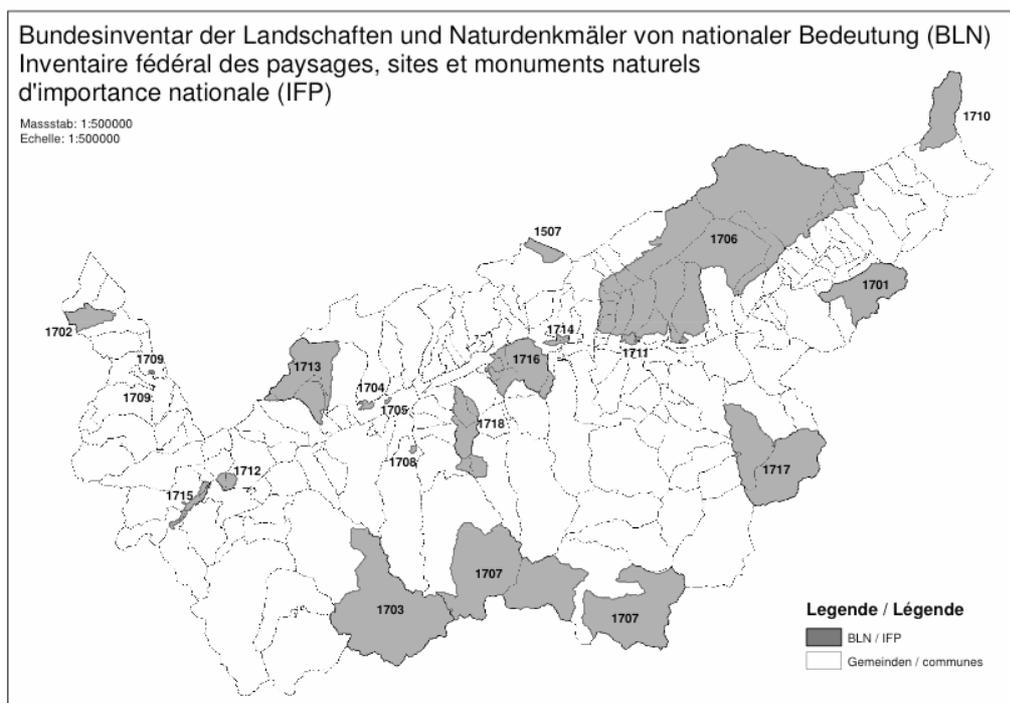


Figure 4 : Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (VS)

2.3.2 Patrimoine mondial de l'UNESCO

La mission de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial consiste à :

- encourager les pays à signer la Convention du patrimoine mondial et à assurer la protection de leur patrimoine naturel et culturel;
- encourager les Etats parties à la Convention à proposer des sites sur leur territoire national pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial;
- encourager les Etats parties à élaborer des plans de gestion et à mettre en place des systèmes de soumission de rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial;
- aider les Etats parties à sauvegarder les sites du patrimoine mondial en leur fournissant une assistance technique et une formation professionnelle;
- fournir une assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial en cas de danger immédiat;
- appuyer les activités menées par les Etats parties pour sensibiliser le public à la préservation du patrimoine mondial;
- encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel;
- encourager la coopération internationale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel du monde.

La liste du Patrimoine mondial regroupe des sites culturels et naturels exceptionnels bénéficiant d'une protection particulière.

Le 13 décembre 2001, le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a fait de la région Alpes suisses Jungfrau-Aletsch (JAB), à cheval sur les cantons du Valais et de Berne, le premier site naturel du Patrimoine mondial dans la région alpine. L'extension de 2007 vers l'est et l'ouest le site a porté sa superficie de 53'900 ha à 82'400 ha.

Le site est un exemple remarquable de la formation des Hautes Alpes, incluant la partie la plus glacée des Alpes d'Europe et le plus grand glacier d'Eurasie. Il comprend une large diversité d'écosystèmes, notamment des exemples de succession végétale, liée en particulier à la retraite des glaciers consécutive au changement climatique. Le site a une valeur universelle exceptionnelle tant par sa beauté que par la richesse des informations qu'il apporte sur la formation des montagnes et des glaciers, ainsi que sur les changements climatiques actuels. Il est aussi précieux de par les processus écologiques et biologiques qu'il illustre, notamment la succession végétale. En Europe, ce paysage impressionnant a joué un rôle important dans l'art, la littérature, l'alpinisme et le tourisme alpin.

2.3.3 Zones humides d'importance internationale selon la Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar, 1971) vise à assurer l'utilisation rationnelle et durable des ressources en zones humides, notamment par la désignation des zones humides d'importance internationale, et à garantir la conservation de ces ressources, maintenant et à l'avenir. La Suisse possède 11 sites couvrant 8'676 ha, dont un site en Valais, la marge proglaciaire du glacier du Rhône à Oberwald (317 ha).

Les zones humides de montagne jouent un rôle important dans la régulation de l'écoulement des eaux de pluie, mais surtout dans la régulation des eaux de fonte de la neige et des glaciers. Elles constituent également des biotopes abritant une flore et une faune diversifiées.

Le site valaisan est à la fois une marge proglaciaire et une zone alluviale alpine. Une flore typique allant des plantes pionnières à des forêts de mélèzes s'y est développée grâce à une dynamique naturelle toujours active aujourd'hui. Inscrire ce site sur la Liste de Ramsar permet non seulement de protéger cet écosystème particulier, mais également de compléter une série de sites qui figurent déjà sur la Liste de Ramsar et qui sont situés le long du Rhône jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée.

Les sites de Ramsar ne sont pas pris en compte par la méthode de définition du potentiel « nature et paysage » proposée par l'OFEV (2008) et appliquée dans le chapitre suivant. Comme le site valaisan recoupe le périmètre de l'objet IFP 1710, ses valeurs sont déjà prises en compte dans l'évaluation.

III – METHODE POUR DEFINIR LES SITES POTENTIELS

La méthode de désignation des sites potentiels comprend 2 phases: une **phase d'analyse** et une **phase de synthèse**. Elle s'achève sur des **recommandations** pour la poursuite de l'examen de projets de parcs concrets.

3.1 Phase d'analyse

La phase d'analyse se subdivise en 3 étapes de procédure. Dans la première étape, les valeurs naturelles et paysagères sont analysées sur l'ensemble du canton du Valais. Cette analyse débouche sur une première délimitation de sites à valeurs naturelles et paysagères élevées; ce sont des sites potentiels de parcs naturels. Dans la deuxième étape, leur utilisation (activités) est examinée (aspect qualitatif) et, dans la troisième étape, la valeur ajoutée (aspect quantitatif).

Etape 1: Evaluation de la nature et du paysage (chapitre IV)

- a) Analyse des valeurs naturelles et paysagères et des atteintes → Bilan des valeurs et des atteintes (1^{er} bilan).
- b) Délimitation et regroupement des communes dont le bilan est d'au moins huit points → **Sites potentiels**

Etape 2: Evaluation des activités (chapitre V, § 5.3)

- a) Evaluation qualitative des sites potentiels au moyen des activités souhaitées par les hôtes (échelle de préférence de l'étude seco 2002) qui préfèrent le tourisme doux.
- b) Les aspects qualitatifs sont examinés dans les sites potentiels de l'étape 1 (2^e bilan).

Etape 3: Evaluation de la valeur ajoutée (chapitre V, § 5.4)

- a) Evaluation quantitative des sites potentiels. En plus d'une revalorisation des valeurs naturelles et paysagères, les activités dans les parcs naturels régionaux ont pour but une rentabilité économique durable qui se traduit par une valeur ajoutée supplémentaire (3^e bilan).
- b) Le calcul de la valeur ajoutée dans les parcs naturels régionaux repose sur:
 - o Nombre de nuitées → nuitées générées en plus
 - o Nombre de touristes de passage → touristes de passage générés en plus

3.2 Phase de synthèse (chapitre VI, § 6.1)

La phase de synthèse réunit les connaissances acquises durant la phase d'analyse sur les valeurs naturelles et paysagères, les aspects qualitatifs de l'utilisation (activités) et les résultats quantitatifs de l'examen de la valeur ajoutée.

3.3 Recommandations (chapitre VI, § 6.2)

L'objectif est de désigner des sites potentiels qui possèdent des valeurs naturelles et paysagères élevées tout en présentant un potentiel de développement économique durable au sens d'un tourisme intégré.

Les sites potentiels définis sont recommandés pour une étude détaillée.

La procédure choisie et les données de base obtenues (évaluation de la nature et du paysage, des activités et de la valeur ajoutée) permet de poursuivre l'examen des sites potentiels à valeurs élevée. La désignation et la délimitation des sites potentiels effectuées n'impliquent pas que des parcs seront réalisés dans ces sites. On ne peut pas non plus exclure que des projets de parcs voient le jour en dehors de ces sites potentiels.

IV – POTENTIEL « NATURE ET PAYSAGE »

4.1 Analyse des valeurs naturelles et paysagères et des atteintes qui leur sont portées

L'analyse des valeurs naturelles et paysagères et des atteintes s'est faite en plusieurs étapes. Dans une première étape, conformément à la clé d'évaluation de l'OFEV (OFEV 2008), toutes les données importantes disponibles sous forme d'un jeu complet de données sur tout le canton ont été introduites électroniquement dans un système d'information géographique. Les données ont été mises à disposition par le Centre de compétence géomatique (CC GEO) du canton du Valais et par la Confédération. En tout, 19 jeux de données ont pu être enregistrés pour le calcul des valeurs naturelles et paysagères et 19 pour le calcul des atteintes. Les différents jeux de données et leur pondération sont documentés dans le tableau 1. Dans tous les cas où l'origine des géodonnées n'est pas précisée sous « Remarques », elles ont été mises à disposition par le Centre de compétence géomatique (CC GEO) du canton du Valais.

Dans la deuxième étape, les données ont été traitées d'une part au niveau des communes et d'autre part au niveau de carrés de 9 km² (ou moins dans les régions frontalières du canton) d'une trame de carrés.

Dans la troisième étape, les données disponibles au niveau des communes et des carrés ont reçu des points d'évaluation. Cette évaluation s'est faite selon la clé d'évaluation de l'OFEV (OFEV 2008). Dans certains cas, les géodonnées étaient bien disponibles, mais les attributs nécessaires étaient insuffisamment évaluables ou pas sous la forme de la clé d'évaluation de l'OFEV. Dans ces cas, l'évaluation des données s'est faite au moyen d'une échelle établie par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ». Il est évident que par rapport à la clé d'évaluation de l'OFEV, certaines données sont sous-évaluées du fait de l'impossibilité de réaliser des visites de terrain sur tout le territoire du canton.

L'annexe II donne les valeurs calculées pour les 38 jeux de données et leur pondération sous forme de points pour les communes. Les données calculées et pondérées pour les carrés ne figurent pas dans le présent concept car le tableau des carrés prendrait trop de place.

L'annexe 1 présente graphiquement les résultats de l'évaluation des carrés (cartes 1 et 2) et des communes (cartes 5 et 6).

Le nombre maximal de points pour les valeurs naturelles, paysagères et historico-culturelles est de 54. Le nombre maximal de point pour les atteintes est de - 32.

La somme des points des valeurs naturelles, paysagères et historico-culturelles moins la somme des points des atteintes donne le **bilan pour les communes et pour les carrés**. Cette information figure aussi pour les communes dans la dernière colonne de l'annexe II. Le bilan des points au niveau des communes et des carrés figure aussi respectivement sur les cartes 3 et 7 de l'annexe I.

Tableau 1: Jeux de données pris en compte et pondérés dans l'analyse des valeurs naturelles et paysagères et des atteintes à la nature et au paysage. Les proportions et les points sont calculés au niveau des communes et des carrés de 9 km².

1. PAYSAGE D'ENSEMBLE

Inventaires fédéraux du paysage	Points	Remarques
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)	0% = 0 point; < 10% = 1 point; 10 - 29% = 2 points; 30 - 49% = 3 points; > 49% = 4 points	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV
Inventaire fédéral des sites marécageux (ISM)	0% = 0 point; < 5% = 1 point; 5 - 15% = 2 points; 16 - 25% = 3 points; > 25% = 4 points	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV
Inventaires paysagers cantonaux avec force légale		
Zones de protection cantonale du paysage avec arrêté de protection et recouvrement avec l'IFP < 30%	0% = 0 point; < 10% = 1 point; 10 - 29% = 2 points; 30 - 49% = 3 points; > 49% = 4 points	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV
Nombre maximal de points « Paysage »	12	

2. GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE

Eléments géomorphologiques / géotopes	Points	Remarques
Inventaire des géotopes d'importance nationale, 1999	4 points par objet; 6 points s'il existe plusieurs objets par commune ou par carré	<ul style="list-style-type: none"> Les géotopes d'importance nationale (1999) ont été digitalisés sur la base du document suivant: http://www.geosciences.scnat.ch/index.php?nav1=5&nav2=52&nav3=156
Nombre maximal de points « Géomorphologie / géologie »	6	

3. BIOTOPES, BIODIVERSITE

Faune et flore	Points	Remarques	Evaluation par « Groupe de travail concept cantonal de parcs ». Fournisseur des données Flore: CRSF; Faune: CSCF, Avifaune: Station ornithol. Sempach
Flore (espèces prioritaires selon le CRSF)	0 = 0 – 99 points; 1 = 100 – 199 points; 2 = 200 – 299 points; 3 ≥ 300 points	1.) Pondération des espèces selon leur priorité: priorité 1 = 4 points, priorité 2 = 3 points, priorité 3 = 2 points, priorité 4 = 1 point. 2.) Somme des espèces pondérées par surface Welten-Sutter 3.) Somme (proportion de la commune dans la surface Welten-Sutter x somme des espèces pondérées par surface Welten-Sutter)	
Faune (sans l'avifaune; seulement les espèces prioritaires selon le CSCF)	0 = 0 – 39 points; 1 = 40 – 79 points; 2 = 80 – 149 points; 3 ≥ 150 points	1.) Pondération des espèces selon leur priorité: priorité 1 = 4 points, priorité 2 = 3 points, priorité 3 = 2 points, priorité 4 = 1 point. 2.) Somme des espèces pondérées par commune 3.) Pour le recouplement avec les carrés de 9 km ² comme dans l'étape 3 de « Flore », mais avec les surfaces des communes	
Avifaune (Important Bird Areas; IBA)	0 point = 0 – 20 %; 1 point = 20 – 50 %; 2 points = > 50 %		

Inventaires des biotopes nationaux		Nombre maximal de points pour les inventaires des biotopes nationaux: 10 Evaluation des différents inventaires de biotopes selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV, mais élévation du nombre maximal de points à 10
Hauts-marais et marais de transition	Nombre d'objets (hauts-marais et marais de transition): 1 objet = 1 point; 2 objets = 2 points; 3 objets = 3 points; >3 objets = 4 points	
Bas-marais	0% - 0.5% = 1 point; >0.5% - 2% = 2 points; >2% - 3% = 3 points; >3% = 4 points	
Zones alluviales	0% - 0.5% = 1 point; >0.5% - 2% = 2 points; >2% - 3% = 3 points; >3% = 4 points	
Sites de reproduction de batraciens	0% - 0.5% = 1 point; >0.5% - 2% = 2 points; >2% - 3% = 3 points; >3% = 4 points	
Prairies et pâturages secs (projet)	0% - 0.5% = 1 point; >0.5% - 2% = 2 points; >2% - 3% = 3 points; >3% = 4 points	Y c. objets (partiels) d'importance cantonale
Réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs	0% - 0.5% = 1 point; >0.5% - 2% = 2 points; >2% - 3% = 3 points; >3% = 4 points	
Districts francs fédéraux	0% - 0.5% = 1 point; >0.5% - 2% = 2 points; >2% - 3% = 3 points; >3% = 4 points	
Inventaires cantonaux et autres inventaires (réserves naturelles cantonales, districts francs cantonaux, réserves forestières)		
Réserves naturelles et réserves forestières selon arrêté cantonal de protection (sans les objets qui recourent des inventaires des biotopes nationaux)	0 point = 0 – 1 %; 1 point = 1 – 3 %; 2 points = ≥ 3 %	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs »
Districts francs cantonaux (sans les sites avec protection partielle)	0 point = 0 – 10 %; 1 point = 10 – 40 %; 2 points = ≥ 40 %	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs »
Nombre maximal de points « Biotopes / biodiversité »	22	

4. ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS

Inventaires fédéraux	Points	Remarques
Inventaires des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) (projet)	1 objet d'importance régionale = 1 point; ≥ 2 objets d'importance régionale = 2 points; au moins 1 objet d'importance nationale = 3 points; ≥ 2 objets d'importance nationale = 4 points	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV
Eléments culturels		
Inventaire cantonal « Valeurs naturelles et paysagères liées aux activités humaines » (1989)	0 point = 0 – 5 %; 1 point = 5 – 20 %; 2 points = 20 - 40 %; 3 points = 40 - 60 %; 4 points = ≥ 60 %	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ». Digitalisation préalable des données dans le SIG.
Inventaire cantonal des bisses	0 point = 0 – 0.1; 1 point = 0.1 – 1; 2 points ≥ 1	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ». (longueur des bisses (km) / (km ²))
Nombre maximal de points « Eléments historico-culturels »	10	

5. QUALITE DU BATI

Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)	1 point = au moins 1 objet d'importance locale; 2 points = au moins 1 objet d'importance régionale; 3 points = au moins 1 objet d'importance nationale; 4 points = au moins 2 objets d'importance nationale	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV
Nombre maximal de points « Qualité du bâti »	4	

6. ATTEINTES MAJEURES

Trafic routier	Points	Remarques
La route à fort trafic traverse le territoire communal en surface (> 10 mios personnes / an)	- 4 points; longueur du tronçon < 5 km de longueur = - 2 points + 1 point, si TJM < 45000 véhicules / jour	Evaluation de l'OFEV légèrement modifiée. Sont considérés comme routes à fort trafic les tronçons (aériens) d'autoroute entre St-Maurice et Brigue, y c les tronçons projetés. Selon la carte de la charge du réseau d'ASTRA 2007, toutes les routes ont un TJM < 45000 véhicules / jour.
Trafic ferroviaire		
La ligne ferroviaire à fort trafic traverse le territoire communal en surface (> 10 mios personnes / an et/ou transport de marchandises > 5 mios T/an)	- 4 points; < 5 km de longueur = - 2 points	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV. Répartition des points selon la carte de la charge des réseaux du trafic voyageurs et marchandises sur le rail 2003, Office fédéral du développement territorial (ARE). Selon la carte de la charge des réseaux, il n'existe pas en Valais de ligne ferroviaire à fort trafic.
Terrains d'aviation		Evaluation de l'OFEV légèrement modifiée; bases des mouvements selon les cartes des prestation de trafic de l'OFAC. Digitalisation préalable des données dans le SIG: somme a – c: maximum –4 points; somme d: maximum –4 points
a.) Aéroports nationaux et aérodromes régionaux > 10'000 mouvements / an ou aérodromes militaires	- 4 points	Sion
b.) Aérodromes pour l'aviation sportive	- 2 points	Rarogne, Münster-Geschinen
c.) Hélicopters	0 – 500 mouvements / an = -1 point; 500 – 2000 mouvements / an = -2 points; 2000 - 10000 mouvements / an = -3 points; > 10000 mouvements / an = -4 points	Gampel (-1), Rarogne (-2), Collombey (-2), Zermatt (-3), Sion (-4) Sembrancher (en construction): hypothèse -2

		Place d'atterrissage	Commune	Points
d.) Places d'atterrissage en montagne	0 – 100 mouvements / an = -1 point; 100 – 300 mouvements / an = -2 points; > 300 mouvements / an = -4 points;	Glacier du Trient	Trient	-4
		Petit Combin	Bagnes	-4
		Arolla	Evolène	-4
		Croix de Cœur	Riddes	-4
		Glacier de Tsanfleuron	Savièse	-4
		Wildhorn	Ayent	-4
		Aeschorn-Rothorngletscher	Täsch	-4
		Theodulgletscher	Zermatt	-4
		Monte Rosa-Grenzsattel	Zermatt	-4
		Glacier de Breney	Evolène	-2
		Rosa Blanche	Nendaz	-2
		Anniviers	Anniviers	-2
		Unterrothorn	Zermatt	-2
		Alphubel	Saas Fee	-2
		Langgletscher	Blatten	-2
Ebnefluh	Fieschertal	-2		
Jungfrauoch	Fieschertal	-2		
Bec de Nendaz	Nendaz	-1		
Activités et infrastructures militaires		Selon les données SIG du DDPS et le Plan sectoriel militaire de la Confédération (1998). Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), armasuisse Immobilier		
Place d'armes	> 2 km ² = - 4 points; < 2 km ² ou part de surface < 5% = - 2 points	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV		
Place de tir (utilisée plus de 20 semaines / an par aviation, blindés ou artillerie)	> 2 km ² = - 4 points; < 2 km ² ou part de surface < 5% = - 2 points	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV		
Activités et infrastructures pour les sports d'hiver				
Funiculaires et skilifts	1 – 5 = -1 point; 5 – 10 = -2 points; 10 – 20 = -3 points; > 20 = -4 points	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ». (funiculaires et skilifts (km) / (km ²)) * 100		

Extraction de matières premières, décharges		
Carrières / gravières	1 = -1 point; 2 – 4 = -2 points; ≥ 5 = -3 points	Dimensions de la gravière ou carrière inconnues. Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ».
Décharges de matériaux actifs	1 = -1 point; 2 – 4 = -2 points; ≥ 5 = -3 points	Selon le CC Geo du canton du VS, toutes les décharges ont < 1'500'000 m ³ . Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ».
Entrepôt stockage déchets et matériaux radioactifs	- 4 points	Aucun en Valais. Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV.
Affectations, zones bâties		
Surface bâtie	0 – 5 = 0 point; 5 – 10 = -1 point; 10 – 20 = -2 points; 20 – 50 = -3 points; ≥ 50 = -4 points	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs » car seules les données des bâtiments (vecteur 25; Office fédéral de topographie) sont disponibles: (surface du bâtiment (m ²) / surface de la commune (m ²))*1000
Nombre maximal de points « Atteintes majeures »	- 18	Nombre maximal de points « Atteintes majeures » = -18 points

7. AUTRES ATTEINTES

Installations touristiques et de loisirs	Points	Remarques
Golf	0 – 2 ha = 0 point; 2 – 50 ha = - 1 point; ≥ 50 ha = -2 points	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ».
Production, transport et exploitation d'énergie		Sans prise en compte des prises d'eau, car aucune pondération n'est possible.
Barrages	0 – 1 ha = 0 point; 1 – 10 ha = - 1 point; ≥ 10 ha = -2 points	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ».
Lignes à haute tension	0 – 10 = 0 point; 10 – 100 = - 1 point; ≥ 100 = -2 points	Evaluation par le « Groupe de travail concept cantonal de parcs ». (longueur de la ligne (km) / (km ²)) * 100
Divers		
Grandes installations de télécommunications	- 2	Evaluation de l'OFEV légèrement modifiée. Brentjong (Loèche). Pas de géodonnées disponibles.
Nombre maximal de points « Autres atteintes »	- 8	

8. MORCELLEMENT DU PAYSAGE PAR LES DESSERTES (routes et chemins de fer)

Densité de la desserte	Points	Remarques
A: Axes de trafic principaux Autoroute, semi-autoroute, bretelle autoroutière, routes classes 1 et 2, lignes de chemin de fer à voie normale	$\leq 0.5 \text{ km/km}^2 = -1 \text{ point}$; $> 0.5 \text{ km/km}^2 \text{ et } \leq 1 \text{ km/km}^2 = -2 \text{ points}$; $> 1 \text{ km/km}^2 \text{ et } \leq 2 \text{ km/km}^2 = -3 \text{ points}$; $> 2 \text{ km/km}^2 = -4 \text{ points}$	Evaluation selon le formulaire d'évaluation de l'OFEV. Pour le chemin de fer, ont été pris en compte l'axe de la vallée du Rhône de St-Gingolph à Brigue et l'axe Brigue – Goppenstein. Géodonnées concernant le trafic ferroviaire et routier selon le vecteur 25 (Office fédéral de la topographie).
B: Axes de trafic secondaires Routes classes 3 et 4, lignes de chemin de fer à voie étroite	$\leq 1 \text{ km/km}^2 = -1 \text{ point}$; $> 1 \text{ km/km}^2 \text{ et } \leq 3 \text{ km/km}^2 = -2 \text{ points}$; $> 3 \text{ km/km}^2 \text{ et } \leq 4 \text{ km/km}^2 = -3 \text{ points}$; $> 4 \text{ km/km}^2 = -4 \text{ points}$	La note totale correspond à la plus mauvaise des deux catégories A et B; elle est donc au maximum de -4 points. Un malus de -1 ou -2 points est comptabilisé dans les cas suivants: -1 point si la somme de deux catégories A et B est comprise entre -6 et -7 (par exemple -3 pour les axes de trafic principaux et -3 pour les axes de trafic secondaires). -2 points si la somme des catégories A et B est de -8 points (-4 et -4).
Nombre maximal de points « Morcellement du paysage »	- 6	

4.2 Résultats

Les résultats de l'analyse des valeurs naturelles et paysagères figurent sous forme de 6 cartes (cartes 1-3 et 5-7 de l'annexe I):

Cartes des communes

- points positifs
- points négatifs
- bilan

Cartes des carrés de 9 km²

- points positifs
- points négatifs
- bilan

Les cartes des carrés de 9 km² donnent une meilleure image de la répartition effective des valeurs naturelles et paysagères et des zones de concentration que les cartes des communes.

4.3 Délimitation des sites potentiels de parcs d'importance nationale

Les 8 sites potentiels de parcs d'importance nationale proposés englobent les groupes de communes dont la valeur globale individuelle (bilan) est d'au moins 8 points. Ce chiffre a été choisi en comparant les valeurs obtenues par les communes et par les carrés de 9 km² et en tenant compte de notre connaissance du Valais. Les communes sises sur le territoire du site **Alpes suisses Jungfrau-Aletsch** de l'UNESCO, n'ont en principe pas été retenues. En tant que site UNESCO, elles bénéficient d'un statut de protection international.

La commune de **Leytron** n'obtient pas le nombre de points nécessaires, mais permet de faire le lien entre les deux groupes de communes du **site potentiel 2**.

La commune de **Ferden** est prise dans le **site potentiel 5** bien qu'une petite partie (prolongement est) fasse partie du site de l'UNESCO. La commune d'**Albinen** n'obtient pas le nombre de points nécessaires, mais, comme elle est entièrement entourée par des communes du site potentiel 5, elle mérite d'en faire partie.

Les communes de **Ergisch, Emd, Törbel, Zeneggen** et **Stalden** obtiennent le nombre de points nécessaires, mais ne peuvent constituer un site potentiel distinct car leur surface totale n'est que de 79 km².

Les communes qui n'ont pas obtenu 8 points, mais dont l'évaluation par la méthode de l'OFEV dans le cadre des dossiers de candidature, suggère que la situation est adaptée à la réalisation d'un parc, sont intégrées aux périmètres des sites potentiels. Concrètement il s'agit des communes d'**Evolène** et de **Mase** pour le **site potentiel 4** et de la commune de **Grensiols** pour le **site potentiel 7**.

Certaines communes n'obtiennent pas le nombre de points voulus parce que les valeurs naturelles et paysagères sont diffuses et/ou parce que des points négatifs viennent se déduire des points positifs attribués. Il s'agit principalement de communes comprenant un secteur de plaine où les atteintes sont les plus fortes.

Le tableau 2 donne pour chaque site:

- communes concernées
- IFP concernés
- projets de parc existants
- remarques

Types de parcs envisageables en Valais

La superficie de la zone centrale d'un **parc national**, où la nature est livrée à elle-même et à laquelle le public a un accès limité, doit couvrir au moins 100 km² dans les Préalpes et les Alpes. Aucun des sites potentiels ne remplit ces conditions. Un parc national pourrait être envisagé en Valais, mais uniquement à cheval sur un ou plusieurs autres cantons.

La carte 8 en annexe donne un aperçu des agglomérations valaisannes. Une partie du site potentiel 5, correspondant approximativement à l'actuel parc naturel de Pfyng/Finges, remplit les conditions d'un **parc naturel périurbain**:

- dans un périmètre de 20 km au maximum du centre d'une agglomération urbaine (Sierre)
- à une altitude comparable à celle de l'agglomération
- zone centrale d'au moins 4 km².

L'essentiel du site potentiel 1 est à plus de 20 km du centre de l'agglomération Monthey-Aigle et à une altitude supérieure.

L'essentiel du site potentiel 2 est à une altitude supérieure aux agglomérations de Martigny et de Sion.

L'essentiel du site potentiel 4 est à plus de 20 km du centre de l'agglomération de Sion et à une altitude supérieure.

Des trois types de parcs d'importance nationale, seul le **parc naturel régional** est donc envisageable dans la plupart des sites. Comme il impose, sauf exceptions, de tenir compte de la totalité du territoire des communes concernées, les périmètres proposés se basent sur le bilan des valeurs des communes et non pas sur celui des carrés de 9 km².

Les grandes communes peuvent posséder à la fois des secteurs très artificialisés à nombreux points négatifs et des secteurs hébergeant de grandes valeurs naturelles et paysagères. Dans de tels cas, il serait souhaitable de ne pouvoir prendre qu'une partie d'une commune dans un parc naturel régional, tel que prévu par l'art. 19 al. 2 de OParcs.

L'analyse des données effectuée au niveau des communes porte sur l'état des communes municipales au 1.1.2009.

Sites	Communes concernées	IFP concernés	Projets de parc	Remarques
1	St-Gingolph Port-Valais Vouvry	inclut l'IFP 1702		72 km ² continuité avec l'IFP 1502 (VD)
2	Dorénaz Fully Saillon Leytron Chamoson Ardon Conthey	inclut l'IFP 1712	Muverans	229 km ² continuité avec l'IFP 1503 (VD)
3	Sembracher Orsières Liddes Bourg-St-Pierre Bagnes	inclut l'IFP 1703		615 km ² plusieurs possibilités de parcs
4	Grône Nax Vernamiège Mase St-Martin Hérémenche Evolène	inclut l'IFP 1718, à l'exclusion de la partie sur la commune d'Anniviers	Hérens-Maya-Mt-Noble	419 km ²
5	Salgesch Varen Inden Leukerbad Albinen Guttet-Feschel Ferden Erschmatt Leuk	inclut une partie de l'IFP 1716	Pfyn-Finges	210 km ²
6	Simplon Zwischbergen	inclut une partie de l'IFP 1717		177 km ² continuité possible avec le Parc naturel Alpe Veglia e Alpe Devero (Italie)
7	Grensiols Ernen Binn	inclut l'IFP 1701	Binntal	159 km ² continuité avec le Parc naturel Alpe Veglia e Alpe Devero (Italie)
8	Obergoms	inclut l'IFP 1710		156 km ² continuité avec l'IFP 1507 (BE)

Tableau 2 : Sites potentiels pour des parcs d'importance nationale

V – POTENTIEL ECONOMIQUE

5.1 Condition de base

La Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) autorise depuis la révision partielle de 2006 des contributions financières à la création et à la gestion de parcs. La Confédération poursuit en cela une double stratégie: la protection des valeurs naturelles et paysagères et un développement économique durable.

En plus de la conservation et de la valorisation des valeurs naturelles et paysagères, un effet économique durable constitue un objectif dans les parcs naturels → Valeur ajoutée.

- Pour l'examen de la valeur ajoutée, seule l'utilisation touristique est prise en compte. La production primaire (sylviculture et agriculture) ainsi que la production industrielle sont exclues parce que dans ces secteurs d'activité la création de parcs naturels régionaux n'entraîne pas d'augmentation directe. Indirectement, ils profiteront aussi des parcs naturels régionaux, par exemple grâce à la vente de produits locaux à de nouveaux visiteurs. Ce revenu supplémentaire entre dans la valeur ajoutée (dépenses journalières).
- Une nature diversifiée et un paysage intact sont les conditions qui favorisent le développement d'un tourisme doux ou écotourisme. Dans la suite du rapport, le terme tourisme doux est utilisé. Mais un tourisme doux bien développé est nécessaire à un développement économique durable. Cela signifie que le tourisme doux a besoin annuellement d'un certain nombre d'hôtes pour être économiquement durable.
- Un tourisme doux bien développé repose sur un mélange d'activités dont la pratique ne perturbe pas ou peu la nature et le paysage. Les activités considérées seront présentées plus loin.

Le « tourisme de masse », à savoir une région de tourisme intensif avec tous ses effets secondaires, n'exclut pas en principe un parc naturel régional. En tant que complément, une telle région peut contribuer à l'attractivité d'un parc naturel régional. Elle peut même améliorer la capacité concurrentielle. La capacité concurrentielle et la proximité des grands centres (bassins de population) sont déterminantes pour le développement durable. Les « atteintes » provoquées par les installations touristiques sont prises en compte comme valeurs négatives dans l'appréciation des valeurs naturelles et paysagères.

5.2 Définition de deux termes

5.2.1 Durabilité

La définition initiale de la durabilité vient du domaine de la sylviculture (déjà au 17^e siècle). « Les ressources vivantes renouvelables ne doivent être exploitées qu'en proportion de la croissance des peuplements » (Ott, Konrad). Dans son sens élargi d'état d'équilibre global, le terme **sustainable** apparaît pour la première fois en 1972 dans le rapport « Les limites de la croissance » du Club de Rome.

On entend aujourd'hui par « durabilité »:

Durabilité écologique: préserver la nature et l'environnement pour la génération suivante en conservant la diversité des espèces, en protégeant le climat et en ménageant l'environnement naturel lors de la gestion des milieux culturels et paysagers.

Durabilité économique: une base capable de couvrir durablement les besoins et le bien-être de la population résidente tout en préservant de l'épuisement les ressources économiques.

Durabilité sociale: un développement de la société auquel participent tous les membres d'une communauté, axé sur une société digne d'être vécue et possédant un avenir, avec une harmonisation des forces sociales.

Rapport Brundtland

Le rapport publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement est appelé Rapport Brundtland. L'ancienne premier ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland a présidé cette commission. Le rapport est connu pour sa définition du terme « développement durable ».

Le concept de « développement durable » est défini de deux manières par la commission Brundtland dans son rapport:

1. « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Cette définition de la justice écologique entre générations fait partie intégrante de toutes les conventions environnementales internationales convenues sur cette base.

2. « Dans son esprit même, le développement durable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité. »

Suite au rapport Brundtland

La publication du rapport Brundtland est considérée comme le début de la discussion mondiale sur la durabilité et le développement durable. Le rapport a été traduit en de nombreuses langues. Il est l'une des œuvres les plus souvent

citées de la littérature traitant de l'environnement et du développement. Sa publication a été suivie en 1989 par la convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et développement (connue sous le nom de Conférence de Rio ou de Sommet de la Terre) qui a eu lieu en 1992 à Rio de Janeiro.

5.2.2 Tourisme doux

Tourisme doux et écotourisme sont utilisés comme synonymes. Dans le rapport, le terme tourisme doux est utilisé. Le tourisme doux est une forme de tourisme qui répond à 3 demandes essentielles:

- influencer ou perturber aussi peu que possible la nature visitée
- voir la nature aussi près, intensément et spontanément que possible
- s'adapter le plus possible à la culture du pays visité.

Le tourisme doux est donc un séjour responsable dans la nature et dans les régions proches de la nature. Il se développe à partir des besoins régionaux et veille de cette façon aux conditions environnementales, sociales, culturelles et économiques. Il les protège, promeut et finance de façon durable.

Le « tourisme intégré » peut être compris comme une extension du tourisme doux. Ce terme a été créé en 1995 par les Amis de la nature et l'Institut pour le tourisme intégré et la recherche sur les loisirs (Allemagne). Le tourisme intégré encourage la mise en réseau du tourisme avec tous les autres secteurs économiques et sociaux d'un développement régional indépendant et exige la coresponsabilité des voyageurs pour la région.

Les principes suivants du tourisme doux s'appliquent au concept:

- création d'une offre originale avec une qualité élevée du vécu
- intégration dans la chaîne des prestations touristiques
- instauration d'un rapport qualité/prix raisonnable
- renforcement de la sensibilité de la population locale à l'égard des valeurs naturelles et paysagères
- mise en place d'une commercialisation professionnelle

5.3 Phase d'analyse

5.3.1 Remarque préalable

Le **site Alpes suisses Jungfrau-Aletsch** de l'UNESCO n'est pas pris en compte dans ce concept. En tant que site UNESCO, il est d'importance internationale.

5.3.2 Examen du potentiel d'activité des sites potentiels

Normes d'examen

Les hôtes potentiels de parcs naturels régionaux choisissent des parcs naturels comme destination de vacances (ou but d'excursion) en premier lieu en raison de la nature (valeurs paysagères). Sur la base de différents aspects (types de paysage préférés, vécu du paysage, diversité des espèces, etc.), on a pu établir la répartition suivante des groupes distingués (seco 2002):

Potentiel d'hôtes

10% au groupe des touristes insensibles à la nature

60% au groupe des touristes indifférents à la nature

30% au groupe des touristes proches de la nature

On peut déduire le potentiel de développement touristique en répartissant ces pour cent. Pour les parcs naturels régionaux, les 30% de touristes proches de la nature sont déterminants.

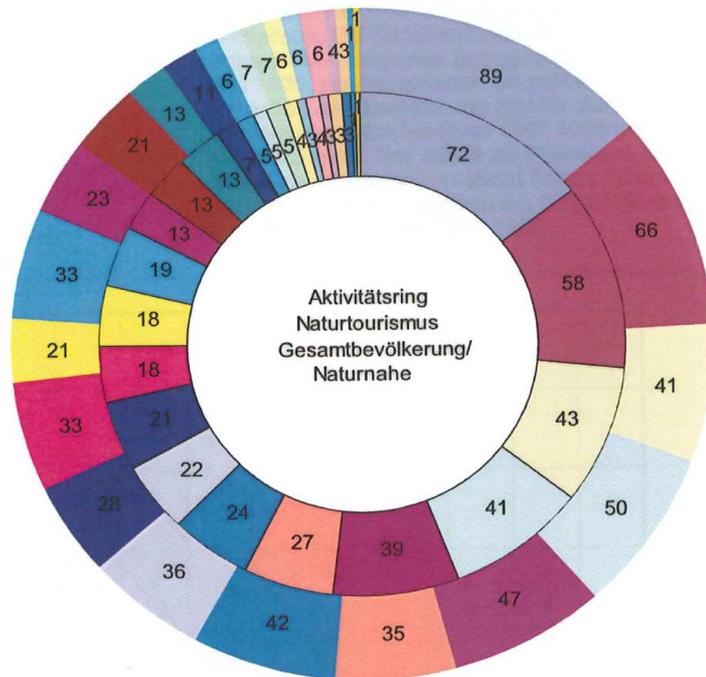
Activités du tourisme doux

Pour que le tourisme doux connaisse un succès durable, un nombre annuel minimal d'hôtes (chiffre d'affaires) est une condition indispensable. Pour atteindre ce nombre d'hôtes, un mélange d'activités doit être proposé.

L'activité de loin la plus fréquemment pratiquée dans le tourisme doux est la marche / trekking. Une enquête auprès de la population (seco 2002, page 38) a donné l'échelle de satisfaction suivante par rapport aux activités de vacances:

- | | |
|---|-------------|
| ○ Marche / trekking | 72% |
| ○ Nage dans la nature | 58% |
| ○ Ski dans de petits domaines skiabiles | 43% |
| ○ Vélo | 42% |
| ○ Randonnée hivernale | 39% |
| ○ Luge | 27% |
| ○ Excursions nature | 24% |
| ○ Cueillette des champignons / baies | 19% |
| ○ Ski de fond / randonnée à ski | 18% |
| ○ Vélo tout terrain | 18% |
| ○ Alpinisme | 13% |
| ○ Sports à la mode | moins de 1% |

L'étude du seco montre aussi que la demande d'activités est forte chez la clientèle du tourisme doux. En pourcentage, elle est plus élevée dans le tourisme doux (cercle extérieur) que dans la moyenne générale (cercle intérieur). Pour la satisfaire, une large diversification des activités est nécessaire. La nature et les chemins de randonnée pédestre ne suffisent pas.



Anneau intérieur = fréquence totale des activités de vacances (pratiquées souvent / toujours en %)

Anneau extérieur = fréquence des activités de vacances des hôtes proches de la nature (pratiquées souvent / toujours en %)

Marche, trekking (72%/89%)	Nage dans la nature (58%/66%)
Ski dans de petits domaines skiabls (43%/41%)	Vélo (41%/50%)
Randonnée hiver. sur chemins prép. (39%/47%)	Luge (27%/35%)
Excursions nature (24%/42%)	Visite de réserves UE (22%/36%)
Visite de parcs nationaux outre-mer (21%/28%)	Ski de fond / randonnée à ski (18%/33%)
Vélo tout terrain (18%/21%)	Cueillette champignons / baies (19%/33%)
Alpinisme (13%/23%)	Courses en forêt / d'orientation (13%/21%)
Wellness environnement naturel (13%/13%)	Randonnées à ski accompagnées (7%/11%)
Balade à ski (5%/6%)	Plongée (5%/7%)
Voile / surf (5%/7%)	Aviron / kayak (4%/6%)
Pêche (3%/6%)	Equitation (4%/6%)
Rafting / canoëisme (3%/4%)	Escalade sportive dans la nature (3%/3%)
Spéléologie (3%/1%)	Parapente/ deltaplane (1%/1%)
Canyoning (1%/1%)	Chasse (1%/1%)

Figure 5: Fréquence des activités de vacances (seco 2002, page 38)

Autres résultats de l'étude du seco

- D'après l'étude du seco, l'accessibilité constitue pour le touriste doux un autre critère important de choix de la destination. En plus du réseau de transports publics (horaires, liaisons, arrêts, transport des bagages), les transports individuels jouent aussi un rôle essentiel.
- Les touristes doux préfèrent s'approvisionner en produits de la région. Les produits régionaux, une atmosphère agréable, la relation avec les entreprises et les habitants sont des aspects essentiels.
- Le revenu généré par le tourisme doit profiter en premier lieu à la population locale.
- Une offre douce a besoin d'au moins cinq ans pour acquérir une certaine place sur le marché.

Type nature et paysage	Type sport et adrénaline
<p>Le « type nature et paysage » se distingue par son goût pour la nature intacte, les animaux, les plantes et les particularités géologiques, p. ex. par la visite de réserves, par des randonnées et excursions individuelles et dirigées.</p> <p>Importance pour les parcs naturels: importance très grande</p>	<p>Le « type sport et adrénaline » privilégie les activités physiques en plein air dans la nature et le paysage, p. ex. l'alpinisme, les sports doux à la mode, le VTT, le ski de fond, le ski de randonnée.</p> <p>Importance pour les parcs naturels: importance très grande</p>
Type gastronomie et région	Type mobilité douce
<p>Le « type gastronomie et région » aime les auberges pittoresques et les cartes de menus originales avec des plats spéciaux et des produits bio et tient compte des produits régionaux typiques, p. ex. des vins de choix et des recettes traditionnelles.</p> <p>Importance pour les parcs naturels: importance moyenne à grande</p>	<p>Le « type mobilité douce » s'intéresse aux voyages dans des paysages attrayants où l'utilisation des transports publics est privilégiée (p. ex. chemins de fer, bateaux et calèches).</p> <p>Importance pour les parcs naturels: importance grande à très grande</p>

Tableau 3: Catégories d'activités du groupe des touristes doux et leur importance pour les parcs naturels

Source: seco 2002, *Ecotourisme en Suisse*, page 26

Conditions naturelles

- *Nature intacte et paysage*
Les valeurs paysagères sont déjà présentées dans le chapitre 4. Elles ne sont pas prises en considération dans l'appréciation des activités, car les valeurs paysagères constituent la base du développement d'un tourisme

doux. Pour le touriste doux, il est déterminant que la nature et la culture soient intactes et non menacées.

○ *Climat*

Le climat, c.-à-d. la probabilité que le beau temps permette les activités, est un critère essentiel de choix d'une destination de vacances. Le canton est une vallée en grande partie isolée, qui peut malgré tout présenter des différences météorologiques régionales notoires. Il est admis que le critère « climat » joue un rôle essentiel dans le choix du Valais comme destination de vacances, mais moins comme critère de différenciation à l'intérieur du Valais car le Valais est considéré de façon générale comme très ensoleillé. Pour cette raison, le « climat » n'est pas pris en compte comme critère de sélection des sites potentiels.

Conditions créées

L'évaluation qualitative repose sur la taille (km) ou la présence (n) d'une activité multipliée par l'indice de satisfaction attribué à une activité (seco 2002, cf. ci-dessus). L'examen s'appuie sur les inventaires disponibles du canton et de Valais Tourisme.

Méthode de calcul

○ *Marche / trekking*

Longueur du réseau de chemins de randonnée	km
Satisfaction Sa:	7.2
<i>Potentiel économique:</i>	<i>km x Sa</i>

○ *Nage dans la nature*

Bien que la nage dans la nature présente un indice de satisfaction élevée, ce critère n'est pas étudié dans le cadre de cette évaluation car il n'existe pas d'inventaire. L'examen peut se faire dans le cadre de l'étude de détail.

○ *Ski dans de petits domaines skiabiles*

Longueur des pistes:	km
Satisfaction Sa:	4.3
<i>Potentiel économique:</i>	<i>km x Sa</i>

Normes des domaines skiabiles:

<i>Petit domaine skiable:</i>	<i>< 15 km longueur de pistes</i>
<i>Grand domaine skiable :</i>	<i>> 16 km longueur de pistes</i>

○ *Vélo*

Longueur des pistes cyclables:	km
Satisfaction Sa:	4.2
<i>Potentiel économique:</i>	<i>km x Sa</i>

○ *Randonnées hivernales*

Longueur des chemins et pistes de randonnées hivernales:	km
Satisfaction Sa:	3.9
<i>Potentiel économique:</i>	<i>km x Sa</i>

- *Luge*
 Longueur des pistes de luge: km
 Satisfaction Sa: 2.7
Potentiel économique: km x Sa

- *Excursions nature*
 Les excursions nature présentent encore un indice de satisfaction relativement élevé. Elles ne sont pas examinées car les offres ne sont pas détaillées dans les inventaires existants.

- *Cueillette des champignons / baies*
 Ce critère ne peut pas être examiné.

- *Ski de fond*
 Longueur des pistes de ski de fond: km
 Satisfaction Sa: 1.9
Potentiel économique: km x Sa

- *Ski (dans les grands domaines skiables)*
 Longueur des pistes de ski: km
 Satisfaction Sa: 1.9
Potentiel économique: km x Sa

- *Vélo tout terrain*
 Longueur des pistes de VTT: km
 Satisfaction Sa: 1.9
Potentiel économique: km x Sa

- *Alpinisme*
 Nombre de parois / jardins d'escalade: n
 Satisfaction Sa: 1.8
Potentiel économique: n x Sa

- *Sports à la mode*
 Les sports à la mode s'adressent à une petite clientèle et sont donc négligeables pour la définition de parcs naturels régionaux.

Tableau 4 : Activités dans les sites potentiels

Importance			Activités																		Evaluation			
Commune	Site potentiel	km ²	7.2		4.3		4.2		3.9		2.7		1.8		1.8		1.8		1.3		1.0		Total des valeurs	Total des valeurs / km ² de surface communale ⁵⁾
			km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	n	valeur				
Port-Valais	1	14.98	30	216	0	0	3	12.6	0	0	0	0	0	0	0	0	10	18	1	1.3	15	15	263	17.6
St-Gingolph	1	23.36	40	288	0	0	3	12.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	307	13.1
Vouvry	1	33.52	51	367	0	0	3	12.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15	395	11.8
		71.86																					964	13.4
Ardon	2	20.38	3	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	18	0	0	3	3	43	2.1
ChamosonLeytron ³⁾	2	59.28	15	108	0	0	0	0	20	78	4	10.8	25	45	30	54	50	90	0	0	6	6	392	6.6
Conthey	2	84.92	17	122	2.5	10.75	0	0	0	0	0	0	18	32.4	0	0	21	37.8	1	1.3	14	14	219	2.6
Dorénaz	2	12.57	30	216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	9	1	1.3	1	1	227	18.1
Fully	2	37.81	80	576	0	0	18	75.6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11	663	17.5
Saillon	2	13.75	34	245	0	0	50	210	0	0	0	0	0	0	0	0	3	5.4	0	0	13	13	473	34.4
		228.71		0																			2'016	8.8
Bagnes ²⁾	3	283.96	400	2'880	0	0	0	0	0	17	45.9	37	66.6	160	288	250	450	2	2.6	15	15	3'748	13.2	
Bourg-St-P.	3	89.75	99	713	0	0	0	0	85	331.5	0	0	12	21.6	23	41.4	0	0	0	0	6	6	1'113	12.4
Liddes	3	58.76	100	720	15	64.5	0	0	100	390	5	13.5	12	21.6	0	0	35	63	0	0	9	9	1'282	21.8
Orsières	3	165.06	237	1'706	0	0	0	0	0	0	0	0	50	90	25	45	10	18	1	1.3	11	11	1'872	11.3
Sembracher	3	17.65	60	432	0	0	0	0	0	0	0	0	4	7.2	0	0	8	14.4	0	0	4	4	458	25.9
		615.18																					8'472	13.8
Evolène	4	20.99	250	1'800	0	0	0	0	15	58.5	0.2	0.54	38	68.4	97	174.6	123	221.4	0	0	12	12	2'335	111.3
Grône	4	20.30	50	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	366	18.0
Hérémece	4	107.47	110	792	3.2	13.76	0	0	0	0	0	0	4	7.2	0	0	30	54	0	0	7	7	874	8.1
Mase	4	11.08	50	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	18	0	0	3	3	381	34.4
Nax	4	25.39	50	360	0	0	0	0	0	0	0	0	4	7.2	35	63	50	90	0	0	6	6	526	20.7
St-Martin	4	37.04	140	1'008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	54	0	0	7	7	1'069	28.9
Vernamiège	4	7.38	15	108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	109	14.8
		229.65																					5'661	24.6

Tableau 4 : Activités dans les sites potentiels			Activités																		Evaluation			
Importance			7.2		4.3		4.2		3.9		2.7		1.8		1.8		1.8		1.3		1.0		Total des valeurs	Total des valeurs / km ² de surface communale ⁵⁾
Commune	Site potentiel	km ²	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	km	valeur	Escalade / parois d'escalade / jardins d'escalade	n	valeur			
Albinen ⁵⁾	5	15.45	50	360	0	0	0	0	0	0	1.2	3.24	0	0	0	0	30	54	1	1.3	4	4	423	27.3
Erschmatt	5	11.17	35	252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	27	1	1.3	4	4	284	25.5	
Ferden	5	27.93	50	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	361	12.9	
Guttet-Feschel	5	10.53	80	576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	18	0	0	1	1	595	56.5	
Inden	5	10.00	30	216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	219	21.9	
Leuk	5	43.85	55	396	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	54	1	1.3	11	11	462	10.5	
Leukerbad ³⁾	5	67.12	60	432	0	0	0	0	40	156	2.9	7.83	25	45	50	90	50	90	1	1.3	21	21	843	12.6
Salgesch	5	11.37	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	14	1.2	
Varen	5	12.82	15	108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	112	8.7	
		210.24																					3'313	15.8
Simplon	6	91.01	200	1'440	1	4.3	100	420	12	46.8	7	18.9	6	10.8	0	0	100	180	1	1.3	5	5	2'127	23.4
Zwischbergen	6	86.00	40	288	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	291	3.4
		177.01																					2'418	13.7
Ernen ⁶⁾	7	100.45	150	1'080	0.5	2.15	0	0	7	27.3	0	0	0	0	0	0	36	64.8	0	0	5	5	1'179	11.7
Grensiols	7	58.50	50	360	2.5	10.75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	14.4	0	0	2	2	387	6.6	
		158.95																					1'566	9.9
Obergoms ⁷⁾	8	155.80	200	1'440	10	43	0	0	73	284.7	16	43.2	82	147.6	0	0	100	180	1	1.3	22	22	2'162	13.9
		155.80																					2'162	13.9

Source: Inventaire touristique du canton du Valais 2005

Valeur: Km x importance; n x importance;
 Importance: Indice de satisfaction selon l'étude du seco, juin 2002

¹⁾ Equipements de loisirs: halle polyvalente, salle de concert, monument, etc.

²⁾ standardisé par km²

³⁾ Chamoson et Leytron (avec Ovronnaz)

⁴⁾ avec Verbier

⁵⁾ Albinen et Loèche-les-Bains avec différentes activités en commun

⁶⁾ Ernen, Binn, Ausserbin, Mühlebach et Steinhaus fusionnées

⁷⁾ Obergoms (Oberwald, Obergesteln et Ulrichen fusionnées) avec différentes activités en commun

Résultats de l'examen des activités

Les résultats sont présentés dans les tableaux de l'annexe III et résumés ci-dessous. Les valeurs indiquent la diversité des activités à l'intérieur d'un site potentiel. Plus le nombre de points est élevé, plus l'offre d'activités est importante. Le nombre total de points est déterminant. Une possibilité supplémentaire de comparaison est offerte par les valeurs standardisées: la somme des valeurs des activités dans un site potentiel a été divisée par la surface de ce site. Le résultat est donné en valeur / km².

A la suite du tableau récapitulatif, les résultats sont commentés, mais les sites ne sont pas classés.

Site potentiel	Points	Points/km²
P1: Bouveret – Grammont – Cornettes de Bise	964	13.4
P2: Les Follatères – Haut-de-Cry – Derborence	2'016	8.8
P3: Bassin des Drances	8'472	13.8
P4: Val d'Hérens	5'661	24.6
P5: Pfyn-Finges	3'313	15.8
P6: Simplon	2'418	13.7
P7: Binntal	1'566	9.9
P8: Obergoms	2'162	13.9

Tableau 5: Résultats du calcul des activités

Appréciation des valeurs

> 20 points : très élevée
16 – 20 points : élevée
10 – 15 points : moyenne
< 10 points : faible

Site potentiel 1: **Bouveret – Grammont – Cornettes de Bise**

964 pts – 13.4 pts/km²

Points forts	Points faibles
Voisinage du Léman Nombreuses possibilités d'activités de sports d'eau	Restriction à la saison d'été Absence d'offre hivernale
Chances	Risques
Renforcement du tourisme estival axé sur le Léman Proximité de Torgon (première station suisse des Portes du Soleil)	Courte période d'activités et absence d'activités hivernales propres
<u>Bilan</u> <i>Le site potentiel 1 est peu attractif en raison des activités existantes; sa valeur standardisée est moyenne.</i>	

Site potentiel 2: **Les Follatères – Haut-de-Cry – Derborence**

2'016 pts – 8.8 pts/km²

Points forts	Points faibles
Site avec de bonnes possibilités de promenade et de vélo tout terrain	Peu de possibilités d'activités, en particulier absence d'offre hivernale
Chances	Risques
Axé sur le tourisme doux	Absence de potentiel de sport hivernal, orientation exclusive sur l'été
<u>Bilan</u> <i>Le site potentiel 2 est peu attractif en raison des possibilités d'activités ; sa valeur standardisée est faible.</i>	

Site potentiel 3: **Bassin des Drances**

8'472 pts – 13.8 pts/km²

Points forts	Points faibles
Verbier dispose d'une offre complète d'activités, tant en été qu'en hiver	Offre largement concentrée sur Verbier
Chances	Risques
Valorisation ciblée et extension ponctuelle des activités à l'entre-saison	Forte dépendance de Verbier
<u>Bilan</u> <i>Le site potentiel 3 est, dans l'absolu, très attractif en raison de l'offre élevée d'activités ; sa valeur standardisée est moyenne.</i>	

Site potentiel 4: **Val d'Hérens**

5'661 pts – 24.6 pts/km²

Points forts	Points faibles
Le site potentiel 4 offre de nombreuses activités tant en hiver qu'en été.	
Chances	Risques
Légère extension de l'offre tant en été qu'en hiver.	
<p><u>Bilan</u> <i>Le site potentiel 4 est intéressant en raison de l'offre équilibrée d'activités; sa valeur standardisée est très élevée.</i></p>	

Site potentiel 5: **Pfyn-Finges**

3'313 pts – 15.8 pts/km²

Points forts	Points faibles
Loèche-les-Bains, connue comme station thermale, dispose d'une large offre d'activités, tant en hiver qu'en été. Proximité de Crans-Montana	Concentration sur Loèche-les-Bains; offre des autres communes faible
Chances	Risques
Valorisation ciblée et extension ponctuelle des activités à l'entre-saison	Forte dépendance de Loèche-les-Bains
<p><u>Bilan</u> <i>Le site potentiel 5 est attractif en raison de son offre d'activités; sa valeur standardisée est élevée.</i></p>	

Site potentiel 6: **Simplon**

2'418 pts – 13.7 pts/km²

Points forts	Points faibles
La région du Simplon et de Laquin est considérée comme un paysage préservé avec des bâtiments, des voies et des passages de cols historiques	Absence presque complète d'infrastructure touristique hivernale
Chances	Risques
Axé sur le tourisme doux	Dans la région Simplon-Zwischbergen, faible potentiel de sport d'hiver
<p><u>Bilan</u> <i>Le site potentiel 6 n'est que partiellement attractif en raison de son offre d'activités; sa valeur standardisée est moyenne.</i></p>	

Site potentiel 7: **Binntal**

1'566 pts – 9.9 pts/km²

Points forts	Points faibles
Paysage de la vallée de Binn préservé et à l'écart	Trop faible offre d'activités du site potentiel en été et en hiver
Chances	Risques
Voisinage du domaine skiable Erner Galen Attractivité de la région d'Aletsch (site naturel du Patrimoine mondial de l'UNESCO), grand domaine skiable	Impossibilité d'augmenter l'offre d'activités dans le site lui-même
<p><u>Bilan</u> Le site potentiel 7 est peu attractif en raison de son offre d'activités; sa valeur standardisée est faible.</p>	

Site potentiel 8: **Obergoms**

2'162 pts – 13.9 pts/km²

Points forts	Points faibles
Paysage du glacier du Rhône préservé et à l'écart	Trop faible offre d'activités du site potentiel en été et en hiver
Chances	Risques
Valorisation et extension ponctuelle des activités touristiques hivernales et estivales Village de vacances à Andermatt (projet Sawiri)	Absence d'un grand domaine skiable à proximité Difficultés du domaine skiable « Hungerberg »
<p><u>Bilan</u> Le site potentiel n'est que partiellement attractif en raison de son offre d'activités; sa valeur standardisée est moyenne.</p>	

Pour le développement économique, une offre variée d'activités est essentielle.

Les touristes potentiels ne sont intéressés à visiter un site que s'il existe des possibilités d'activités suffisantes. Cela se traduit dans la prochaine étape d'analyse, par le nombre de nuitées et de touristes de passage, ou par la valeur ajoutée qui en résulte.

5.4 Examen de la valeur ajoutée des sites potentiels

Pour l'appréciation de la valeur ajoutée supplémentaire, les 2 critères suivants sont utilisés:

- a) Nombre de nuitées → nuitées générées en plus
- b) Nombre de touristes de passage → touristes de passage générés en plus

5.4.1 Critères d'examen

a) Nuitées supplémentaires

Pour le calcul des nuitées supplémentaires (base: nuitées 2000 de l'hôtellerie, annexe IV), 3 scénarios sont présentés:

- Scénario 1: + 10% prudent (dans le canton Berne: + 7%)
- Scénario 2: + 20% réaliste
- Scénario 3: + 40% optimiste

L'étude de la valeur ajoutée du canton du Valais en 2001 constitue la base des dépenses journalières. Les montants sont corrigés en ce qui concerne le prix des chemins de fer de montagne car leurs coûts se font surtout sentir dans l'étude en hiver (abonnements de ski) et indexés (+6%):

- Dépenses par nuitée: Fr. 135.-

Dans les statistiques disponibles, les lits, les nuitées et l'occupation (en %) ne sont donnés que pour l'hôtellerie. Le nombre de lits de la parahôtellerie est connu, mais pas le nombre de nuitées. Les hypothèses suivantes servent au calcul théorique des nuitées de la parahôtellerie:

- Nombre de touristes de passage par année: 110
- Occupation de la parahôtellerie en comparaison de l'hôtellerie: 50%

L'accroissement des nuitées généré par la création de parcs naturels n'est pas linéaire. Dans une région qui enregistrait relativement peu de nuitées avant le parc, l'accroissement dû à sa création est exponentiellement plus élevé que dans une région qui présente déjà un grand nombre de nuitées. Pour tenir compte de ce fait, un facteur de correction (f) est introduit, qui peut être calculé en fonction de la courbe exponentielle selon la formule suivante:

Facteur de correction f:

$$f(x) = 100 - \sqrt{2/20} \cdot \sqrt{x} \quad x = \text{nombre de nuitées calculées (cf. annexe III)}$$

Le calcul repose sur l'hypothèse que, si le nombre actuel de nuitées est de 2,0 millions ou plus par année, la création d'un parc naturel régional ne génère pas de nuitées supplémentaires, ni donc de valeur ajoutée supplémentaire.

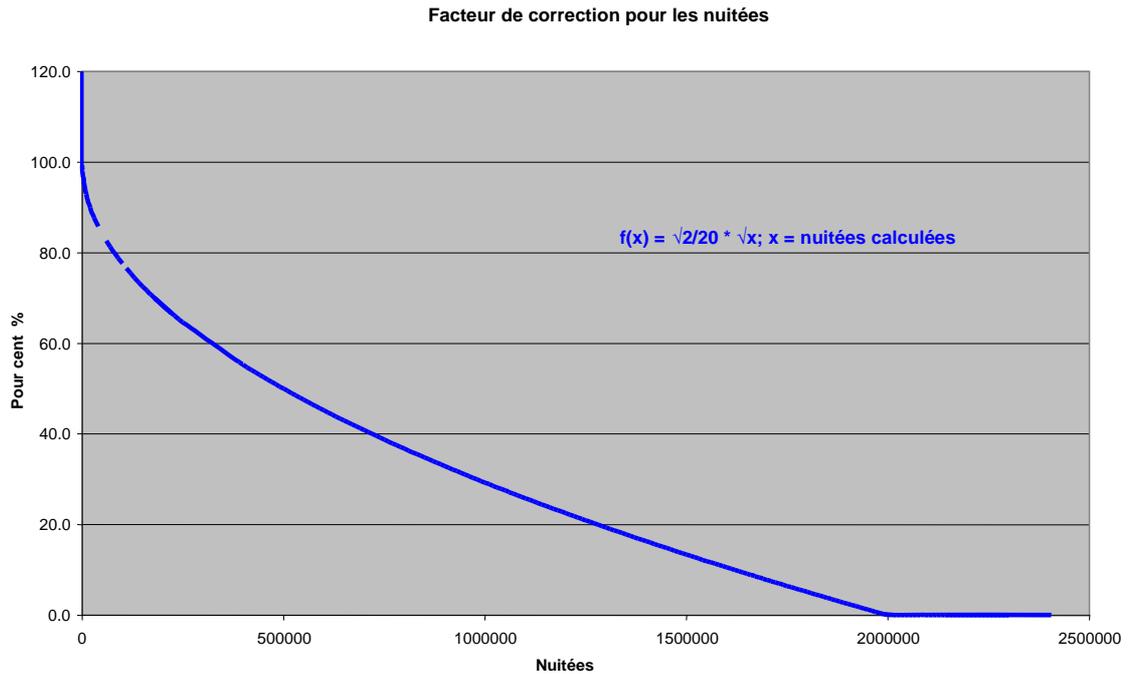


Fig. 6: Courbe du facteur de correction pour l'augmentation des nuitées

Le calcul détaillé des nuitées figure dans l'annexe III.

b) Touristes de passage supplémentaires (annexe IV)

Le potentiel de touristes de passage supplémentaires est calculé comme le produit du nombre d'habitants par la distance des bassins de population:

- Distance de 45 min (par les transports publics et privés)
- Distance de 75 min (par les transports publics et privés)

Scénarios des hôtes de passage supplémentaires:

- Scénario 1: + 1% prudent
- Scénario 2: + 2% réaliste
- Scénario 3: + 4% optimiste

Bien que le touriste doux utilise plus fréquemment les transports publics pour se rendre sur place, dans l'ensemble le touriste de passage utilise de préférence sa voiture.

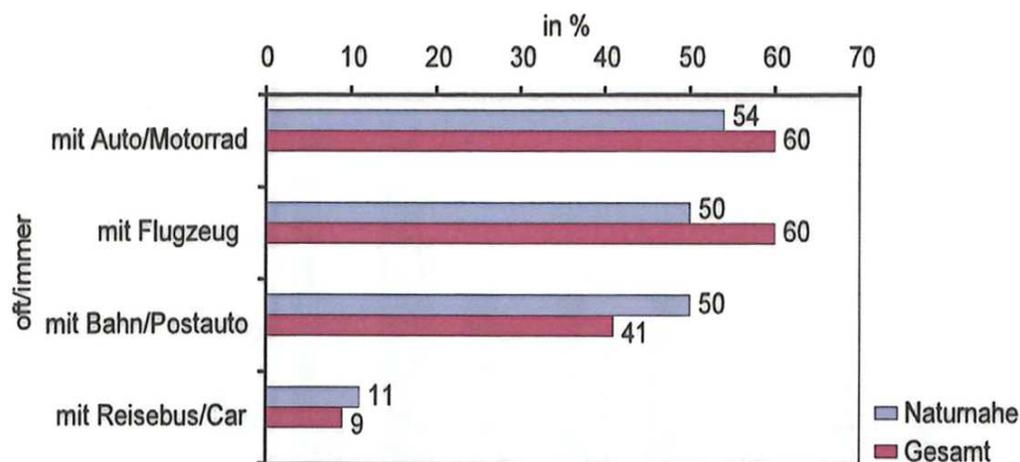


Figure 7: Mode de transport vers le lieu de vacances (seco 2002, page 42)

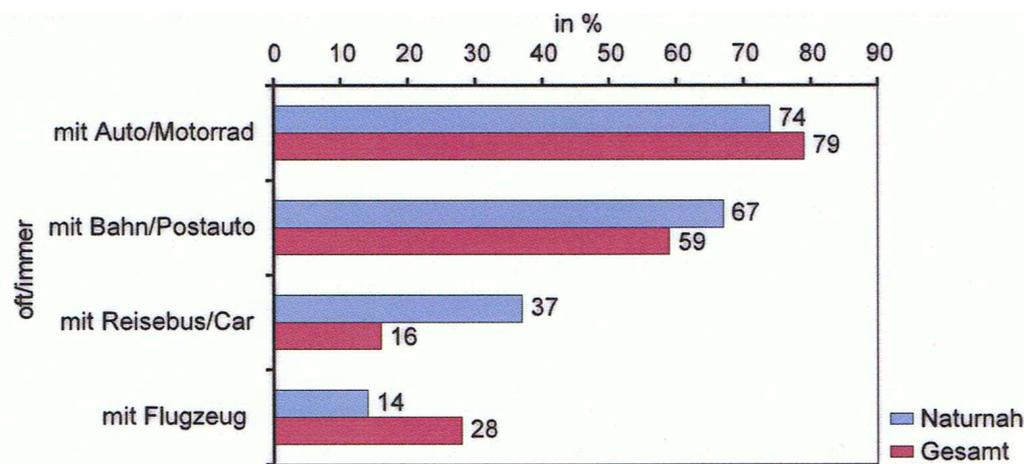


Figure 8: Mode de transport vers le lieu de courts séjours (seco 2002, page 42)

La graduation à l'intérieur des scénarios tient compte de cette préférence (cf. tableau ci-dessous).

Scénario 1				Scénario 2				Scénario 3			
Transports publics		Transports privés		Transports publics		Transports privés		Transports publics		Transports privés	
45 min	75 min	45 min	75 min	45 min	75 min	45 min	75 min	45 min	75 min	45 min	75 min
0.50%	0.50%	1.00%	0.5%	1.00%	0.75%	2.00%	1.00%	2.00%	1.00%	4.00%	1.50%

Source: Machbarkeitsstudie für einen Regionalen Naturpark Uri - Nidwalden - Engelberg

Tableau 6: Estimation de l'évolution des hôtes de passage en fonction de la distance

Le calcul des dépenses journalières se base sur un montant de Fr. 80.- par personne.

➤ Dépenses par jour Fr. 80.-

L'étude de la valeur ajoutée de Valais Tourisme indique des dépenses journalières de 126.- (y c. les dépenses pour les chemins de fer de montagne). L'étude fait remarquer que dans les dépenses journalières les frais de voyage sont plus importants que les dépenses par nuitée. Ces frais de voyage (part de 46 %) ne profitent que pour une faible part à la région de séjour. Pour cette raison, le montant journalier est corrigé vers le bas.

5.4.2 Résultats de l'examen

La valeur ajoutée est nettement plus élevée dans l'hôtellerie que dans la parahôtellerie, à savoir dans un rapport 5:1, c.-à-d. que la valeur ajoutée par lit de parahôtellerie se monte à 20 % d'un lit d'hôtel. La parahôtellerie possède aussi un potentiel élevé de lits « froids ». Pour tenir compte de ce fait, les lits de la parahôtellerie et des logements de groupes sont multipliés par 5 pour calculer le diviseur.

Le tableau indique la valeur ajoutée supplémentaire totale dans un site potentiel et, dans la dernière colonne, la valeur ajoutée supplémentaire par lit existant. Les valeurs se rapportent toujours à une année entière.

L'évaluation par lit est standardisée via le diviseur (1 x lits de l'hôtellerie, 5 x lits de la parahôtellerie + 5 x lits des logements de groupes). La valeur ajoutée doit être lue comme le montant par lit effectif (cf. tableau de l'annexe III).

La valeur effective d'un site potentiel figure dans la synthèse générale de la valeur naturelle et paysagère, de la valeur d'activités et de la valeur ajoutée dans le chapitre synthèse (chap. VI).

Tableau 7 : Valeur ajoutée dans les sites potentiels			Valeur ajoutée due aux nuitées supplémentaires								Valeur ajoutée due aux excursions d'un jour												VALEUR AJOUTEE TOTALE										
Nuitées supplémentaires			Nuitées			Scénario 1: + 10%		Scénario 2: +20%			Scénario 3: +40%		Scénario 1				Scénario 2				Scénario 3				Total scénario 1		Total scénario 2		Total scénario 3				
Dépenses journalières en Fr. ²⁾	Site potentiel	Offre de lits ¹⁾	Nuitées calculées	Facteur de correction en %	Nuitées corrigées	135		135			135		Transports publics		Transports privés		80		Transports publics		Transports privés		80		Transports publics		Transports privés		80		Total scénario 1	Total scénario 2	Total scénario 3
						+ 10%	Valeur ajoutée supplémentaire	+ 20%	Valeur ajoutée supplémentaire	+ 40%	Valeur ajoutée supplémentaire	Population à 45 min	Population à 75 min	Population à 45 min	Population à 75 min	Revenu supplémentaire Ø	Population à 45 min	Population à 75 min	Population à 45 min	Population à 75 min	Revenu supplémentaire Ø	Population à 45 min	Population à 75 min	Population à 45 min	Population à 75 min	Revenu supplémentaire Ø	Total	Par lit	Total	Par lit			
Commune																																	
Port-Valais	1	5'100	66'000	82	54'011	5'401	729'142	10'802	1'458'284	21'604	2'916'567																						
St-Gingolph	1	4'690	54'560	83	45'549	4'555	614'905	9'110	1'229'810	18'219	2'459'620																						
Vouvry	1	3'476	45'265	85	38'455	3'846	519'146	7'691	1'038'293	15'382	2'076'586																						
		13'266	165'825		138'014		1'863'193		3'726'386		7'452'772	1'229	2'642	10'842	5'851	1'645'120	1'229	1'636	5'421	759	723'600	4'915	3'271	21'683	2'277	2'571'680	3'508'313	264	4'449'986	335	10'024'452	756	
Ardon	2	36	3'960	96	3'784	378	51'081	757	102'162	1'514	204'325																						
Dorénaz	2	1'840	20'240	90	18'204	1'820	245'753	3'641	491'505	7'282	983'010																						
Chamoson/ Leytron ³⁾	2	34'795	402'545	55	221'950	22'195	2'996'320	44'390	5'992'640	88'780	11'985'279																						
Conthey	2	13'936	162'800	71	116'352	11'635	1'570'753	23'270	3'141'505	46'541	6'283'010																						
Fully	2	900	14'850	91	13'570	1'357	183'200	2'714	366'401	5'428	732'802																						
Saillon	2	7'349	94'600	78	74'026	7'403	999'349	14'805	1'998'698	29'610	3'997'396																						
		58'856	698'995		447'886		6'046'456		12'092'911		24'185'822	2394	3382	6731	4159	1'333'280	1197	2255	3365	2043	708'800	4'788	4'510	13462	6128	2'311'040	7'379'736	125	12'801'711	218	26'496'862	450	
Bagnes ⁴⁾	3	138'614	1'660'780	9	147'382	14'738	1'989'657	29'476	3'979'313	58'953	7'958'627																						
Bourg-St-Pierre	3	1'994	51'040	84	42'886	4'289	578'966	8'577	1'157'932	17'155	2'315'864																						
Liddes	3	4'794	61'050	83	50'384	5'038	680'180	10'077	1'360'360	20'153	2'720'720																						
Orsières	3	29'122	379'445	56	214'170	21'417	2'891'289	42'834	5'782'579	85'668	11'565'158																						
Sembracher	3	1'667	27'940	88	24'638	2'464	332'608	4'928	665'216	9'855	1'330'432																						
		176'191	2'180'255		479'459		6'472'700		12'945'401		25'890'801	1'711	1'429	4'692	3'935	941'360	855	953	2'346	1'967	489'680	3'421	1'906	9'385	5'902	1'649'120	7'414'060	42	13'435'081	76	27'539'921	156	
Evolène ⁵⁾	4	19'734	273'405	63	172'318	17'232	2'326'295	34'464	4'652'590	68'927	9'305'180																						
Grône	4	11'862	131'670	74	97'886	9'789	1'321'457	19'577	2'642'913	39'154	5'285'826																						
Hérémece	4	15'603	173'910	71	122'627	12'263	1'655'467	24'525	3'310'934	49'051	6'621'868																						
Mase	4	3'900	42'900	85	36'617	3'662	494'329	7'323	988'657	14'647	1'977'315																						
Nax	4	10'295	119'185	76	90'090	9'009	1'216'216	18'018	2'432'432	36'036	4'864'863																						
St-Martin	4	9'696	111'210	76	84'986	8'499	1'147'310	16'997	2'294'619	33'994	4'589'238																						
Vernamiège	4	3'105	38'610	86	33'245	3'325	448'813	6'649	897'627	13'298	1'795'253																						
		74'195	890'890		637'769		8'609'886		17'219'772		34'439'544	1651	1631	4308	1703	743'440	825	1087	2154	851	393'360	3'301	2'175	8617	2554	1'331'760	9'353'326	126	17'613'132	237	35'771'304	482	

Tableau 7 : Valeur ajoutée dans les sites potentiels				Valeur ajoutée due aux nuitées supplémentaires					Valeur ajoutée due aux excursions d'un jour												VALEUR AJOUTEE TOTALE															
Nuitées supplémentaires				Scénario 1: + 10%			Scénario 2: +20%			Scénario 3: +40%			Scénario 1				Scénario 2				Scénario 3				Total scénario 1		Total scénario 2		Total scénario 3							
Dépenses journalières en Fr. ⁴⁾	Nuitées			135			135			135			Transports publics		Transports privés		80		Transports publics		Transports privés		80		Transports publics		Transports privés		80		Total	Par lit	Total	Par lit	Total	Par lit
	Site potentiel	Offre de lits ¹⁾	Nuitées calculées	Facteur de correction en %	Nuitées corrigées	+ 10%	Valeur ajoutée supplémentaire	+ 20%	Valeur ajoutée supplémentaire	+ 40%	Valeur ajoutée supplémentaire	Population à 45 min	Population à 75 min	Population à 45 min	Population à 75 min	Revenu supplémentaire Ø	Population à 45 min	Population à 75 min	Population à 45 min	Population à 75 min	Revenu supplémentaire Ø	Population à 45 min	Population à 75 min	Population à 45 min	Population à 75 min	Revenu supplémentaire Ø										
Commune											0.5%	0.5%	1.0%	0.5%		1%	0.75%	2%	1%		2%	1%	4%	1.5%												
Albinen	5	3'909	45'713	85	38'802	3'880	523'826	7'760	1'047'652	15'521	2'095'305																									
Erschmatt	5	1'775	19'525	90	17'596	1'760	237'544	3'519	475'087	7'038	950'175																									
Ferden	5	1'037	14'575	91	13'331	1'333	179'966	2'666	359'931	5'332	719'862																									
Guttet-Feschel	5	5'116	58'355	83	48'387	4'839	653'226	9'677	1'306'453	19'355	2'612'905																									
Inden	5	2'045	26'950	88	23'822	2'382	321'592	4'764	643'183	9'529	1'286'366																									
Leuk	6	3'642	45'744	85	38'826	3'883	524'150	7'765	1'048'300	15'530	2'096'599																									
Leukerbad	5	37'430	719'446	40	287'945	28'794	3'887'251	57'589	7'774'502	115'178	15'549'003																									
Salgesch	5	191	10'442	93	9'687	969	130'781	1'937	261'562	3'875	523'125																									
Varen	5	690	7'590	94	7'122	712	96'153	1'424	192'306	2'849	384'611																									
		55'835	948'340		485'518		6'554'488		13'108'976		26'217'951	2700	3344	4480	1903	994'160	1350	2230	2240	952	541'760	5'400	4'459	8960	2855	1'733'920	7'548'648	135	13'650'736	244	27'951'871	501				
Simplon	6	5'653	66'888	82	54'656	5'466	737'852	10'931	1'475'705	21'862	2'951'409																									
Zwischbergen	6	54	990	98	968	97	13'068	194	26'135	387	52'271																									
		5'707	67'878		55'624		750'920		1'501'840		3'003'680	240	285	1239	1003	318'205	120	190	620	501	114'480	480	379	2478	1504	387'280	1'069'125	187	1'616'320	283	3'390'960	594				
Ernen ⁶⁾	7	2'909	40'315	86	34'591	3'459	466'981	6'918	933'962	13'836	1'867'924																									
Grensiols	7	1'256	14'410	92	13'187	1'319	178'022	2'637	356'045	5'275	712'090																									
		4'165	54'725		47'778		645'004		1'290'007		2'580'014	77	478	1334	575	283'360	39	318	667	288	104'960	155	637	2667	863	345'760	928'364	223	1'394'967	335	2'925'774	702				
Obergoms ⁷⁾	8	14'824	183'975	70	128'176	12'818	1'730'382	25'635	3'460'763	51'271	6'921'526																									
		14'824	183'975		128'176		1'730'382		3'460'763		6'921'526	64	270	334	349	116'955	64	135	334	175	56'640	127	270	1336	524	180'560	1'847'337	125	3'517'403	237	7'102'086	479				

Source: Inventaire touristique du canton du Valais

Dépenses journalières: Le tourisme en Valais, Etude sur la valeur ajoutée, 2002

¹⁾Dépenses journalières: selon Etude sur la valeur ajoutée en Valais 2002 corrigées par les dépenses pour les chemins de fer de montagne et indexées de +6%

²⁾ Lits d'hôtes (calculés pour la valeur ajoutée): hôtellerie + 5 parahôtellerie + 5 autres para

³⁾ Chamoson/Leytron avec Ovronnaz

⁴⁾ Bagnes avec Verbier

⁵⁾ Evolène région

⁶⁾ Ernen: Ausserbinn, Binn, Ernen, Mühlebach, Steinhaus fusionnées

⁷⁾ Obergoms: Oberwald, Obergesteln, Ulrichen fusionnées

Plus la valeur ajoutée par les nuitées générées et les touristes de passage supplémentaires est élevée, mieux cela vaut pour un site potentiel.

Site potentiel	Valeur ajoutée (scénario 1)	
	absolue	par lit
P1: Bouveret – Grammont – Cornettes de Bise	3'508'313	264
P2: Les Follatères – Haut-de-Cry – Derborence	7'379'736	125
P3: Bassin des Drances	7'414'060	42
P4: Val d'Hérens	9'353'326	126
P5: Pfyn-Finges	7'548'648	135
P6: Simplon	1'069'125	187
P7: Binntal	928'364	223
P8: Obergoms	1'847'337	125

Tableau 8 : Résultats du calcul de la valeur ajoutée (scénario 1)

Elsasser et Küpfer ont estimé la valeur ajoutée du Parc national suisse. Ils arrivent à une valeur ajoutée d'environ 20 millions de francs par an. D'après Elsasser et Küpfer, les touristes qui passent la nuit dans la région à cause du Parc national représentent entre 25 et 50 % des nuitées.

Appréciation des valeurs:

<i>très élevée:</i>	> 200	<i>francs par lit</i>
<i>élevée:</i>	150 - 200	<i>francs par lit</i>
<i>moyenne:</i>	100 - 149	<i>francs par lit</i>
<i>faible:</i>	< 100	<i>francs par lit</i>

VI – SYNTHÈSE

6.1 Analyse de la valeur utile

Dans la synthèse, le bilan (analyse de la valeur utile) des valeurs paysagères est superposé avec les résultats de l'analyse qualitative (activités) et quantitative (valeur ajoutée). La synthèse et l'évaluation se basent sur le tableau 9 (cf. plus loin).

Appréciation dans la synthèse

potentiel de développement très élevé: > 80 points

potentiel de développement élevé: 70 - 80 points

potentiel de développement moyen: 50 - 69 points

potentiel de développement faible: < 50 points

Site potentiel 1: **Bouveret – Grammont – Cornettes de Bise**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères élevées Peu d'atteintes Proximité du Léman (potentiel d'extension) Grand bassin de population Potentiel très élevé de valeur ajoutée supplémentaire	Pas de saison hivernale propre Faible offre de lits
Chances	Risques
Extension de l'offre de lits, surtout dans l'hôtellerie Proximité des Portes du Soleil (Torgon)	La faible potentiel propre d'activités, surtout en hiver, peut compromettre le taux d'occupation
Bilan	
Potentiel de développement très élevé	

Site potentiel 2: **Les Follatères – Hauts-de-Cry – Derborence**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères élevées Offre estivale faible, mais diversifiée Station thermale d'Ovronnaz ouverte toute l'année (ski alpin, station thermale) Bassin de population relativement grand	Pas de possibilités de sports d'hiver Offre d'activités faible en hiver Potentiel moyen de valeur ajoutée supplémentaire
Chances	Risques
Extension de l'offre de lits dans l'hôtellerie	Axé seulement sur l'été
Bilan	
Potentiel de développement élevé	

Site potentiel 3: **Bassin des Drances**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères bonnes Offre d'activités et de lits très forte (faible potentiel d'accroissement)	Atteintes dues à l'infrastructure touristique Faible potentiel de valeur ajoutée supplémentaire
Chances	Risques
Verbier avec potentiel d'avenir (élément moteur)	Forte dépendance de Verbier Degré d'aménagement déjà très fort
Bilan	
Potentiel de développement faible	

Site potentiel 4: **Val d'Hérens**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères élevées Offre d'activités diversifiée tant en hiver qu'en été	Possibilités de sports d'hiver dans la région Potentiel moyen de valeur ajoutée supplémentaire
Chances	Risques
Accent mis sur le tourisme doux	Faible potentiel d'extension en hiver
Bilan	
Potentiel de développement moyen	

Site potentiel 5: **Pfyn-Finges**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères élevées Offre d'activités et de lits élevée à Loèche-les-Bains (potentiel d'extension moyen) Proximité de Crans-Montana	Atteintes dues à l'infrastructure touristique Potentiel moyen de valeur ajoutée supplémentaire (Loèche-les-Bains)
Chances	Risques
Station thermale de Loèche-les-Bains ouverte toute l'année (ski alpin, station thermale) Bon équipement de Loèche-les-Bains	Forte dépendance de Loèche-les-Bains
Bilan	
Potentiel de développement élevé	

Site potentiel 6: **Simplon**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères élevées Valeur ajoutée supplémentaire élevée Potentiel élevé de valeur ajoutée supplémentaire	Faible offre de lits et d'activités dans la région du Simplon Bassin de population moyen
Chances	Risques
Potentiel d'hôtes du Nord de l'Italie	Possibilités d'extension limitées
Bilan	
Potentiel de développement élevé	

Site potentiel 7: **Binntal**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères élevées Potentiel très élevé de valeur ajoutée supplémentaire	Faible offre d'activités et de lits dans la vallée de Binn Faible bassin de population
Chances	Risques
Proximité de Erner Galen et du plateau d'Aletsch à l'offre diversifiée	Potentiel d'extension limité dans la vallée de Binn (isolement)
Bilan	
Potentiel de développement moyen	

Site potentiel 8: **Obergoms**

Points forts	Points faibles
Valeurs naturelles et paysagères élevées	Faible offre de lits dans la haute vallée de Conches Faible bassin de population Offre d'activités moyenne Potentiel moyen de valeur ajoutée supplémentaire
Chances	Risques
Elargissement de l'offre à Andermatt (projet Sawari) et Sedrun Synergies avec la région du Gothard (PREGO)	Possibilités d'extension limitées Faible bassin de population
Bilan	
Potentiel de développement moyen	

Analyse de la valeur utile 1: L'analyse de la valeur utile s'effectue en multipliant la valeur moyenne standardisée des points « Nature et paysage » (N&P) par la somme de la valeur pondérée des activités touristiques et de la valeur ajoutée pondérée

Rang	Nom du site potentiel	Surface du site potentiel (km ²)	Valeur moyenne des points « Nature et paysage » standardisée par km ² (= valeur nature et paysage)	Valeur des activités standardisée par km ²	Valeur ajoutée standardisée par lit, scénario 1	Valeur naturelle et paysagère x 3 + valeur des activités + valeur ajoutée/10
1	Bouveret - Grammont - Cornettes de Bise (P1)	71.86	13.58	13.42	264.46	80.59
2	Simplon (P6)	177.01	15.51	13.66	187.34	78.94
3	Pfyn-Finges (P5)	210.23	15.21	15.76	135.20	74.91
4	Val d'Hérens (P4)	418.55	9.10	24.65	126.06	64.54
5	Binntal (P7)	158.94	9.56	9.86	222.90	60.82
6	Obergoms (P8)	155.81	10	13.88	124.62	56.34
7	Follatères – Haut-de-Cry – Derborence (P2)	228.72	8.40	8.82	125.39	46.57
8	Bassin des Drances (P3)	615.20	8.94	13.77	42.08	44.81

Analyse de la valeur utile 2: L'analyse de la valeur utile s'effectue en additionnant les rangs obtenus pas les sites potentiels dans les domaines « nature et paysage », « activités touristiques » et « valeur ajoutée ».

Site potentiel	Rang Valeur N&P	Rang Activités	Rang Valeur ajoutée	Somme des rangs
P5	2	2	4	8
P6	1	5	3	9
P1	3	6	1	10
P4	6	1	5	12
P7	5	7	2	14
P8	4	3	7	14
P3	7	4	8	19
P2	8	8	6	22

Tableau 9: Résultats de l'analyse de la valeur utile

6.2 Recommendations

6.2.1 Considérations

L'étude du seco 2002 indique pour l'accroissement du tourisme doux au cours des 10 prochaines années des réponses allant d'un peu moins de 10 % à plus de 40 % (seco, Tourisme en Suisse, 2002, page 23). Cet accroissement est justifié par le constat que peu a été fait dans le domaine du tourisme doux et que la croissance sera donc forte puisque l'on part de peu. De plus, les experts sont d'avis que la réduction croissante du bien « nature et paysage » entraînera une plus forte demande.

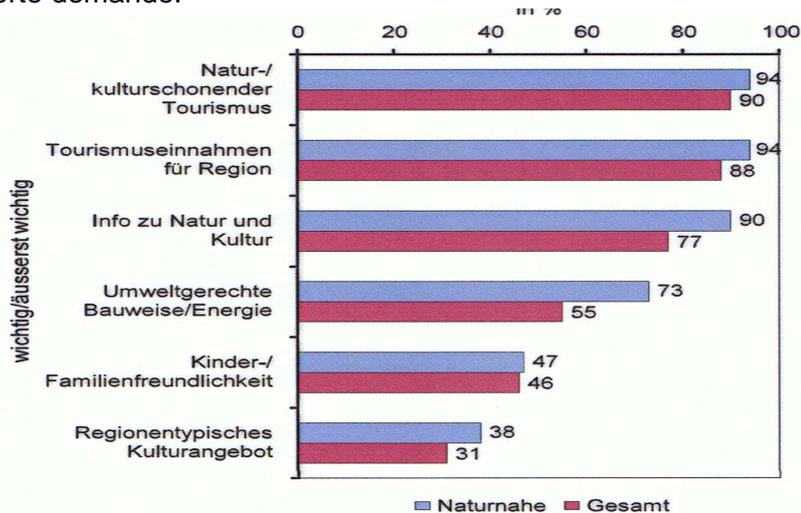


Figure 9: Demande de tourisme durable (seco 2002)

Selon la même étude, les hôtes qui visitent des parcs naturels sont prêts à dépenser 10 % en plus. Il est important que l'offre de logement réponde à leur attente. Les hôtels de classe moyenne occupent le premier rang.

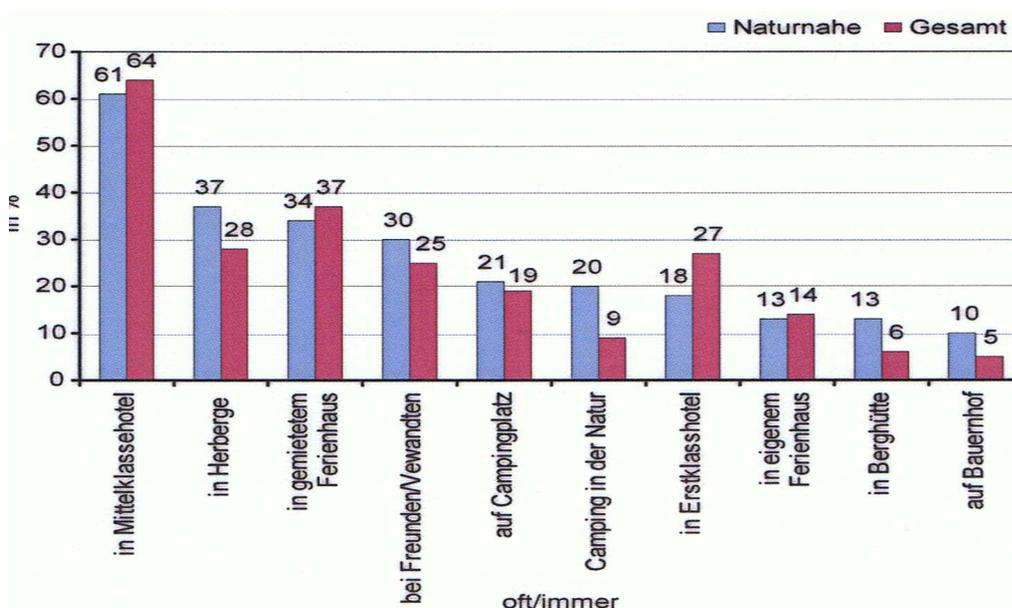


Figure 10: Type d'hébergement pendant les vacances

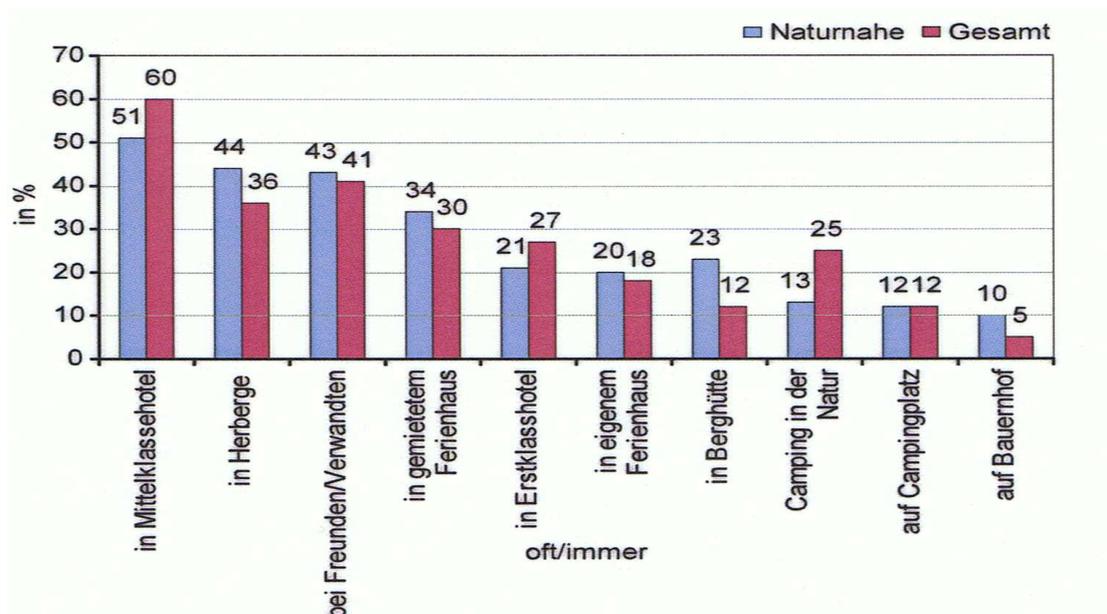


Figure 11: Type d'hébergement pendant les courts séjours

Le touriste doux donne de la valeur aux produits alimentaires naturels et typiques de la région.

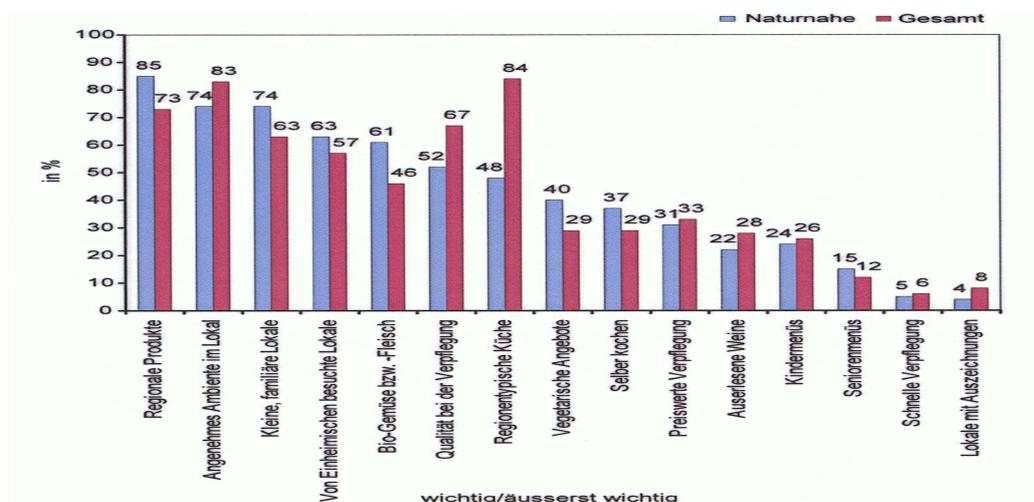


Figure 12: Exigences concernant la nourriture

L'étude considère 2 groupes-cibles pour les parcs naturels: familles indigènes avec de jeunes enfants d'âge préscolaire et fréquentant l'école primaire et population suisse de plus de 50 ans à revenu supérieur à la moyenne.

Le touriste doux indique qu'il exerce régulièrement durant les vacances les activités suivantes: marche, trekking et grande randonnée. Voici encore une fois les résultats de l'étude du seco concernant les activités souhaitées.

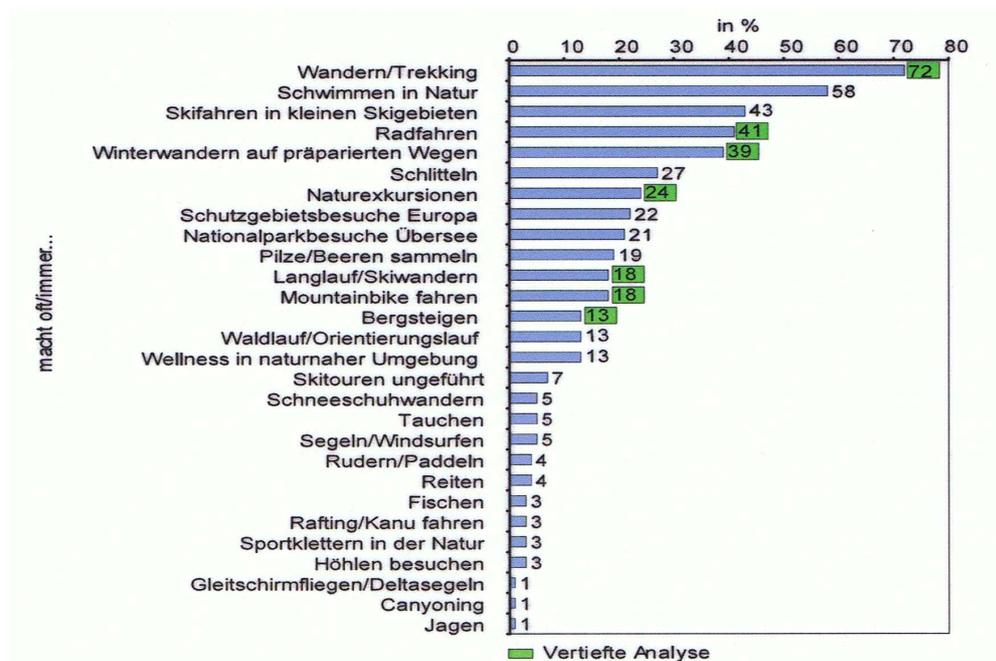


Figure 13: Fréquence des activités de vacances proches de la nature

Le Valais dispose de potentialités favorables à la désignation de parcs naturels régionaux et répondant aux objectifs formulés dans l’Ordonnance sur les parcs. La carte suivante montre que le Valais possède de nombreuses zones de haute biodiversité qui réunissent une grande diversité de plantes vasculaires, de papillons de jour et d’oiseaux nicheurs. De telles zones de haute biodiversité sont rares.

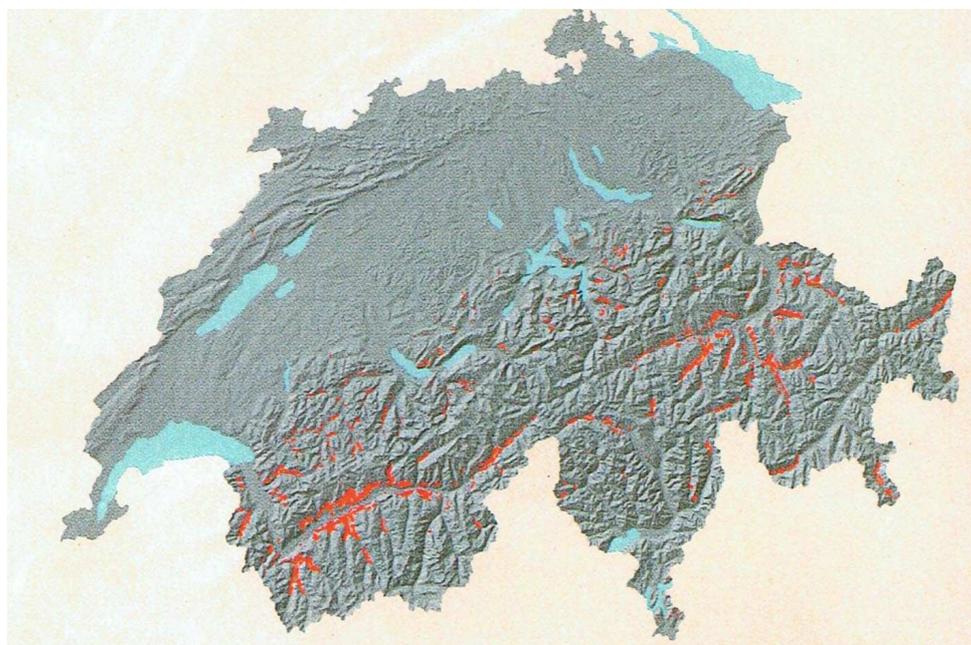


Figure 14: Les zones de haute biodiversité de Suisse (Draeger 2008)

Comme ces zones de haute biodiversité sont associées à une bonne offre d'activités et de produits proches de la nature, les conditions de la création de parcs sont réunies en Valais. Pour qu'ils apportent aussi un développement économique durable, l'accent doit être mis lors de leur désignation sur les régions peu développées aujourd'hui. Les grandes régions de Verbier et de Zermatt possèdent déjà une très forte valeur ajoutée. Elles peuvent donc être mises au second plan malgré leurs valeurs naturelles et paysagères élevées.

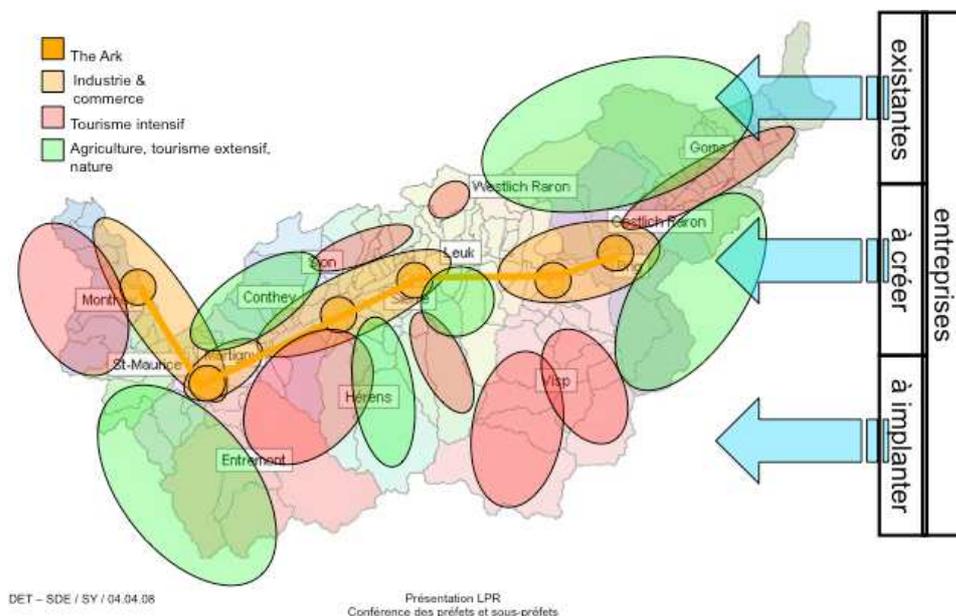


Figure 15: Carte du développement économique du Valais

6.2.2 Recommandation pour la suite de la procédure

Tous les sites proposés offrent la possibilité de créer un parc s'ils bénéficient du soutien nécessaire. Les sites qui possèdent encore un potentiel de développement et qui ne connaissent pas déjà un tourisme intensif sont particulièrement intéressants.

La poursuite de la procédure comprend l'examen approfondi de l'offre d'activités existante de chaque site potentiel, l'analyse détaillée des chances et des risques (analyse SWOT) et du potentiel de valeur ajoutée et l'élaboration du dossier de candidature.

6.2.3 Mesures nécessaires

Pour chaque parc, des produits (mélange de produits) régionaux, mais susceptibles d'être commercialisés doivent être créés et un concept de marketing (plan de marketing) élaboré.

- Un parc naturel régional doit disposer d'offres (gamme de produits) adaptées **pour être compétitif et durable dans la région.**
- **Les parcs naturels régionaux doivent être commercialisés de façon ciblée (plan de marketing).**
- Pour que le développement économique reste efficace et durable, une **gestion adéquate des parcs** (possibilités d'action et d'orientation) doit être élaborée.
- **Les parcs naturels régionaux doivent être intégrés dans la politique touristique du canton du Valais ou commercialisés en commun.**
- **Il convient de définir les outils appropriés de l'aménagement du territoire: plan directeur cantonal, plan d'affectation communal.**

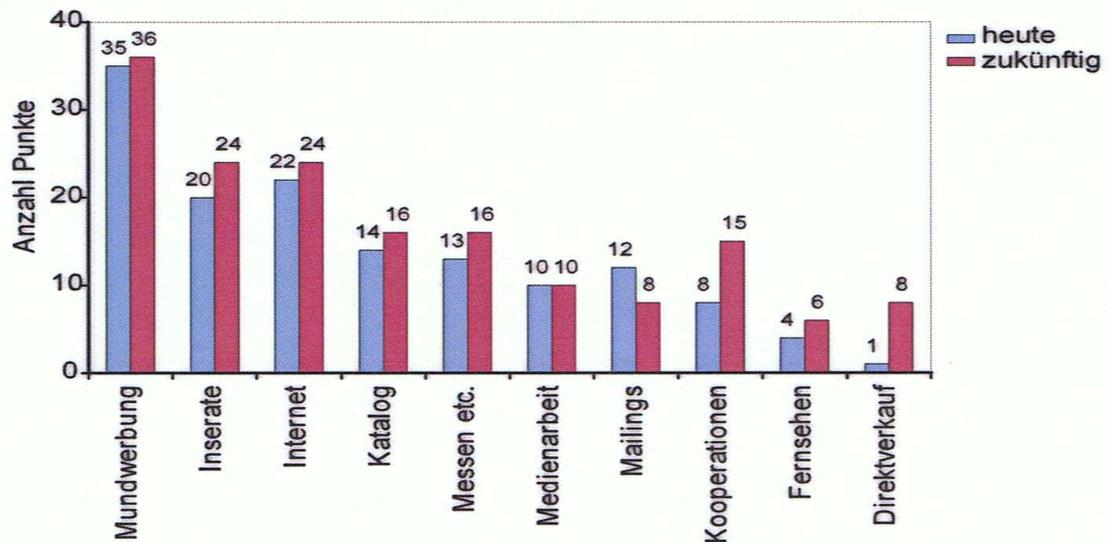


Figure 16: Supports publicitaires efficaces pour le tourisme doux

Les principes de développement durable suivants (selon le rapport Brundtland) s'appliquent à la commercialisation d'un parc naturel régional:

- durable (au moins pour 1 génération)
- utilisation responsable des ressources existantes pour que les générations futures puissent satisfaire leurs besoins sans devoir assumer les sites contaminés des générations précédentes
- référence régionale
- effet régional

VII – PROJETS CONCRETS DE PARCS ET STRATEGIE CANTONALE

D'après la situation à la fin de l'été 2009, **3 projets de parcs naturels régionaux** ont obtenu le feu vert de l'OFEV pour entrer dans la phase de création :

- Parc naturel régional **Binntal**
- Parc naturel régional **Pfyn-Finges**
- Parc naturel régional et biosphère **Val d'Hérens**

Les projets de parc national du Muverans et de parc naturel régional de l'espace Mont-Blanc figurent également parmi les projets envisagés. Afin de déterminer à quel stade se situent ces derniers, un questionnaire a été envoyé aux responsables de projets de parc ou aux personnes de contact. Les questions ont porté sur des aspects d'ordre général ainsi que plus précisément sur les valeurs paysagères et naturelles et sur les aspects économiques et touristiques.

Le tableau ci-dessous (Tableau 10) synthétise les principales caractéristiques des projets actuels de parcs, en tenant compte des questionnaires envoyés (état avril 2008) et des données issues des dossiers déposés auprès de l'OFEV (état juillet 2009) :

Projet de parc	Type de parc envisagé	Superficie (km ²)	Nbre de communes concernées	Stade du projet
Binntal	Parc naturel régional	159	3	Phase de création
Pfyn-Finges	Parc naturel régional	237	12	Phase de création
Val d'Hérens	Parc naturel régional et réserve biosphère	440	9	Phase de création
Espace Mt-Blanc	Parc naturel régional	675	15	Projet envisagé, pas de demande déposée
Muverans	Parc national	300	4	Suspendu

Tableau 10. Principales caractéristiques et état des lieux des projets de parcs dans le canton du Valais.

Le présent concept de parc permet au canton du Valais de souligner, sur la base d'une méthode de désignation, les sites possédant des valeurs naturelles et paysagères élevées et présentant un potentiel de développement économique. Conformément à l'article 23^{iff} de la LPN le canton soutient cependant toutes les initiatives locales, pour autant que la population des communes concernées puisse participer de manière adéquate.

Les projets de parcs proposés par le canton à la Confédération, comme cela a été le cas pour les 3 projets actuels, sont soutenus prioritairement par la Confédération. Actuellement, aucun autre projet concret n'est connu dans le canton en dehors des trois déjà mentionnés.

L'expérience menée actuellement conjointement entre l'OFEV, les cantons et les porteurs de projets de parcs, permettra de préciser à l'avenir le potentiel de développement des parcs d'importance nationale sur le territoire du canton du Valais.

VIII – MODELE DE FINANCEMENT

8.1 Conditions de la Confédération

L'art. 23k de la **Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)** précise les règles du financement des parcs d'importance nationale par la Confédération:

¹ La Confédération accorde aux cantons, dans la limite des crédits qui lui sont alloués et sur la base de conventions-programme, des aides financières globales pour la création, la gestion et l'assurance de la qualité de parcs d'importance nationale aux conditions suivantes:

- a. les parcs remplissent les exigences posées à l'art. 23j, al. 1, let. a et b;
- b. les efforts d'autofinancement qu'on peut attendre du requérant ont été accomplis et toutes les autres possibilités de financement ont été épuisées;
- c. les mesures sont exécutées dans les règles de l'art et de manière économique.

² Le montant des aides financières est fixé en fonction de l'efficacité des mesures.

Les art. 2 à 6 de l'**Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs)** précisent les aides financières globales allouées:

Art. 2 Conditions

¹ Les aides financières globales sont octroyées:

- a. pour la création d'un parc d'importance nationale, lorsqu'a été désigné un organe responsable du parc (organe responsable; art. 25) et que la faisabilité de la création, de la gestion et de l'assurance de la qualité du parc est attestée selon les exigences à remplir par le parc;
- b. pour la gestion et l'assurance de la qualité d'un parc d'importance nationale, lorsque les exigences à remplir par le parc sont respectées.

² Les aides financières sont octroyées uniquement lorsque le canton et les communes dont le territoire est inclus dans le parc ainsi que d'éventuels tiers participent de manière équitable au financement de la création, de la gestion et de l'assurance de la qualité du parc.

Art. 3 Demande

¹ La demande d'aides financières globales que présente le canton contient notamment:

- a. un aperçu de tous les efforts déployés sur le territoire cantonal pour créer et gérer des parcs d'importance nationale;
- b. s'agissant de la création d'un parc, un plan de management, ainsi que les statuts de l'organe responsable;

- c. s'agissant de la gestion d'un parc, la charte concernant la gestion et l'assurance de la qualité (art. 26), les statuts de l'organe responsable et la preuve de la garantie territoriale (art. 27).

² Pour les projets intercantonaux, les cantons concernés harmonisent leurs demandes.

Art. 4 Calcul

¹ Le montant des aides financières globales est déterminé par:

- a. la quantité et la qualité des prestations fournies pour satisfaire aux exigences à remplir par le parc;
- b. la qualité de la fourniture de ces prestations.

² Le montant des aides financières globales est négocié entre l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le canton.

Art. 5 Convention-programme

¹ L'OFEV conclut une convention-programme avec l'autorité cantonale compétente.

² La convention-programme est conclue pour une durée maximale de quatre ans (période de programme).

³ Les aides financières pour la création d'un parc sont octroyées pour deux périodes de programme au maximum dans le cas des parcs nationaux et pour une période de programme dans le cas des parcs naturels régionaux et des parcs naturels périurbains.

Art. 6 Autres dispositions de procédure

Les art. 10 à 11 de l'ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN) s'appliquent par analogie au versement, au compte rendu et au contrôle, ainsi qu'aux mesures à prendre en cas d'exécution imparfaite de l'obligation de présenter un compte rendu et de fournir une prestation.

8.2 Proposition de répartition des sources de financement

La répartition des sources de financement nécessaires à la création et à la gestion d'un parc d'importance nationale dépend premièrement des aides financières octroyées par la Confédération. Celles-ci sont attribuées sur la base d'un instrument d'évaluation et dépendent de l'ampleur et de la qualité des prestations prévues, ainsi que des chances que ces prestations atteignent leur but. Des fonds sont débloqués par la Confédération pour chaque série (même catégorie, même année de demande), plaçant les parcs dans une situation de concurrence.

Le soutien financier du canton fait suite à une décision du Grand Conseil concernant la création et le financement du parc, sur proposition du Conseil d'Etat. Le canton signe alors un contrat de prestations avec l'organe responsable du parc, en se fondant sur la convention-programme conclue avec la Confédération. Le montant débloqué par le canton est variable et dépend de

facteurs tels que la qualité des projets, l'ampleur des prestations prévues, la participation financière de la Confédération, la capacité financière des communes impliquées ou le contexte conjoncturel. Le Canton étant le bénéficiaire des aides financières obtenues de la Confédération, son soutien financier inclut la part fédérale correspondante. Des fonds peuvent également être débloqués pour réaliser des études de faisabilité.

A titre d'exemple, le projet de parc naturel régional du Binntal est soutenu financièrement par le canton pour la phase de création à raison de 60 pour cent des frais reconnus, part fédérale comprise. Pour la première phase de gestion d'une durée de 4 ans, les coûts sont également supportés par le canton à raison de 60 pour cent des frais reconnus, part fédérale comprise. Le Conseil d'Etat est habilité à renouveler le soutien financier pour un période supplémentaire maximum de quatre ans.

Le solde du financement est à répartir entre les communes engagées dans l'organe de gestion du parc et des fonds privés. Les parcs naturels régionaux devraient être intégrés dans le concept touristique du canton du Valais (définition du produit, commercialisation) et une part du financement assurée par les taxes correspondantes.

BIBLIOGRAPHIE

Législation

Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1^{er} juillet 1966

Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) du 30 janvier 1991

Ordonnance sur la protection des voies historiques de Suisse, projet mis en consultation 2007

Ordonnance sur la protection des prairies et pâturages d'importance nationale (Ordonnance sur les prairies sèches), projet mis en consultation 2007

Ordonnance concernant les districts francs fédéraux (ODF) du 30 septembre 1991 (état au 1^{er} janvier 2008)

Ordonnance du 1^{er} mai 1996 sur la protection des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (Ordonnance sur les sites marécageux)

Ordonnance du 10 août 1977 concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP)

Ordonnance du 15 juin 2001 concernant la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (Ordonnance sur les batraciens; OBat)

Ordonnance du 21 janvier 1991 sur la protection des hauts-marais et marais de transition d'importance nationale (Ordonnance sur les hauts-marais)

Ordonnance du 21 janvier 1991 sur la protection des réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM)

Ordonnance du 28 octobre 1992 sur la protection des zones alluviales d'importance nationale (Ordonnance sur les zones alluviales)

Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs)

Ordonnance du 7 septembre 1994 sur la protection des bas-marais d'importance nationale (Ordonnance sur les bas-marais)

Ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire des sites construits à protéger (OISOS)

Méthodologie

BAFU, 2008. Pärke von nationaler Bedeutung. Richtlinie für Planung, Errichtung und Betrieb von Pärken. Umwelt-Vollzug 02, 102 S. et annexe Valeurs naturelles et paysagères: Outil d'évaluation. 47 p.

Sources des bases de données sur lesquelles repose le calcul des valeurs naturelles et paysagères et des atteintes

ARE, 2000. Carte de la charge des réseaux du trafic marchandises sur la route 2000

ARE, 2000. Carte de la charge des réseaux du trafic voyageurs sur la route 2000

ARE, 2003. Carte de la charge des réseaux du trafic marchandises sur le rail 2003

ARE, 2003. Carte de la charge des réseaux du trafic voyageurs sur le rail 2003

Canton du Valais, CC Geo, 2007: Installations de transport touristiques, lignes à haute tension, barrages, golfs, décharges de matériaux, carrières / gravières, inventaire des bisses.

Canton du Valais, 1933 – 2007. Arrêtés de protection cantonaux n° 451.111 – 451.348

Canton du Valais, 1989. Inventaire cantonal des valeurs naturelles et paysagères liées aux activités humaines (digitalisation des surfaces par le bureau buweg)

Centre suisse de cartographie de la faune, 2007. Localités des espèces animales prioritaires dans le canton du Valais et les sites émeraude 1^{re} série

Centre suisse de cartographie de la flore, 2007. Localités des espèces de plantes prioritaires dans le canton du Valais

DDPS, 1998. Plan sectoriel militaire places d'armes et de tir (SWS) du 19 août 1998 avec les adaptations du 15 novembre 1999 et du 31 mai 2000.

DDPS, 2001. Plan sectoriel militaire du 28 février 2001

DETEC, 2000. Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

Heitzmann, P., Reynard, E. & Stürm, B. (2006): Geotopschutz in der Schweiz – quo vadis? – In: Rosendahl, W., Junker, B., Megerle, A. & Vogt, J. (Hrsg.): Geotope – Bausteine der Regionalentwicklung, 10. Internationale Jahrestagung der Fachsektion GeoTop in der Deutschen Gesellschaft für Geowissenschaften, 23.-26. Mai 2006 in Ulm, Schriftenreihe der Deutschen Gesellschaft für Geowissenschaften, Heft 44, S. 48-54; Hannover

Station ornithologique suisse, 2006. Important Bird Areas

Swisstopo, 2007. Vecteur 25 (réseau routier, réseau ferroviaire, bâtiments)

Potentiel économique

beco 2006. Ökonomische Analyse von Regionalen Naturpark-Projekten im Kanton Bern.

Elsasser H. und Küpfer I., 2004. Wirtschaftliche Bedeutung des Nationalparktourismus,. Fallstudie Schweiz in: Geografie der Freizeit und des Tourismus, Becker C. Oldenburg Verlag, München.

Etat du Valais, 2001. Le tourisme en Valais, Etude sur la valeur ajoutée.

seco, 2002. Naturnaher Tourismus der Schweiz, Anfrage, Nachfrage und Erfolgsfaktoren. Hochschule für Technik Rapperswil FTL-HSR und Universität Zürich.

Autres

Draeger, Urs, 2008. Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD). Diversité des espèces en un coup d'œil. Hotspot 17 / 2008. Informations du Forum Biodiversité Suisse.

Etat du Valais, 2007. Annuaire statistique du canton du Valais.

Hérens – Maya – Mont Noble, Etude de faisabilité et projet, association des communes du Val d'Hérens et commune de Grône, 2007.

HSW Luzern, 2007. Machbarkeitsstudie für einen regionalen Naturpark Uri-Nidwalden-Engelberg.

Landschaftspark Binntal, Machbarkeitstudie und Projekt, 2006.

Regionaler Naturpark Pfyn-Finges, Machbarkeitsstudie, Salgesch 2006.

ANNEXES

I. Cartes

1. Somme des points « nature et paysage » par carré de 9 km²
2. Somme des points « atteintes » par carré de 9 km²
3. Bilan des points « nature et paysage » par carré de 9 km²
4. Aperçu des communes
5. Somme des points « nature et paysage » par commune
6. Somme des points « atteintes » par commune
7. Bilan des points « nature et paysage » par commune
8. Aperçu des agglomérations
9. Sites potentiels pour les parcs d'importance nationale
- 10-12. Points de valeur ajoutée exprimée en nuitées par lit du site potentiel (scénarios 1-3)
- 13-20. Bassin de population de chacun des 8 sites potentiels
21. Projets de parcs dans le canton du Valais
22. Superposition des projets concrets et des sites potentiels

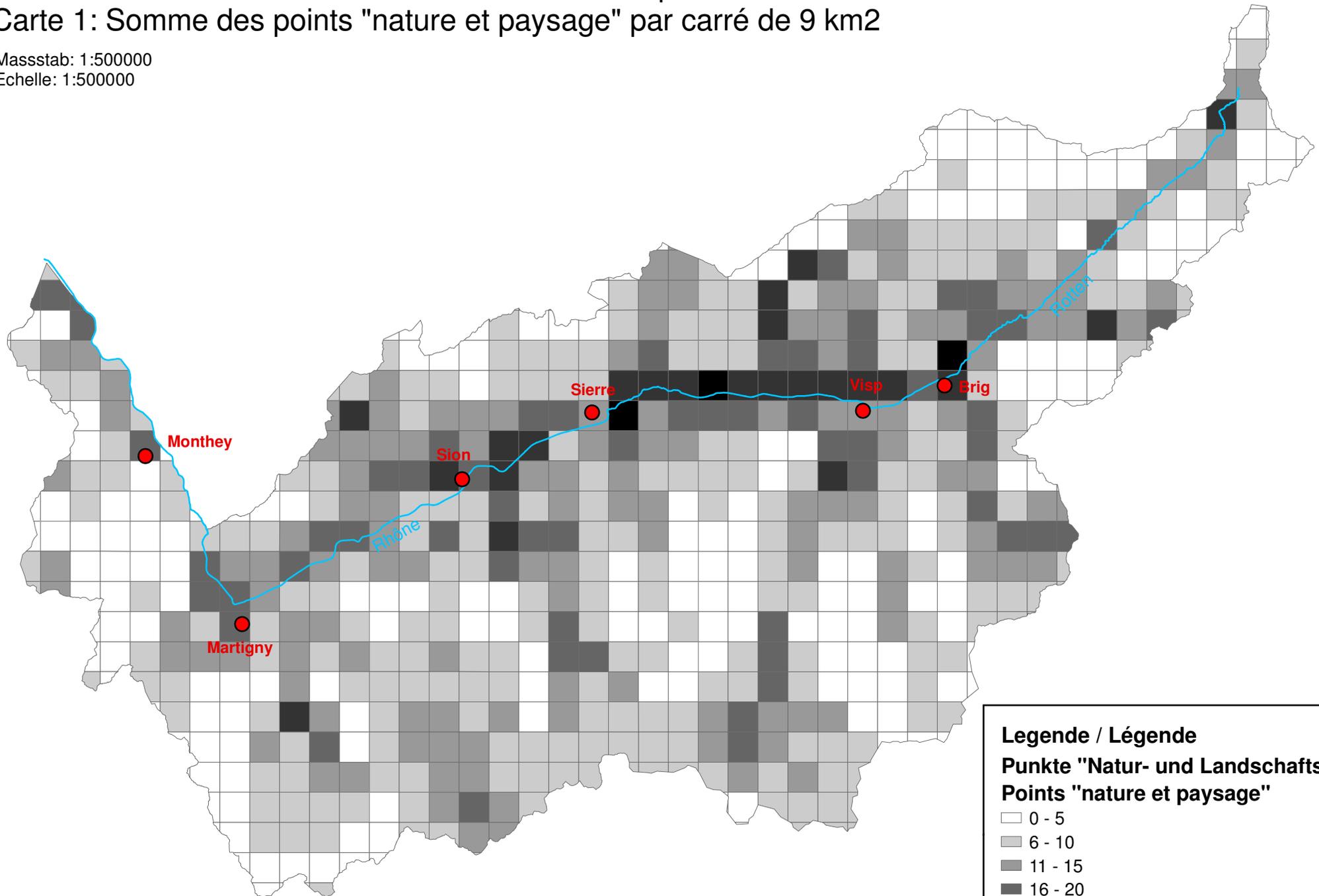
II. Bilan de l'analyse des géodonnées et de leur pondération au niveau des communes

III. Calcul des nuitées

IV. Scénarios de bassins de population

Karte 1: Summe der Natur- und Landschaftswerte pro 9 km²-Quadrat nach Punkten berechnet Carte 1: Somme des points "nature et paysage" par carré de 9 km²

Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000



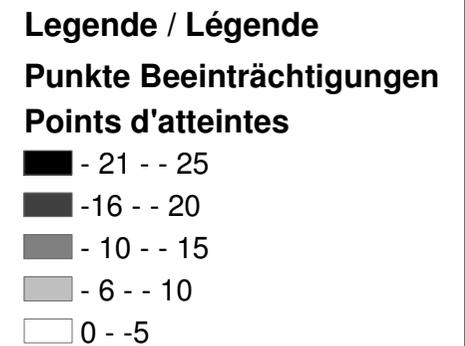
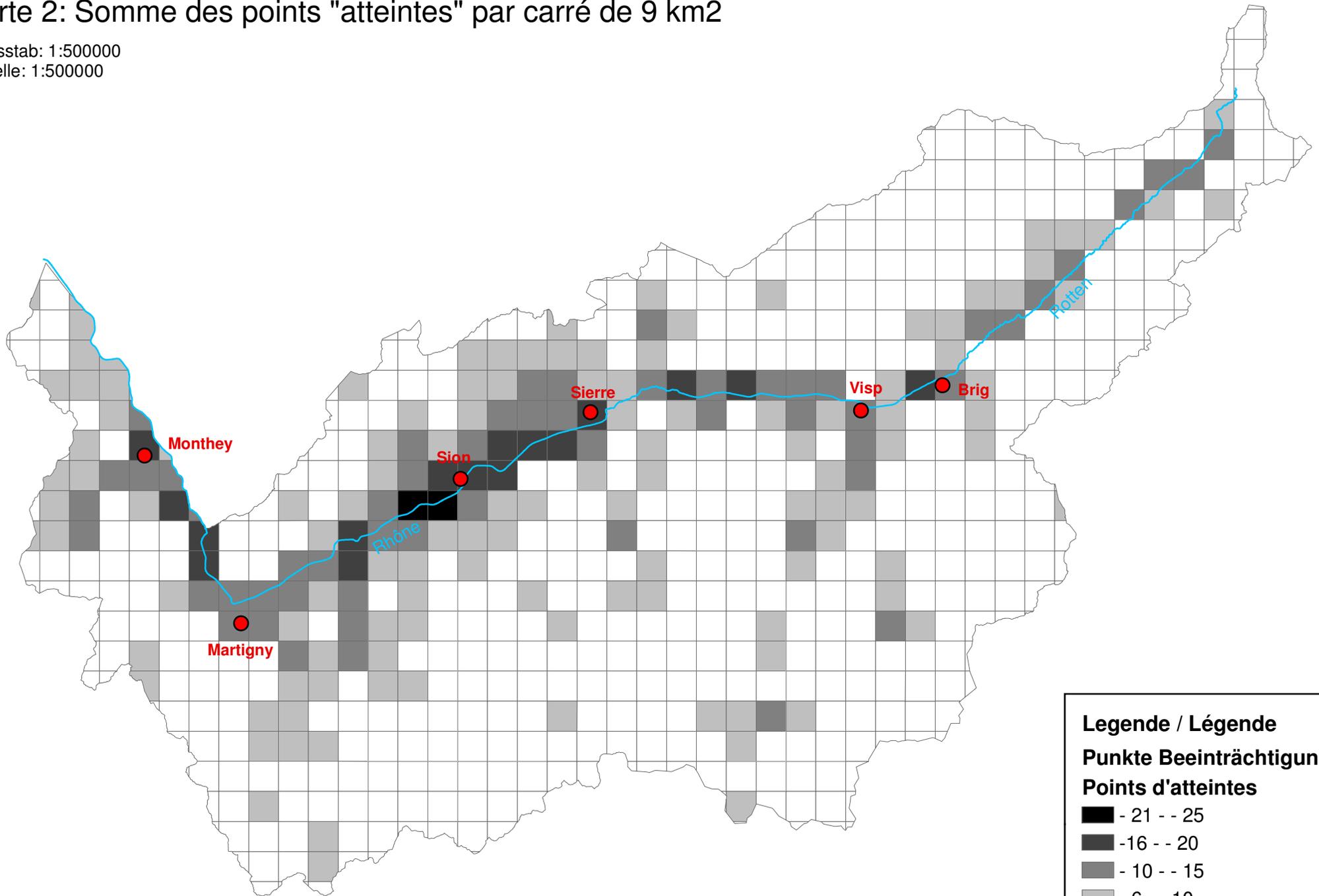
Legende / Légende
Punkte "Natur- und Landschaftswerte"
Points "nature et paysage"

□	0 - 5
□	6 - 10
□	11 - 15
□	16 - 20
□	21 - 25
□	26 - 30

Karte 2: Summe der Beeinträchtigungen pro 9 km²-Quadrat nach Punkten berechnet

Carte 2: Somme des points "atteintes" par carré de 9 km²

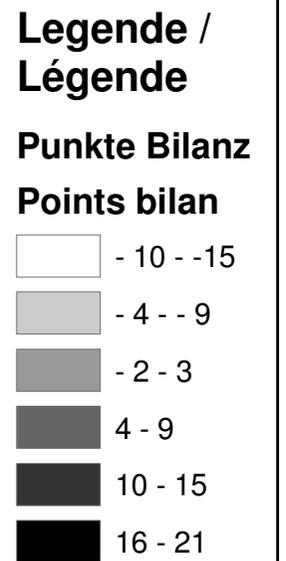
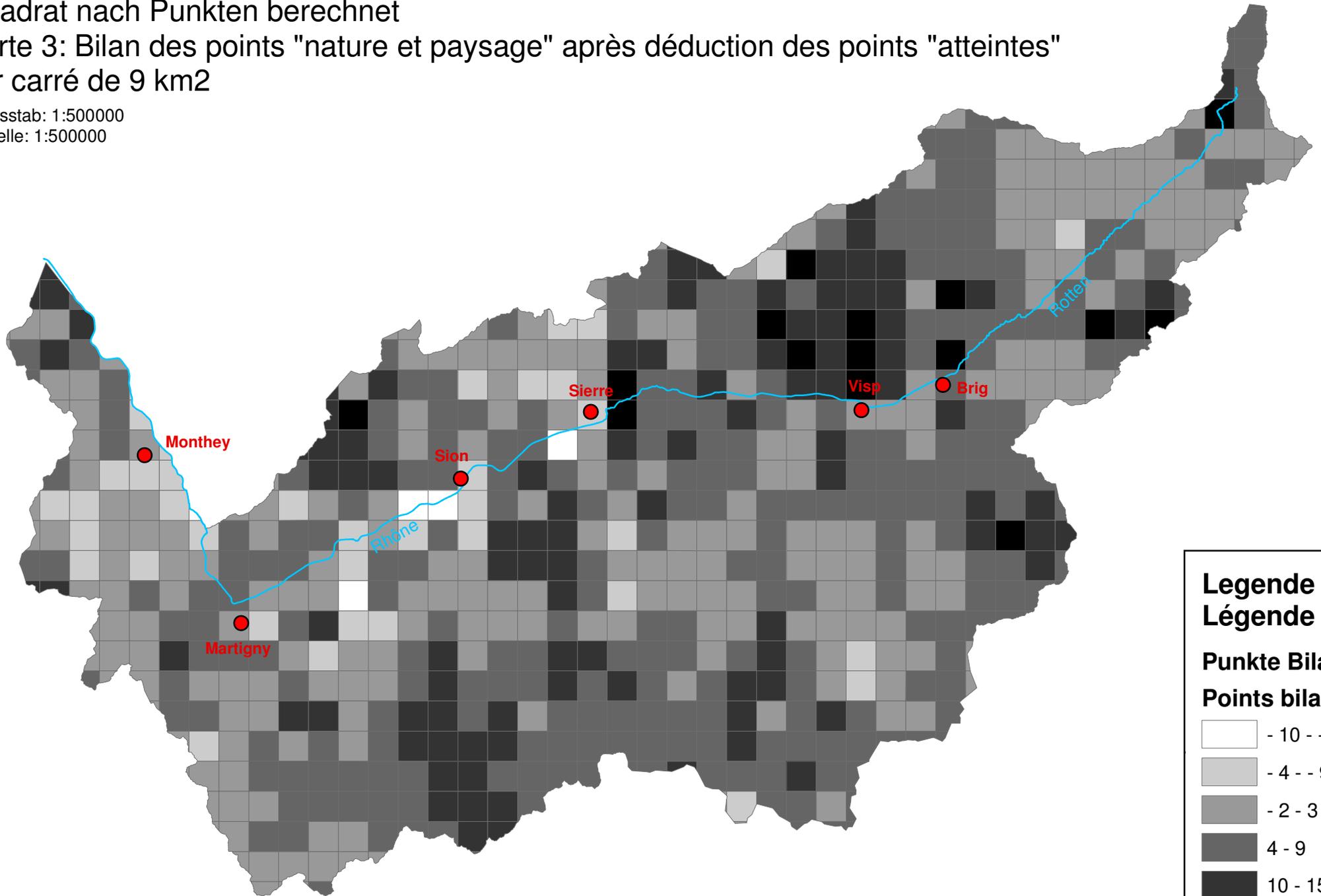
Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000



Karte 3: Bilanz der Natur- und Landschaftswerte abzüglich der Beeinträchtigungen pro 9 km²-
Quadrat nach Punkten berechnet

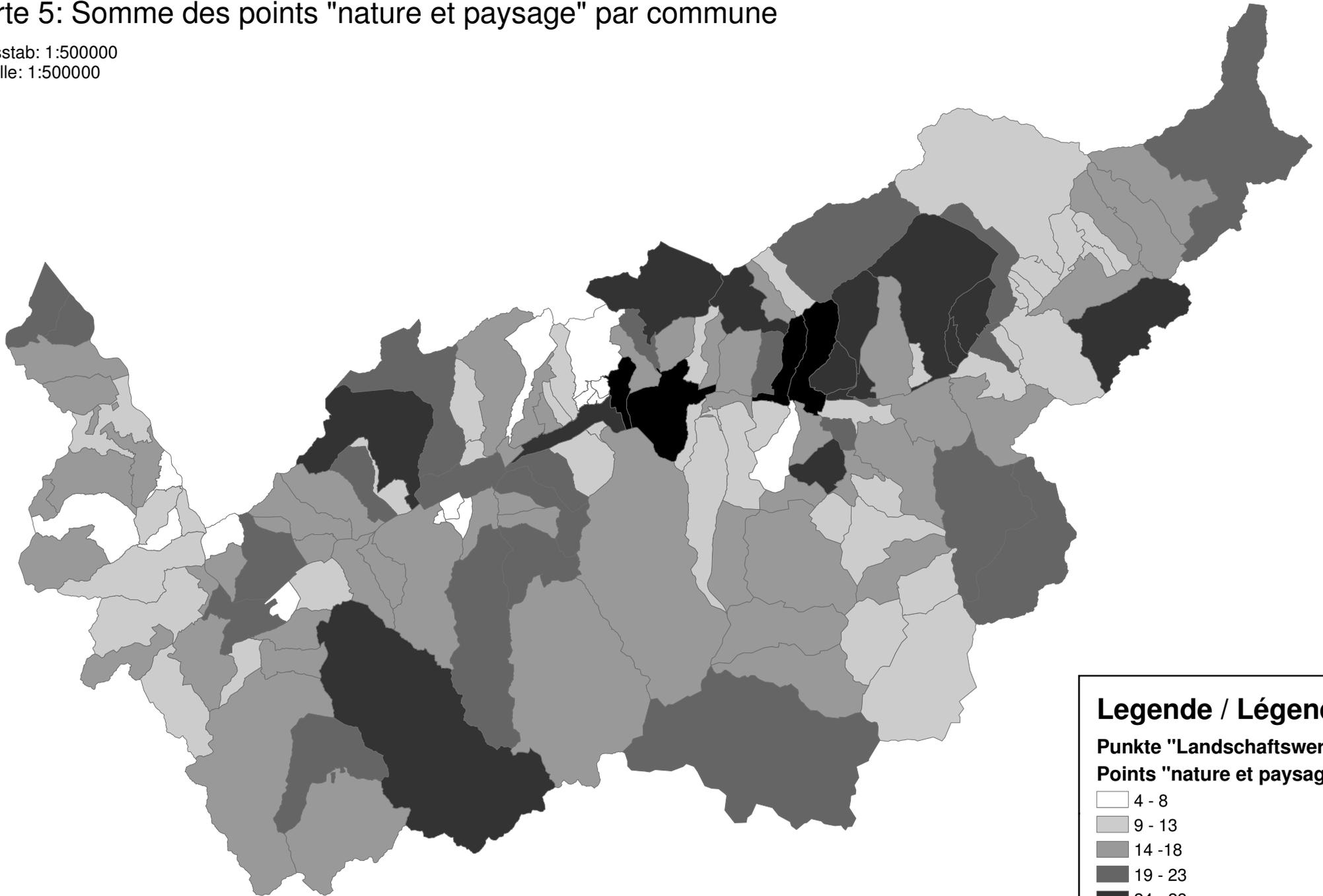
Carte 3: Bilan des points "nature et paysage" après déduction des points "atteintes"
par carré de 9 km²

Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000



Karte 5: Summe der Natur- und Landschaftswerte auf Gemeindeebene nach Punkten berechnet Carte 5: Somme des points "nature et paysage" par commune

Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000



Legende / Légende

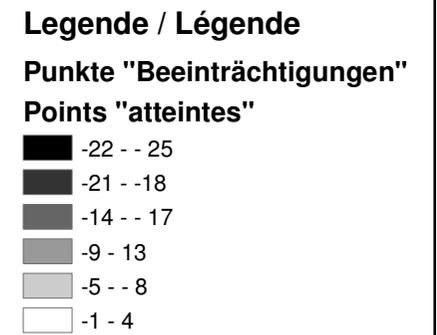
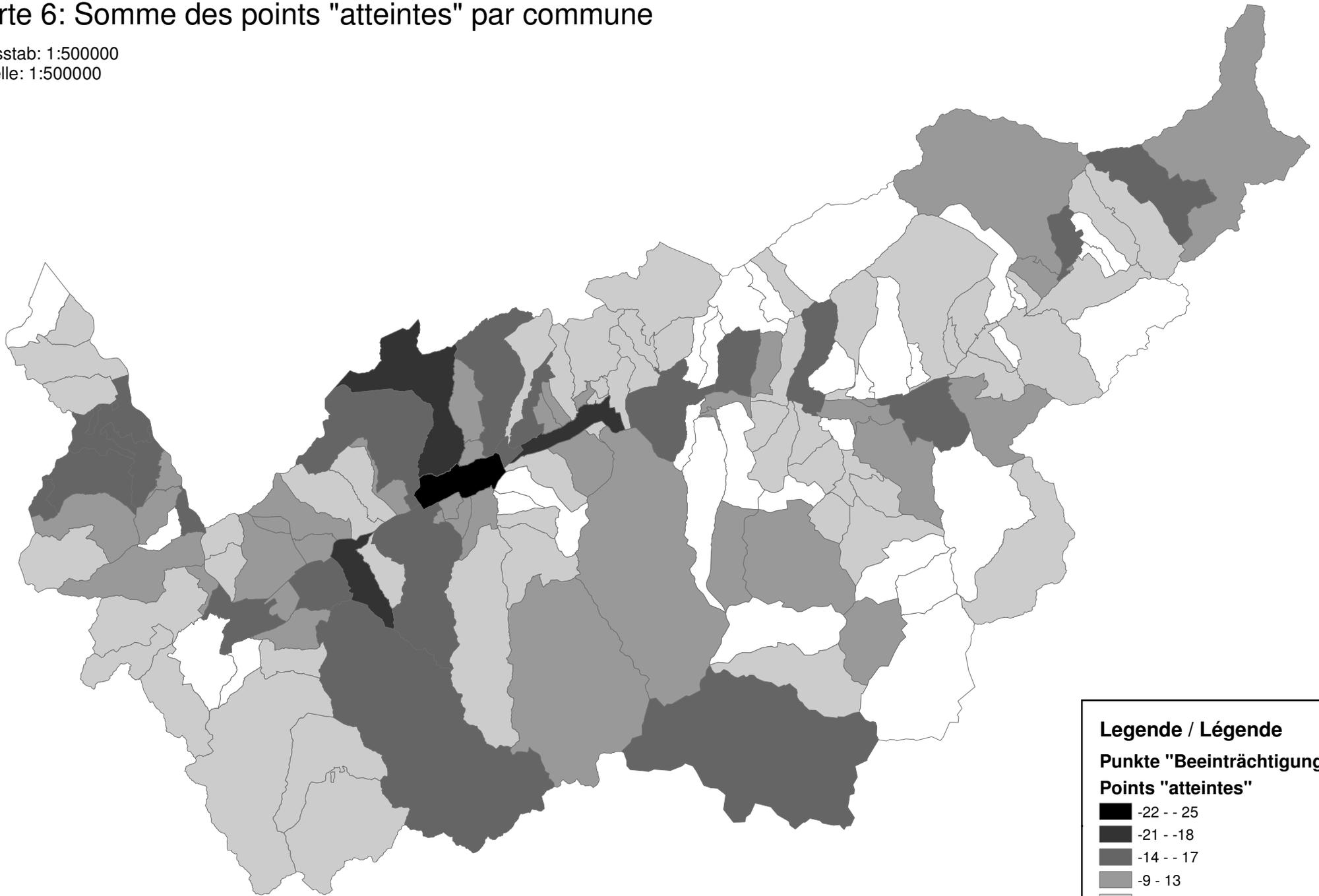
Punkte "Landschaftswerte"
Points "nature et paysage"

- 4 - 8
- 9 - 13
- 14 - 18
- 19 - 23
- 24 - 28
- 29 - 33

Karte 6: Summe der Beeinträchtigungen auf Gemeindeebene nach Punkten berechnet

Carte 6: Somme des points "atteintes" par commune

Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000

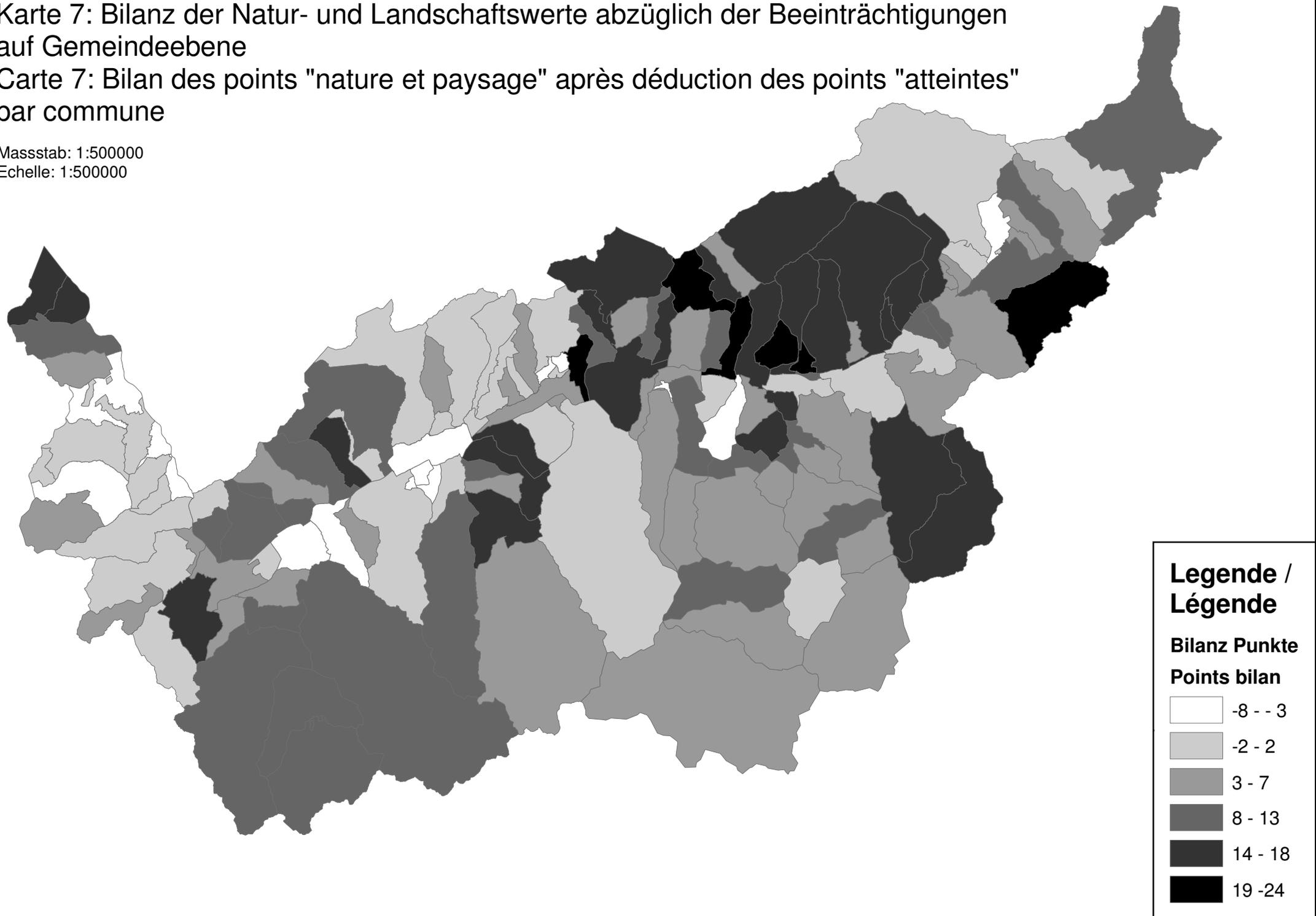


Karte 7: Bilanz der Natur- und Landschaftswerte abzüglich der Beeinträchtigungen auf Gemeindeebene

Carte 7: Bilan des points "nature et paysage" après déduction des points "atteintes" par commune

Massstab: 1:500000

Echelle: 1:500000



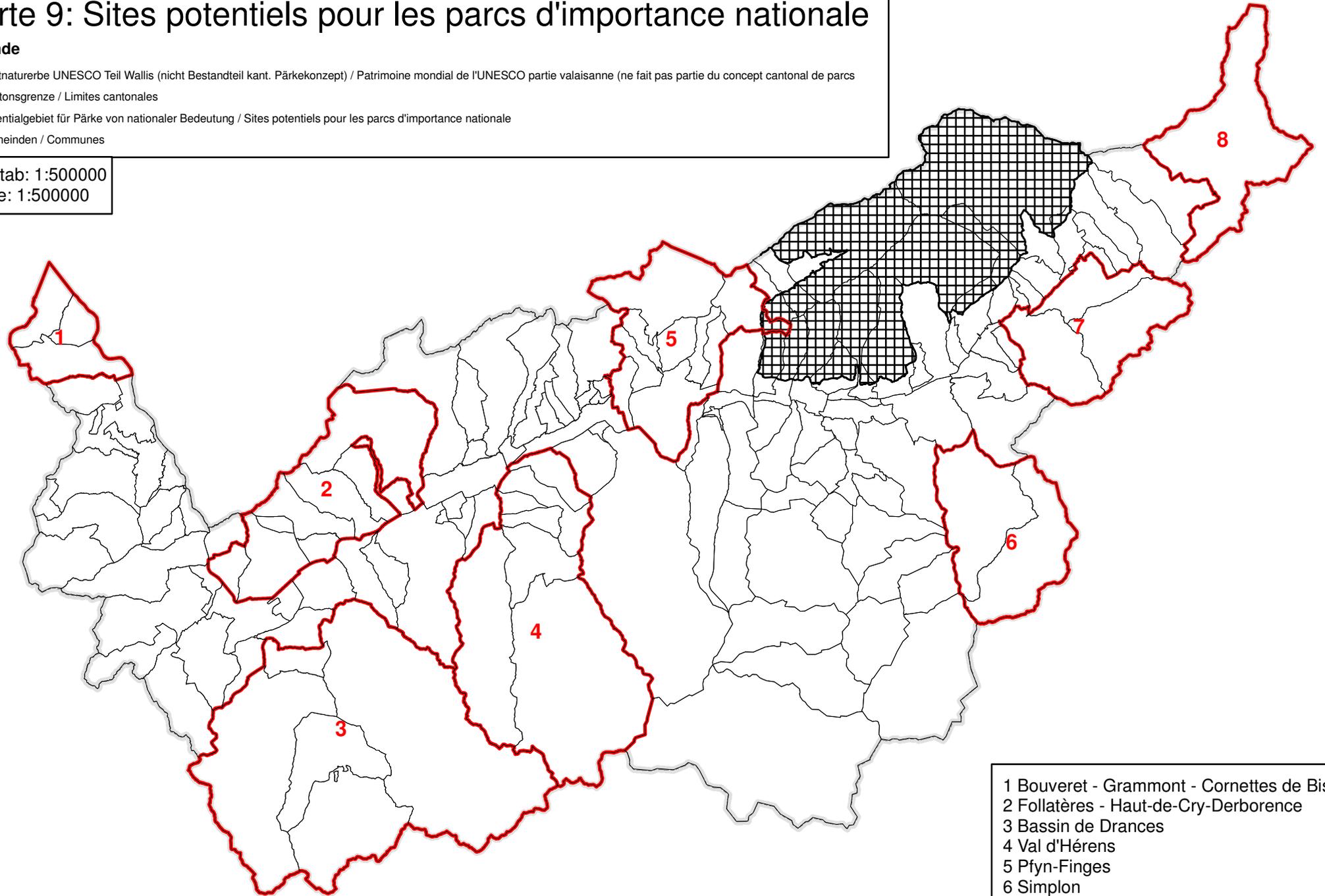
Karte 9: Potentialgebiete für Pärke von nationaler Bedeutung

Carte 9: Sites potentiels pour les parcs d'importance nationale

Legende

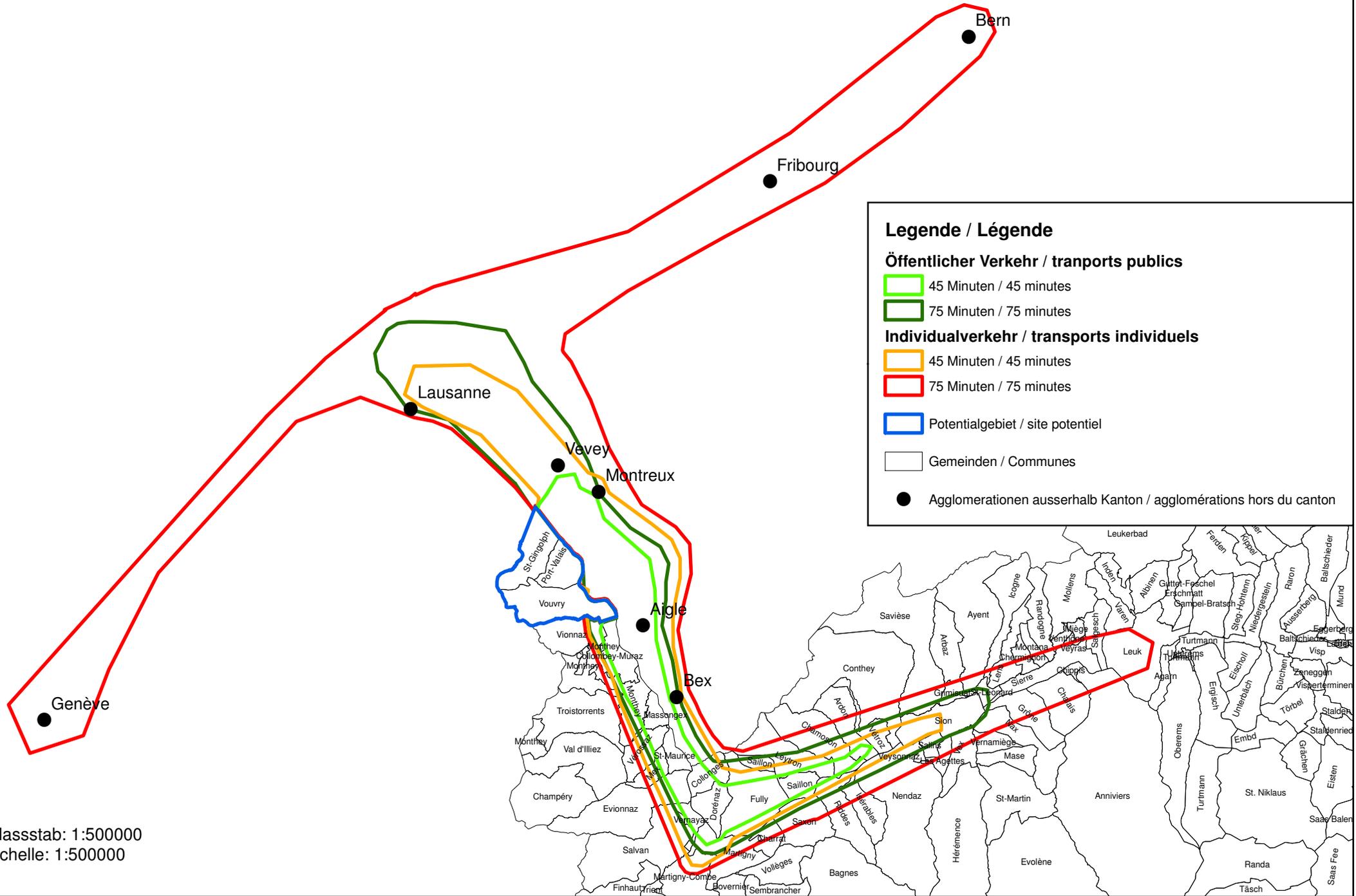
-  Weltnaturerbe UNESCO Teil Wallis (nicht Bestandteil kant. Pärkekonzept) / Patrimoine mondial de l'UNESCO partie valaisanne (ne fait pas partie du concept cantonal de parcs)
-  Kantonsgrenze / Limites cantonales
-  Potentialgebiet für Pärke von nationaler Bedeutung / Sites potentiels pour les parcs d'importance nationale
-  Gemeinden / Communes

Massstab: 1:500000
Echelle: 1:500000



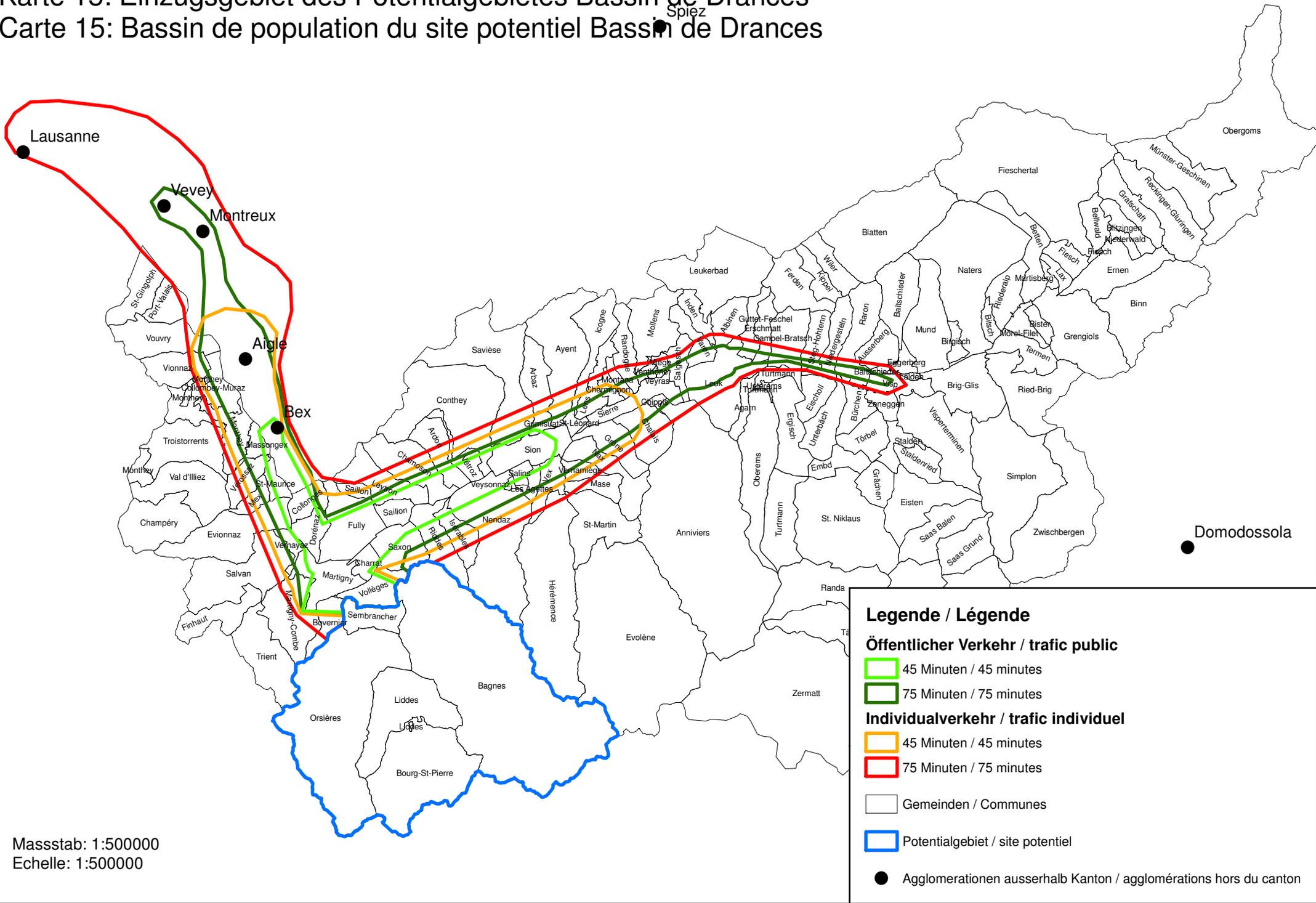
- 1 Bouveret - Grammont - Cornettes de Bise
- 2 Follatères - Haut-de-Cry-Derborence
- 3 Bassin de Drances
- 4 Val d'Hérens
- 5 Pfyng-Finges
- 6 Simplon
- 7 Binnental
- 8 Obergoms

Karte 13: Einzugsgebiet des Potentialgebietes Bouveret - Grammont - Cornettes de Bise
 Carte 13: Bassin de population du site potentiel Bouveret - Grammont - Cornettes de Bise



Masstab: 1:500000
 Echelle: 1:500000

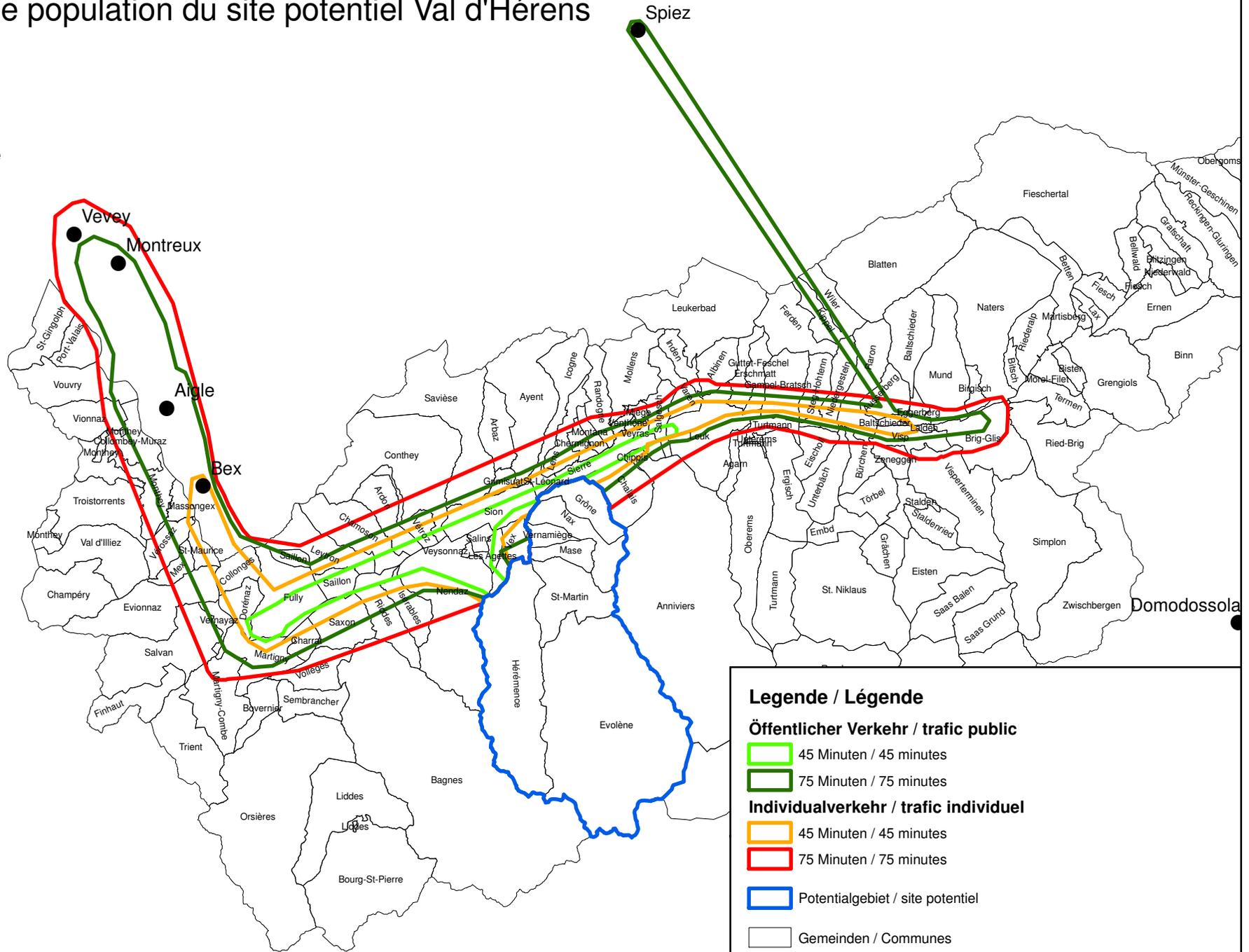
Karte 15: Einzugsgebiet des Potentialgebietes Bassin de Drances
 Carte 15: Bassin de population du site potentiel Bassin de Drances



Masstab: 1:500000
 Echelle: 1:500000

Karte 16: Einzugsgebiet des Potentialgebietes Val d'Hérens Carte 16: Bassin de population du site potentiel Val d'Hérens

Lausanne



Legende / Légende

Öffentlicher Verkehr / trafic public

- ▭ 45 Minuten / 45 minutes
- ▭ 75 Minuten / 75 minutes

Individualverkehr / trafic individuel

- ▭ 45 Minuten / 45 minutes
- ▭ 75 Minuten / 75 minutes

▭ Potentialgebiet / site potentiel

Gemeinden / Communes

● Agglomerationen ausserhalb Kanton / agglomérations hors du canton

Masstab: 1:500000
 Echelle: 1:500000

Karte 17: Einzugsgebiet des Potentialgebietes Pfyng-Finges

Carte 17: Bassin de population du site potentiel Pfyng-Finges

Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000

Legende / Légende

Öffentlicher Verkehr / trafic public

 45 Minuten / 45 minutes

 75 Minuten / 75 minutes

Individualverkehr / trafic individuel

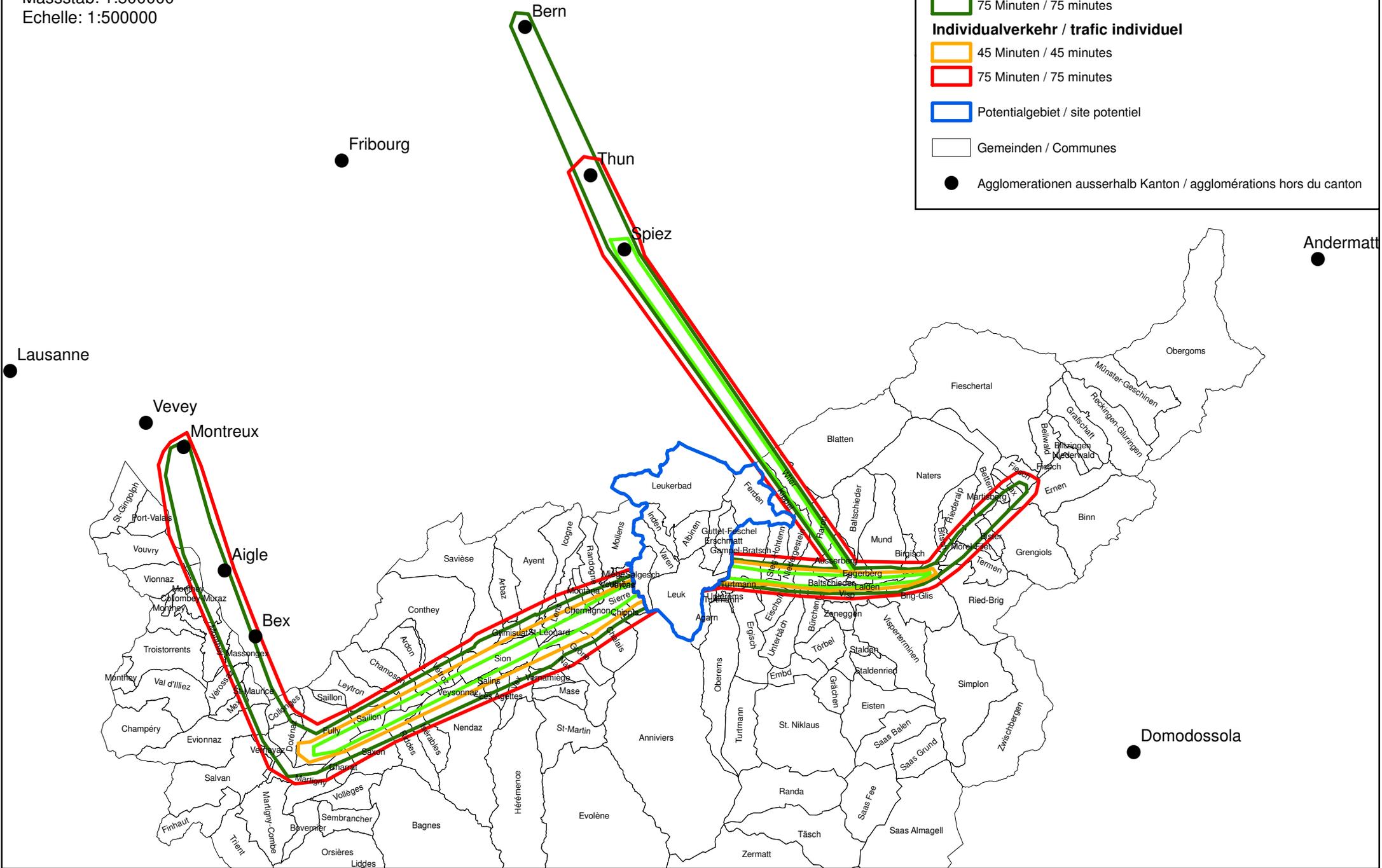
 45 Minuten / 45 minutes

 75 Minuten / 75 minutes

 Potentialgebiet / site potentiel

 Gemeinden / Communes

 Agglomerationen ausserhalb Kanton / agglomérations hors du canton



Karte 18: Einzugsgebiet des Potentialgebietes Simplon Carte 18: Bassin de population du site potentiel Simplon

Masstab: 1:500000
 Echelle: 1:500000

Fribourg

Spiez

Vevey

Montreux

Aigle

Bex

Legende / Légende

Öffentlicher Verkehr / trafic public

 45 Minuten / 45 minutes

 75 Minuten / 75 minutes

Individualverkehr / trafic individuel

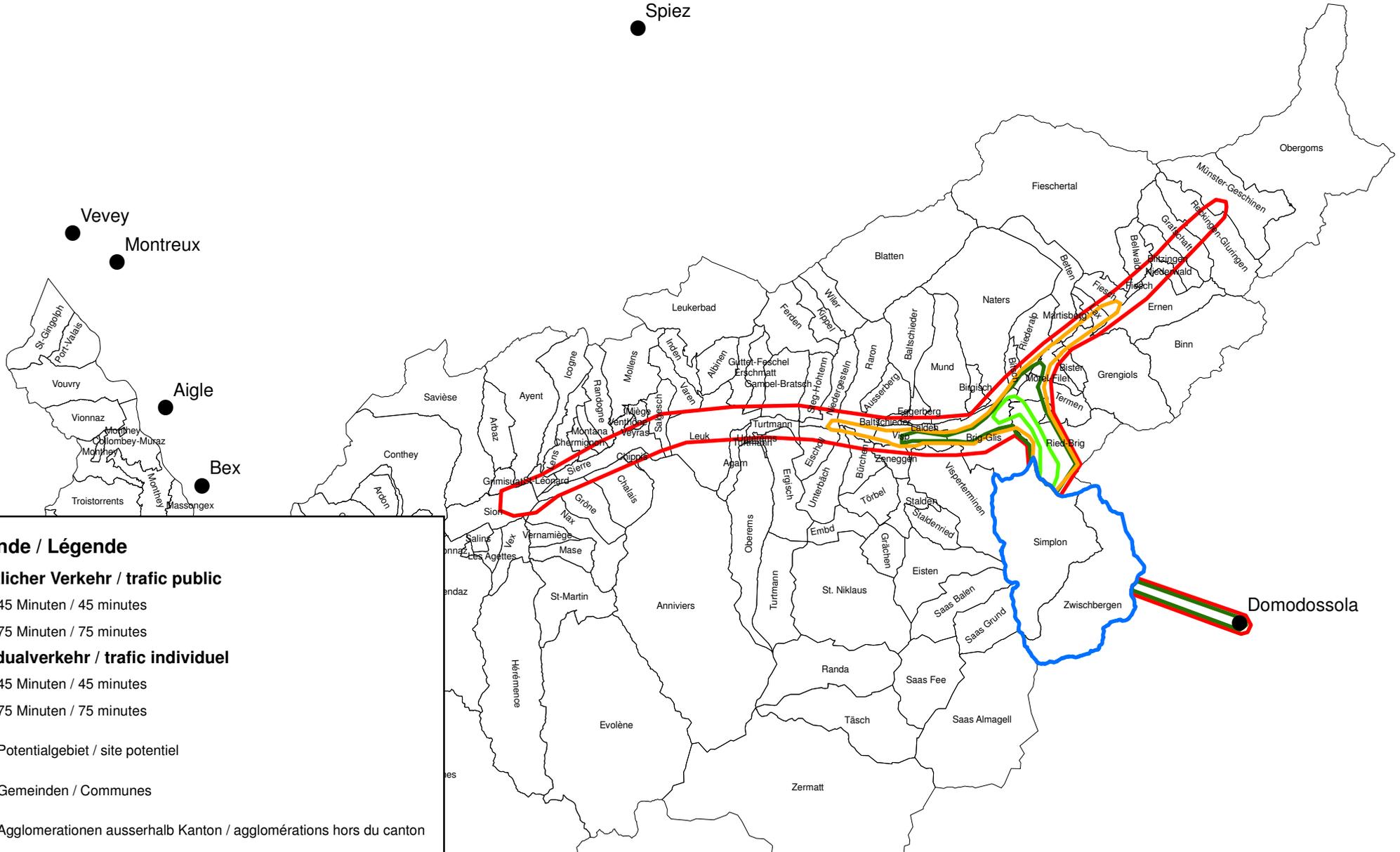
 45 Minuten / 45 minutes

 75 Minuten / 75 minutes

 Potentialgebiet / site potentiel

 Gemeinden / Communes

 Agglomerationen ausserhalb Kanton / agglomérations hors du canton



Karte 19: Einzugsgebiet des Potentialgebietes Binntal

Carte 19: Bassin de population du site potentiel Binntal

Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000

Fribourg

Altdorf

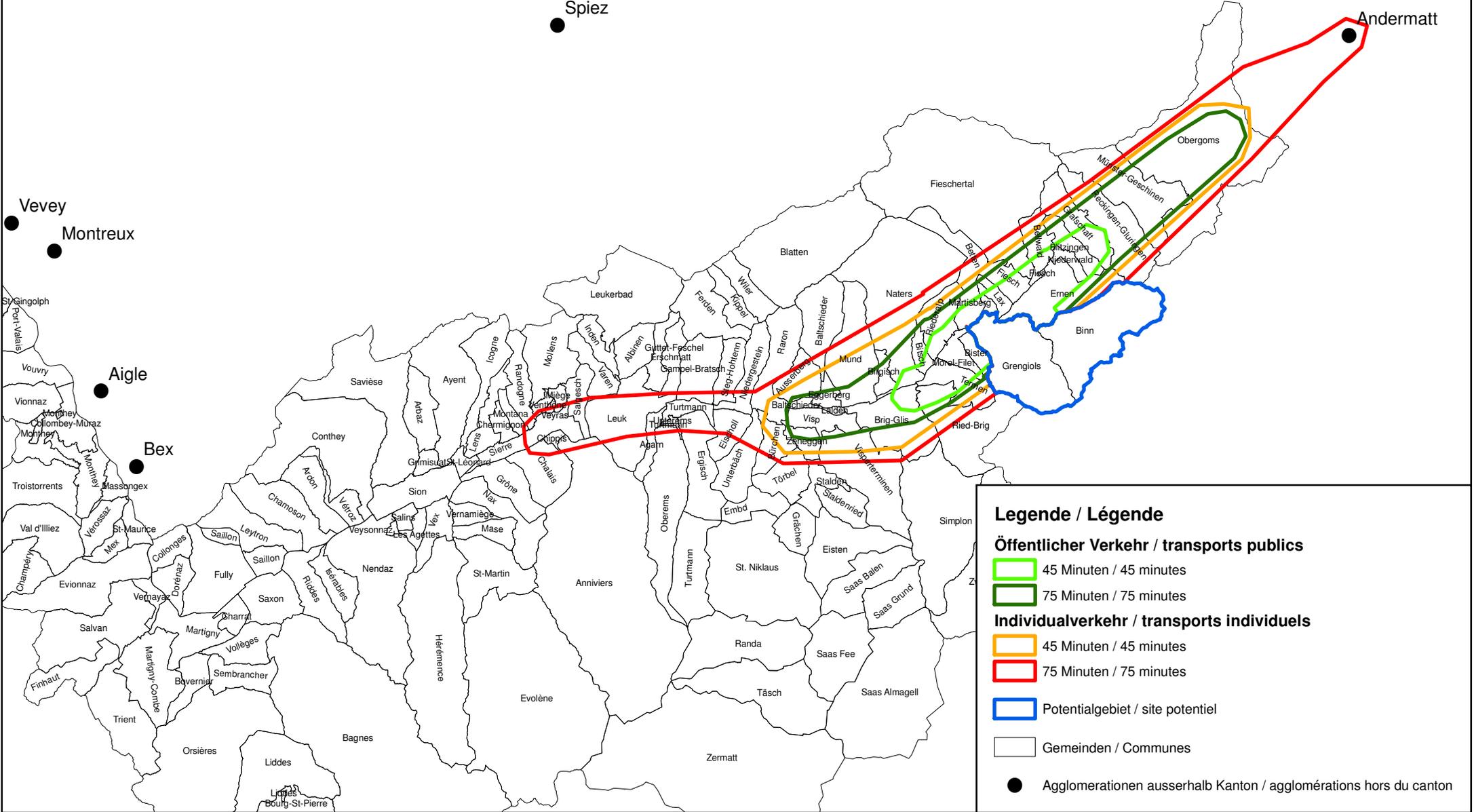
Spiez

Andermatt

Vevey
Montreux

Aigle

Bex



Legende / Légende

Öffentlicher Verkehr / transports publics

- 45 Minuten / 45 minutes
- 75 Minuten / 75 minutes

Individualverkehr / transports individuels

- 45 Minuten / 45 minutes
- 75 Minuten / 75 minutes

Potentialgebiet / site potentiel

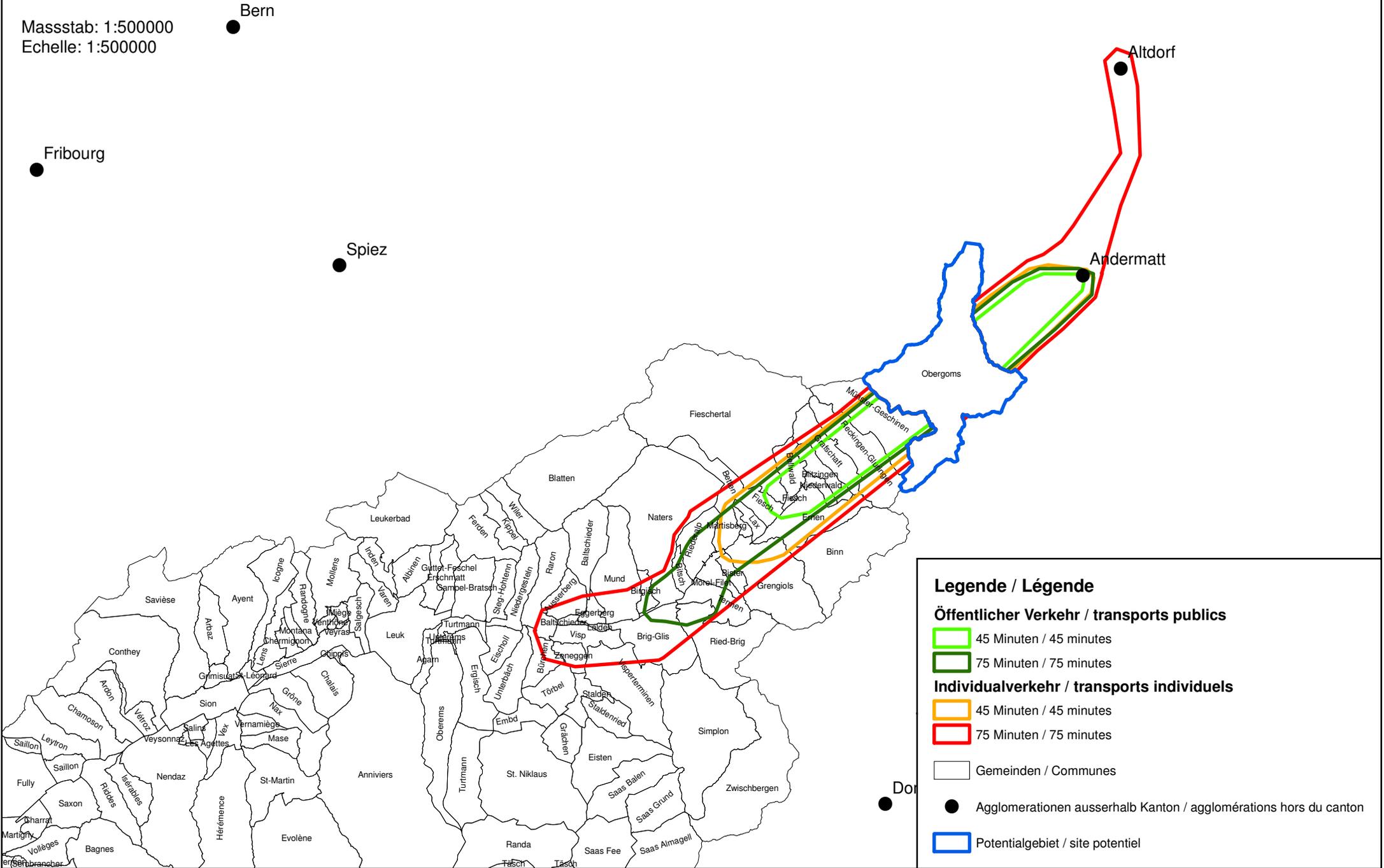
Gemeinden / Communes

Agglomerationen ausserhalb Kanton / agglomérations hors du canton

Karte 20: Einzugsgebiet des Potentialgebietes Obergoms

Carte 20: Bassin de population du site potentiel Obergoms

Masstab: 1:500000
Echelle: 1:500000



Legende / Légende

Öffentlicher Verkehr / transports publics

- 45 Minuten / 45 minutes
- 75 Minuten / 75 minutes

Individualverkehr / transports individuels

- 45 Minuten / 45 minutes
- 75 Minuten / 75 minutes

□ Gemeinden / Communes

● Agglomerations ausserhalb Kanton / agglomérations hors du canton

□ Potentialgebiet / site potentiel

Karte 21: Parkprojekte im Kanton Wallis

Carte 21: Projets de parcs dans le canton du Valais

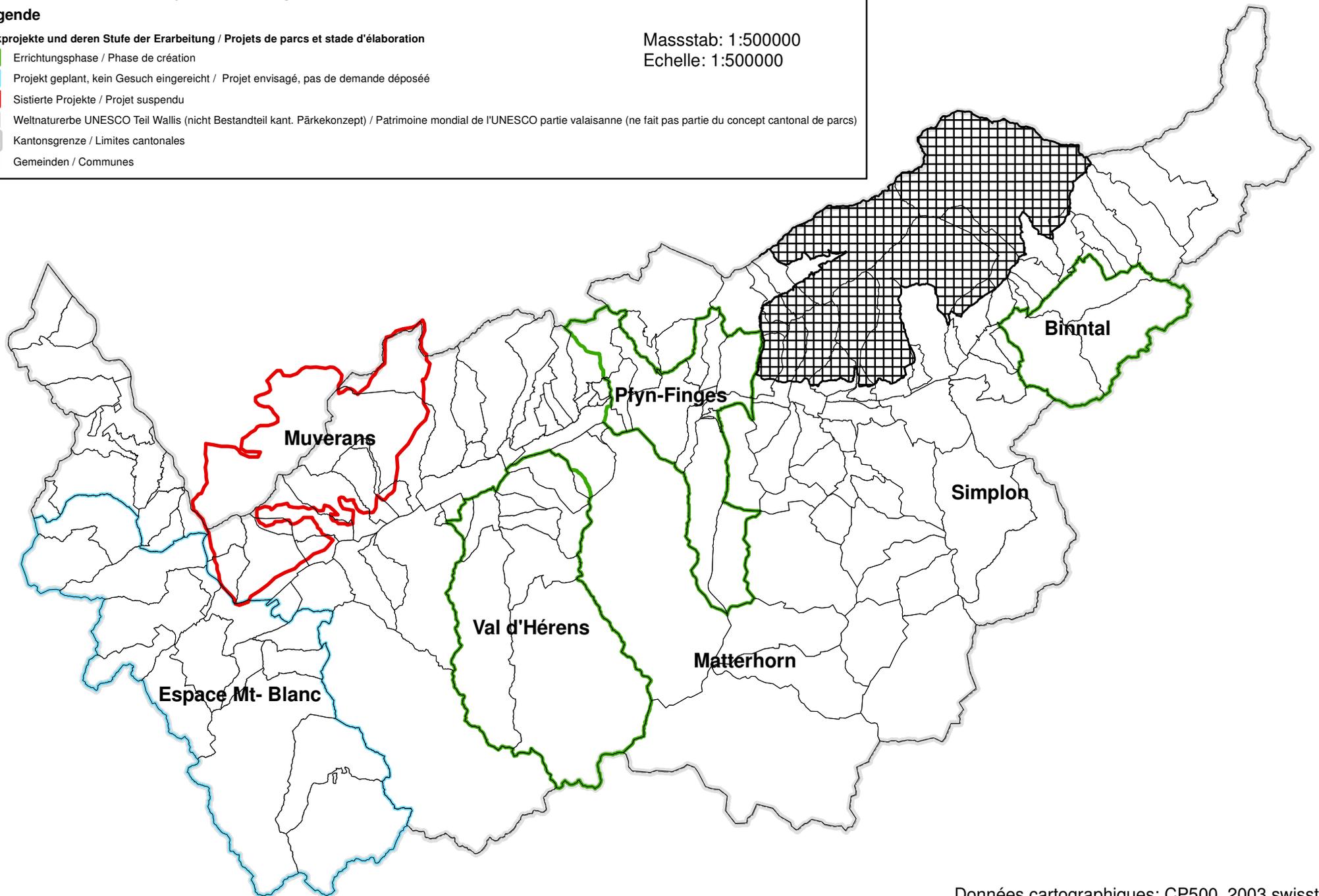
Legende

Parkprojekte und deren Stufe der Erarbeitung / Projets de parcs et stade d'élaboration

-  Errichtungsphase / Phase de création
-  Projekt geplant, kein Gesuch eingereicht / Projet envisagé, pas de demande déposé
-  Sistierte Projekte / Projet suspendu
-  Weltnaturerbe UNESCO Teil Wallis (nicht Bestandteil kant. Pärkekonzept) / Patrimoine mondial de l'UNESCO partie valaisanne (ne fait pas partie du concept cantonal de parcs)
-  Kantonsgrenze / Limites cantonales
-  Gemeinden / Communes

Masstab: 1:500000

Echelle: 1:500000



Karte 22: Überlagerung konkreter und potentieller Parkprojekte

Carte 22: Superposition des projets concrets et des sites potentiels

Legende / Légende

 Kantonsgrenze / Limites cantonales

 Gemeinden / Communes

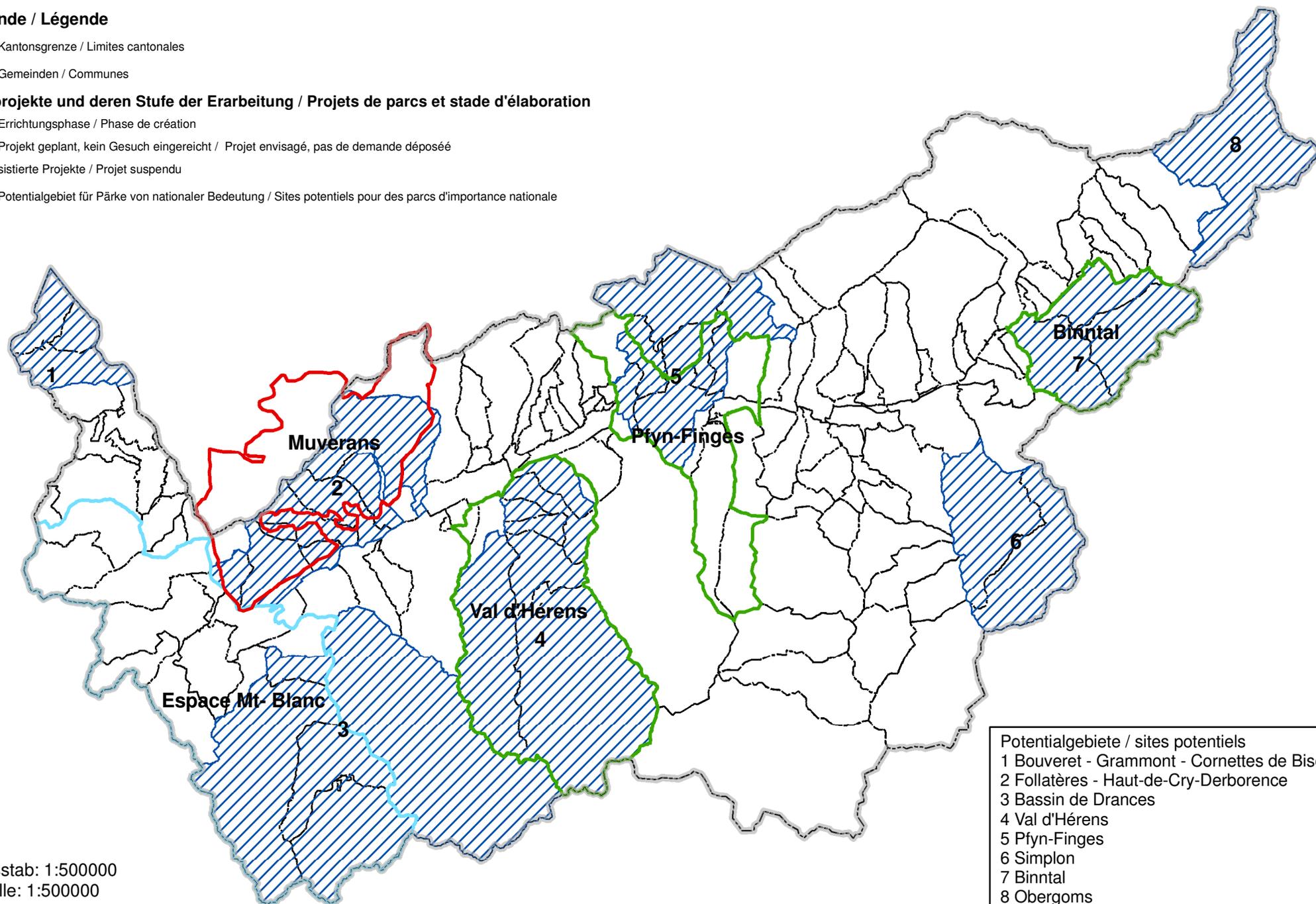
Parkprojekte und deren Stufe der Erarbeitung / Projets de parcs et stade d'élaboration

 Errichtungsphase / Phase de création

 Projekt geplant, kein Gesuch eingereicht / Projet envisagé, pas de demande déposée

 sistierte Projekte / Projet suspendu

 Potentialgebiet für Pärke von nationaler Bedeutung / Sites potentiels pour des parcs d'importance nationale



Potentialgebiete / sites potentiels

- 1 Bouveret - Grammont - Cornettes de Bise
- 2 Follatères - Haut-de-Cry-Derborence
- 3 Bassin de Drances
- 4 Val d'Hérens
- 5 Pfin-Finges
- 6 Simplon
- 7 Binntal
- 8 Obergoms

Masstab: 1:500000

Echelle: 1:500000

NO_OFS	Commune	Part IFP (%)	Points IFP	Part sites marécageux (%)	Points sites marécageux	Part sites protection cant. du paysage (%)	Points sites protection cant. du paysage	Géotopes d'importance nationale	Points géotopes d'importance nationale	Flora: somme des points d'espèces pondérés par surface Welten-Sutter	Points flore	Faune: somme des espèces prioritaires pondérées par commune	Points faune	Part Important Bird Areas (IBA) (%)	Points IBA	Nombre de hauts-marais et de marais de transition de l'inventaire	Points hauts-marais et marais de transition de l'inventaire	Part inventaire des bas-marais (%)	Points inventaire des bas-marais	Part inventaire des zones alluviales (%)	Points inventaire des zones alluviales	Part sites de reproduction de batraciens (%)	Points sites de reproduction de batraciens	Part inventaire PPS (prov.) (%)	Points inventaire PPS (prov.)	Part réserves d'oiseaux d'eau et de migrants (%)	Points réserves d'oiseaux d'eau et migrants	Points districts francs fédéraux	Part districts francs fédéraux (%)	Somme des points "Inventaires fédéraux de biotopes" (max. 10 points)	Part réserves naturelles et réserves forestières cantonales (%)	Points réserves naturelles et réserves forestières cantonales	Part districts francs cantonaux (%)	Points districts francs cantonaux	IVS (projet): points récapitulatifs	Part Inventaire cantonal des valeurs naturelles et paysagères (%)	Points Inventaire cantonal des valeurs naturelles et paysagères	Inventaire cantonal des bisses (longueur en m)	Rapport bisses (km) / surface de la commune (km²)	Points inventaire cantonal des bisses	ISOS: points récapitulatifs (max. 4)	Somme des valeurs nature et paysage	
6117	Guttet-Feschel	1.4	1	0.0	0	0.0	0		158	1	28	0	100.0	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	3.23	4	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	0.0	0	19.8	2	680	0.1	0	3	13			
6084	Hérémenche	1.2	1	0.0	0	1.2	1		132	1	142	2	0.0	0	0	0	0.0	0	1.3	2	0.00	0	0.28	1	0.0	0	36.8	4	7	0.0	0	12.3	1	2	0.5	0	24746	0.2	1	4	20		
6239	Icogne	0.0	0	0.0	0	0.0	0		215	2	27	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.84	2	0.0	0	0.0	0	2	1.2	1	20.9	1	0	0.0	0	14187	0.6	1	1	8		
6109	Inden	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1	4	160	1	22	0	74.2	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.57	2	0.0	0	54.2	4	6	0.0	0	10.5	1	4	0.0	0	0	0.0	0	2	20	
6134	Isérables	0.0	0	0.0	0	0.0	0		206	2	32	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	1	2.69	3	0.0	0	0.0	0	4	0.4	0	27.5	1	1	13.0	2	7041	0.5	1	3	14		
6197	Kippel	49.1	3	0.0	0	0.0	0		93	0	19	0	32.0	1	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.10	2	0.0	0	45.3	4	6	0.0	0	0.0	0	3	13.2	2	0	0.0	0	3	18		
6286	Lalden	0.0	0	0.0	0	0.0	0		222	2	22	0	98.8	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	3.23	4	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	70.1	2	3	59.8	4	163	0.1	1	2	20		
6061	Lax	0.0	0	0.0	0	0.0	0		195	1	7	0	59.5	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.69	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	30.1	1	4	0.0	0	1965	0.4	1	2	13		
6240	Lens	0.0	0	0.0	0	0.0	0		282	2	117	2	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	2.68	3	0.0	0	0.0	0	3	18.4	2	8.2	0	0	20.0	2	9616	0.7	1	3	15		
6081	Les Agettes	0.0	0	0.0	0	0.0	0		240	2	11	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.4	0	3489	0.7	1	2	5			
6110	Leuk	73.7	4	0.0	0	0.0	0	1	4	199	1	299	3	50.1	2	0	0	0.0	0	5.6	4	1.13	2	2.73	3	0.0	0	0.0	0	9	0.0	0	0.0	0	4	11.7	2	11804	0.3	1	3	33	
6111	Leukerbad	12.4	2	0.0	0	0.0	0	2	6	113	1	68	1	45.4	1	0	0	0.0	0	3.2	4	0.00	0	0.00	0	0.0	0	54.7	4	8	0.0	0	0.7	0	4	0.0	0	0	0.0	0	1	24	
6135	Leytron	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1	4	302	3	65	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.50	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	0.1	0	3	4.9	0	1148	0.0	0	2	15	
6033	Liddes	0.0	0	0.0	0	0.0	0		120	1	94	2	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.92	2	0.0	0	40.6	4	6	0.0	0	16.7	1	4	12.8	2	8395	0.1	1	3	20		
6136	Martigny	0.5	1	0.0	0	0.0	0	1	4	278	2	155	3	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.25	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	12.8	1	4	1.8	0	11698	0.5	1	4	21	
6137	Martigny-Combe	1.2	1	0.0	0	0.0	0		242	2	68	1	0.0	0	1	1	0.0	0	0.0	0	0.35	1	0.25	1	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	21.6	1	4	5.4	1	932	0.0	0	3	16		
6178	Martisberg	0.0	0	0.0	0	0.0	0		192	1	28	0	81.3	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	2.25	3	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	6.7	0	0	25.0	3	1891	0.7	1	0	10		
6085	Mase	0.2	1	0.0	0	4.7	1		192	1	39	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	10.03	4	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	26.5	1	1	17.1	2	4647	0.4	1	3	15		
6215	Massongex	0.0	0	0.0	0	0.0	0		206	2	12	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	1.8	0	0	4.5	0	0	0.0	0	2	4		
6216	Mex	0.0	0	0.0	0	0.0	0		187	1	4	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.54	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	3.2	0	0	0.0	0	0	0.0	0	2	5		
6241	Miège	0.0	0	0.0	0	0.0	0		299	2	21	0	4.1	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0	509	0.2	1	1	4
6242	Mollens	0.0	0	0.0	0	0.0	0		201	2	22	0	13.4	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	2.04	3	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	19.6	1	0	2.4	0	8997	0.3	1	0	7		
6243	Montana	0.0	0	0.0	0	0.0	0		299	2	17	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	2.18	3	0.0	0	0.0	0	3	43.1	2	0.0	0	0	23.6	3	31	0.0	0	2	12		
6153	Monthey	0.2	1	0.0	0	0.0	0	1	4	166	1	140	2	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.05	1	0.00	0	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	12.7	1	3	0.0	0	0	0.0	0	2	15	
6203	Mörel-Filet	0.0	0	0.0	0	0.0	0		219	2	81	2	3.8	0	0	0	0.0	0	1.1	2	0.00	0	5.97	4	0.0	0	0.0	0	6	0.0	0	0.8	0	4	21.4	3	0	0.0	0	2	19		
6006	Mund	83.9	4	0.0	0	0.0	0		147	1	36	0	12.3	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.68	2	0.0	0	44.8	4	6	0.0	0	0.4	0	0	14.9	2	22828	0.6	1	3	17		
6074	Münster-Geschinen	17.3	2	0.0	0	0.0	0		95	0	45	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.05	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	28.1	1	4	10.0	2	0	0.0	0	4	15		
6007	Naters	66.9	4	0.0	0	0.0	0	1	4	109	1	87	2	0.1	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.19	1	0.17	1	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	64.2	2	4	3.7	0	16579	0.2	1	4	24	
6086	Nax	51.2	4	44.2	4	0.3	1	1	4	168	1	29	0	0.0	0	0	0	0.6	2	0.0	0	0.00	0	0.32	1	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	35.7	1	1	8.8	1	0	0.0	0	1	21	
6024	Nendaz	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1	4	166	1	73	1	0.0	0	0	0	0.0	0	1.8	2	0.38	1	0.59	2	0.0	0	0.0	0	5	11.8	2	21.5	1	0	3.9	0	50608	0.6	1	2	17	
6198	Niedergesteln	68.7	4	0.0	0	0.0	0	1	4	147	1	62	1	86.9	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	4.74	4	0.0	0	45.0	4	8	0.0	0	0.0	0	4	12.5	2	15567	0.9	1	3	30	
6064	Niederwald	0.0	0	0.0	0	0.0	0		112	1	9	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.01	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	0.0	0	3	17.7	2	545	0.1	1	3	11		
6112	Oberems	0.0	0	0.0	0	0.0	0		119	1	21	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	41.5	4	4	0.0	0	0.0	0	2	2.0	0	0	0.0	0	2	9		
6076	Obergoms	23.8	2	0.0	0	0.0	0	1	4	106	1	100	2	0.0	0	1	1	0.2	1	1.7	2	0.00	0	0.11	1	0.0	0	0.0	0	5	0.5	0	31.1	1	4	3.9	0	0	0.0	0	4	23	
6034	Orsières	0.0	0	0.0	0	0.0	0		115	1	92	2	0.0	0	1	1	0.0	1	0.0	0	0.00	0	0.49	1	0.0	0	14.9	4	7	0.0	0	7.6	0	4	5.7	1	1444	0.0	0	3	18		
6154	Port-Valais	0.3	1	0.0	0	0.0	0		200	2	48	1	19.1	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.60	2	0.01	1	18.8	4	18.9	4	10	0.0	0	11.0	1	4	0.0	0	0	0.0	0	2	21		
6287	Randa	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1	4	133	1	11	0	46.0	1	0	0	0.0	0	0.6	2	0.00	0	1.13	2	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	34.5	1	3	0.0	0	0	0.0	0	2	16	
6244	Randogne	0.0	0	0.0	0	0.0	0		237	2	24	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	2.06	3	0.0	0	0.0	0	3	10.4	2	19.0	1	0	0.1	0	2877	0.2	1	2	11		
6199	Raron	79.4	4	0.0	0	0.0	0		167	1	157	3	90.6	2	0	0	0.2	1	0.0	0	0.00	0	2.15	3	0.0	0	18.3	4	8	0.0	0	26.7	1</										

NO_OFS	Commune	Part IFP (%)	Points IFP	Part sites marécageux (%)	Points sites marécageux	Part sites protection cant. du paysage (%)	Points sites protection cant. du paysage	Géotopes d'importance nationale (nombre)	Points géotopes d'importance nationale	Flora: somme des points d'espèces pondérés par surface Welten-Sutter	Points flore	Faune: somme des espèces prioritaires pondérées par commune	Points faune	Part Important Bird Areas (IBA) (%)	Points IBA	Nombre de hauts-marais et de marais de transition de l'inventaire	Points hauts-marais et marais de transition de l'inventaire	Part inventaire des bas-marais (%)	Points inventaire des bas-marais	Part inventaire des zones alluviales (%)	Points inventaire des zones alluviales	Part sites de reproduction de batraciens (%)	Points sites de reproduction de batraciens	Part inventaire PPS (prov.) (%)	Points inventaire PPS (prov.)	Part réserves d'oiseaux d'eau et de migrants (%)	Points réserves d'oiseaux d'eau et migrants	Points districts francs fédéraux	Part districts francs fédéraux (%)	Part districts francs fédéraux (max. 10 points)	Part réserves naturelles et réserves forestières cantonales (%)	Points réserves naturelles et réserves forestières cantonales	Part districts francs cantonaux (%)	Points districts francs cantonaux	IVS (projet): points récapitulatifs	Part Inventaire cantonal des valeurs naturelles et paysagères (%)	Points Inventaire cantonal des valeurs naturelles et paysagères	Inventaire cantonal des bisses (longueur en m)	Rapport bisses (km) / surface de la commune (km²)	Points inventaire cantonal des bisses	ISOS: points récapitulatifs (max. 4)	Somme des valeurs nature et paysage	
6265	Savièse	0.0	0	0.0	0	0.0	0	2	6	213	2	110	2	0.0	0	0	0	0.1	1	0.0	0	0.00	0	1.68	2	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	13.3	1	2	5.8	1	28618	0.4	1	2	20	
6141	Saxon	0.0	0	0.0	0	0.0	0			241	2	37	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.48	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	8.0	0	3	0.0	0	4620	0.2	1	2	9	
6035	Sembracher	0.0	0	0.0	0	0.0	0			206	2	57	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.77	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	30.1	1	4	18.1	2	0	0.0	0	3	15	
6248	Sierre	16.1	2	0.0	0	1.7	1	1	4	257	2	103	2	7.8	0	0	0	0.2	1	0.0	1	1.24	2	0.32	1	0.0	0	0.0	0	5	0.0	0	20.5	1	4	0.0	0	787	0.0	0	3	24	
6009	Simplon	49.7	3	0.0	0	0.0	0			143	1	90	2	99.9	2	1	1	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.37	1	0.0	0	0.0	0	2	4.0	2	20.0	1	4	0.0	0	8469	0.1	0	4	21	
6266	Sion	8.4	1	0.0	0	0.1	1			336	3	107	2	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.34	1	1.71	2	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	7.3	0	4	23.8	3	27301	1.1	2	4	23	
6292	St. Niklaus	0.0	0	0.0	0	0.0	0			124	1	15	0	63.1	2	0	0	0.0	0	1.1	2	0.00	0	0.08	1	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	27.7	1	4	0.9	0	28054	0.3	1	2	14	
6293	Stalden	0.0	0	0.0	0	0.0	0			292	2	90	2	37.4	1	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.62	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	14.1	1	4	5.7	1	7769	0.7	1	4	18	
6294	Staldenried	0.0	0	0.0	0	0.0	0			211	2	34	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.91	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	29.9	1	3	8.6	1	9168	0.6	1	1	11	
6204	Steg-Hohenn	72.5	4	0.0	0	0.0	0			191	1	131	2	100.0	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.41	2	0.0	0	4	6.0	0	0.2	0	3	8.5	1	6690	0.5	1	1	21			
6155	St-Gingolph	0.4	1	0.0	0	0.0	0			119	1	15	0	43.5	1	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.26	1	43.3	4	43.2	4	9	0.0	0	11.5	1	3	0.0	0	0	0.0	0	3	19	
6246	St-Léonard	0.0	0	0.0	0	0.0	0	1	4	299	2	41	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.20	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	3.4	0	3	6.7	1	1698	0.4	1	0	14	
6087	St-Martin	8.5	1	0.0	0	3.8	1	1	4	177	1	126	2	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	6.49	4	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	11.2	1	2	16.4	2	542	0.0	0	2	20	
6217	St-Maurice	0.0	0	0.0	0	0.0	0			206	2	32	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.01	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	0.2	0	4	0.0	0	0	0.0	0	3	10	
6295	Täsch	0.0	0	0.0	0	0.0	0			179	1	62	1	35.0	1	0	0	0.0	0	1.3	2	0.00	0	0.21	1	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	46.9	2	4	0.0	0	10372	0.2	1	2	15	
6010	Termen	0.0	0	0.0	0	0.0	0			176	1	68	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.13	1	0.0	0	0.0	0	1	0.1	0	13.0	1	0	13.2	2	5610	0.3	1	2	9	
6296	Törbel	0.0	0	0.0	0	0.0	0			220	2	71	1	99.3	2	1	1	0.2	1	0.0	0	0.32	1	3.14	4	0.0	0	0.0	0	7	0.0	0	41.9	2	4	25.9	3	9315	0.5	1	4	26	
6142	Trient	1.5	1	0.0	0	0.0	0			170	1	23	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.3	1	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	20.0	1	4	0.0	0	3445	0.1	0	2	10	
6156	Troistorrents	0.0	0	0.0	0	0.0	0			90	0	34	0	0.0	0	0	0	0.7	2	0.0	0	1.92	2	0.75	2	0.0	0	0.0	1.1	1	15.0	1	4	0.0	0	0	0.0	0	2	14			
6114	Turtmann	0.0	0	0.0	0	0.0	0			117	1	102	2	9.5	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.06	1	0.0	0	0.0	0	1	16.4	2	0.3	0	4	3.5	0	6852	0.2	1	3	14	
6201	Unterbäch	0.0	0	0.0	0	0.0	0			136	1	10	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.28	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	4.7	0	0	8.7	1	13951	0.6	1	1	5	
6115	Unterems	0.0	0	0.0	0	0.0	0			187	1	0	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	0	1.4	1	0.0	0	1	34.6	3	1010	0.8	1	2	9	
6157	Val d'Illiez	0.0	0	0.0	0	0.0	0			84	0	18	0	0.0	0	0	0	1.0	2	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	17.6	1	2	0.0	0	0	0.0	0	2	7	
6116	Varen	1.0	1	0.0	0	0.0	0			199	1	71	1	99.8	2	0	0	0.0	0	1.8	2	0.00	0	6.38	4	0.0	0	0.0	0	6	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	3710	0.3	1	1	17	
6249	Venthône	0.0	0	0.0	0	0.0	0			299	2	26	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.01	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	2184	0.9	1	3	7	
6088	Vernamiège	0.0	0	0.0	0	12.8	2			236	2	24	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	3.02	4	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	13.5	1	1	25.6	3	0	0.0	0	2	15	
6219	Vernayaz	18.8	2	0.0	0	0.0	0	1	4	244	2	36	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	29.3	1	4	0.0	0	0	0.0	0	3	16	
6220	Vérossaz	0.0	0	0.0	0	0.0	0			191	1	15	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.34	1	0.0	0	0.0	0	1	0.0	0	14.1	1	3	13.7	2	0	0.0	0	1	9	
6025	Vétroz	26.4	2	0.0	0	0.0	0			395	3	24	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.37	1	0.0	0	15.6	4	5	0.0	0	2.7	0	0	1.5	0	0	0.0	0	2	12	
6089	Vex	0.0	0	0.0	0	13.7	2			230	2	49	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.48	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	8.4	0	2	17.4	2	8098	0.6	1	2	14	
6250	Veyras	0.0	0	0.0	0	15.0	2			299	2	7	0	0.2	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.30	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	509	0.4	1	1	8	
6267	Veysonnaz	0.0	0	0.0	0	0.0	0			240	2	13	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	0.0	0	0	0	4.2	0	2011	1.8	2	1	5
6158	Vionnaz	0.0	0	0.0	0	0.0	0			209	2	41	1	0.0	0	0	0	0.5	1	0.0	0	0.00	0	2.06	3	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	9.4	0	4	0.0	0	0	0.0	0	3	14	
6297	Visp	0.0	0	0.0	0	0.0	0			295	2	48	1	16.7	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	0.00	0	0.0	0	0.0	0	0	0.0	0	0.4	0	4	0.3	0	5088	0.4	1	3	11	
6298	Visperterminen	0.0	0	0.0	0	0.0	0			220	2	134	2	0.1	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	1.73	2	0.0	0	0.0	0	2	0.0	0	7.0	0	3	9.6	1	6562	0.1	1	4	15	
6036	Vollèges	0.0	0	0.0	0	0.0	0			216	2	50	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	2.13	3	0.0	0	0.0	0	3	0.0	0	22.1	1	3	28.5	3	0	0.0	0	4	17	
6159	Vouvry	44.1	3	0.0	0	0.0	0			181	1	58	1	0.0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	1.78	2	1.27	2	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	29.4	1	4	0.0	0	0	0.0	0	3	17	
6202	Wiler	41.4	3	0.0	0	0.0	0			89	0	13	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0.8	2	0.00	0	1.09	2	0.0	0	0.0	0	4	0.0	0	0.1	0	1	11.3	2	0	0.0	0	2	12	
6299	Zeneggen	0.0	0	0.0	0	0.0	0			295	2	102	2	64.5	2	0	0	0.0	0	0.0	0	0.00	0	8.87	4	0.0	0	0.0	0														

Commune	Routes à fort trafic (m)	Points routes à fort trafic	Points terrains d'aviation (max. -4)	Points places atterrissage montagne (max. -4)	Surface places d'armes et places de tir (km ²)	Part surface places d'armes et places de tir (%)	Points places d'armes et places de tir	Longueur funiculaires et skilifts (m)	Rapport somme des longueurs des installations (km) / surface de la commune (km ²)*100	Points funiculaires et skilifts	Nombre de décharges de matériaux actives	Points décharges de matériaux actives	Nombre de carrières / gravières	Points carrières / gravières	Surface bâtie (m ²)	(Surface bâtie (m ²) / surface de la commune (m ²)*1000	Points part surface bâtie	Nombre total de points "atteintes graves" (max. -18 pts)	Surface de golf (ha)	Points golf	Surface des barrages (ha)	Points barrages	Longueur des lignes à haute tension (m)	Lignes km / surface commune km ² *100	Points lignes à haute tension	Nbre grandes installations télécom.	Points grandes installations télécom.	Axes ferroviaires principaux (m)	Axes routiers principaux (m)	Densité de desserte des axes routiers et ferroviaires principaux (km/km ²)	Points densité de desserte des axes routiers et ferroviaires principaux	Axes ferroviaires secondaires (m)	Axes routiers secondaires (m)	Densité de desserte des axes routiers et ferroviaires secondaires (km/km ²)	Points densité de desserte des axes routiers et ferroviaires secondaires	Malus densité de desserte	Nombre total de points "morcellement du paysage par les dessertes"	Total des points atteintes	Bilan
Agarn	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	68869	9.01	-1	-1	0	0	6	-1	2992	39.1	-1	0	0	0	1895	0.2	-1	0	16002	2.1	-2		-2	-5	6
Albinen	0	0	0	0	0.00	0.0	0	9146	59.2	-4	3	-2	0	0	69411	4.49	0	-6	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	5447	0.4	-1	0	25405	1.6	-2		-2	-8	7
Anniviers	0	0	0	-2	0.00	0.0	0	36491	15.0	-3	2	-2	5	-3	627488	2.58	0	-10	0	0	135	-2	15342	6.3	0	0	0	0	60892	0.3	-1	1163	193513	0.8	-1		-1	-13	2
Arbaz	0	0	0	0	5.43	28.2	-4	2298	11.9	-3	0	0	0	0	122622	6.37	-1	-8	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	8404	0.4	-1	0	37084	1.9	-2		-2	-10	3
Ardon	2277	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	191668	9.40	-1	-3	0	0	0	0	16884	82.8	-1	0	0	2328	14411	0.8	-2	0	54390	2.7	-2		-2	-6	14
Ausserberg	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	84838	5.63	-1	-1	0	0	0	0	1766	11.7	-1	0	0	3362	3298	0.4	-1	0	26867	1.8	-2		-2	-4	22
Ayent	0	0	0	-4	0.01	0.0	-2	8797	15.9	-3	4	-2	1	-1	346174	6.27	-1	-13	0	0	50	-2	4283	7.8	0	0	0	0	29774	0.5	-2	0	102675	1.9	-2		-2	-17	-2
Bagnes	0	0	0	-4	0.00	0.0	0	27852	9.8	-2	5	-3	2	-2	882151	3.11	0	-11	41	-1	211	-2	42122	14.8	-1	0	0	0	46532	0.2	-1	3141	276559	1.0	-1		-1	-16	8
Baltschieder	1331	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	2	-2	71072	2.29	0	-4	0	0	0	0	6463	20.8	-1	0	0	1425	3320	0.2	-1	0	9048	0.3	-1		-1	-6	18
Bellwald	0	0	0	0	3.08	22.0	-4	6241	44.6	-4	2	-2	0	0	109264	7.81	-1	-11	0	0	2	-1	0	0.0	0	0	0	0	8951	0.6	-2	1554	10636	0.9	-1		-2	-14	-4
Betten	0	0	0	0	0.00	0.0	0	10749	40.9	-4	0	0	0	0	113354	4.31	0	-4	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	1809	0.1	-1	117	24642	0.9	-1		-1	-5	15
Binn	0	0	0	0	0.00	0.0	0	337	0.5	0	1	-1	1	-1	52148	0.80	0	-2	0	0	1	-1	2065	3.2	0	0	0	0	4073	0.1	-1	0	36951	0.6	-1		-1	-4	21
Birgisch	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	42959	7.64	-1	-1	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	2643	0.5	-1	0	9601	1.7	-2		-2	-3	7
Bister	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	11269	1.94	0	0	0	0	0	0	4457	76.8	-1	0	0	0	2871	0.5	-1	0	913	0.2	-1		-1	-2	8
Bitsch	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	0	0	69335	11.96	-2	-3	0	0	5	-1	2215	38.2	-1	0	0	0	3034	0.5	-2	1815	13298	2.6	-2		-2	-7	18
Blatten	0	0	0	-2	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	0	0	61569	0.68	0	-3	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	6280	0.1	-1	0	9373	0.1	-1		-1	-4	17
Blitzingen	0	0	0	0	1.44	12.5	-2	0	0.0	0	1	-1	0	0	27159	2.36	0	-3	0	0	0	0	2422	21.1	-1	0	0	0	1341	0.1	-1	1162	9055	0.9	-1		-1	-5	6
Bourg-St-Pierre	0	0	0	0	0.00	0.0	0	4154	4.6	-1	1	-1	0	0	49569	0.55	0	-2	0	0	61	-2	13668	15.2	-1	0	0	0	21176	0.2	-1	0	25636	0.3	-1		-1	-6	10
Bovermier	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	2	-2	56057	4.38	0	-2	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	12204	1.0	-2	3516	17790	1.7	-2		-2	-4	5
Brig-Glis	2908	-2	0	0	0.01	0.0	-2	0	0.0	0	8	-3	3	-2	707490	18.76	-2	-11	0	0	0	0	20111	53.3	-1	0	0	6634	34470	1.1	-3	8036	62014	1.9	-2		-3	-15	2
Bürchen	0	0	0	0	0.00	0.0	0	3943	29.4	-4	0	0	0	0	141418	10.56	-2	-6	0	0	0	0	2909	21.7	-1	0	0	0	8405	0.6	-2	0	28430	2.1	-2		-2	-9	6
Chalais	0	0	0	0	0.00	0.0	0	10157	41.5	-4	1	-1	1	-1	330713	13.52	-2	-8	0	0	0	0	2678	10.9	-1	0	0	0	21985	0.9	-2	0	64222	2.6	-2		-2	-11	0
Chamason	2741	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	4	-2	273781	8.43	-1	-5	0	0	0	0	20501	63.1	-1	0	0	2311	26624	0.9	-2	0	85119	2.6	-2		-2	-8	10
Champéry	0	0	0	0	0.00	0.0	0	9106	23.7	-4	3	-2	0	0	213588	5.57	-1	-7	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	5877	0.2	-1	2216	76569	2.1	-2		-2	-9	7
Charrat	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	163351	21.52	-3	-3	0	0	0	0	25855	340.6	-2	0	0	3323	10959	1.9	-3	0	34337	4.5	-4	-1	-5	-10	-2
Chermignon	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	223932	41.75	-3	-3	12	-1	0	0	0	0.0	0	0	0	0	12518	2.3	-4	0	24510	4.6	-4	-2	-6	-10	6
Chippis	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	131898	66.72	-4	-4	0	0	0	0	6855	346.8	-2	0	0	0	3565	1.8	-3	0	5828	2.9	-2		-3	-9	4
Collombey-Muraz	0	0	-2	0	0.00	0.0	0	6949	23.3	-4	3	-2	2	-2	564477	18.96	-2	-12	0	0	0	0	1292	4.3	0	0	0	6709	21480	0.9	-2	1700	96681	3.3	-3		-3	-15	-4
Collonges	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	3	-2	53694	4.40	0	-2	0	0	11	-2	12309	100.8	-2	0	0	0	1889	0.2	-1	0	27054	2.2	-2		-2	-8	-1
Conthey	1187	-2	0	0	7.37	8.7	-4	1060	1.2	-1	4	-2	5	-3	640799	7.55	-1	-13	0	0	6	-1	15163	17.9	-1	0	0	970	38500	0.5	-1	0	153344	1.8	-2		-2	-17	8
Dorénavaz	0	0	0	0	0.00	0.0	0	1175	9.3	-2	0	0	0	0	76939	6.12	-1	-3	0	0	2	-1	10104	80.4	-1	0	0	0	5502	0.4	-1	0	29428	2.3	-2		-2	-7	9
Edgerberg	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	47370	9.03	-1	-1	0	0	0	0	2948	56.2	-1	0	0	1519	4100	1.1	-3	28	13849	2.6	-2		-3	-5	19
Eischoll	0	0	0	0	0.00	0.0	0	3127	23.0	-4	0	0	0	0	95062	6.99	-1	-5	0	0	0	0	3154	23.2	-1	0	0	0	4162	0.3	-1	0	22299	1.6	-2		-2	-8	2
Eisten	0	0	0	0	0.00	0.0	0	721	1.9	-1	2	-2	2	-2	38826	1.02	0	-5	0	0	0	0	11095	29.1	-1	0	0	0	6783	0.2	-1	0	9469	0.2	-1		-1	-7	4
Embd	0	0	0	0	0.00	0.0	0	2356	17.8	-3	1	-1	0	0	45539	3.44	0	-4	0	0	0	0	514	3.9	0	0	0	0	1031	0.1	-1	1650	9637	0.9	-1		-1	-5	9
Ergisch	0	0	0	0	0.00	0.0	0	144	0.5	0	0	0	0	0	56757	1.88	0	0	0	0	0	0	4282	14.2	-1	0	0	0	8177	0.3	-1	0	19126	0.6	-1		-1	-2	9
Ernen	0	0	0	0	0.00	0.0	0	4626	13.1	-3	1	-1	2	-2	127539	3.60	0	-6	0	0	1	0	28414	80.2	-1	0	0	0	10996	0.3	-1	1172	31676	0.9	-1		-1	-8	9
Erschmatt	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	35435	3.17	0	0	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	3484	0.3	-1	0	16545	1.5	-2		-2	-2	14
Evionnaz	3289	-2	0	0	2.77	5.8	-4	0	0.0	0	0	0	0	0	107653	2.24	0	-6	0	0	195	-2	5534	11.5	-1	0	0	3307	14945	0.4	-1	61	36934	0.8	-1		-1	-10	1
Evolène	0	0	0	-4	0.00	0.0	0	14322	6.8	-2	1	-1	3	-2	312232	1.49	0	-9	0	0	1	-1	28363	13.5	-1	0	0	0	28797	0.1	-1	0	108411	0.5	-1		-1	-12	5
Ferden	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	1	-1	42887	1.54	0	-1	0	0	6	-1	0	0.0	0	0	0	851	5416	0.2	-1	0	20705	0.7	-1		-1	-3	21
Fiesch	0	0	0	0	0.00	0.0	0	11253	99.9	-4	3	-2	0	0	138544																								

Commune	Routes à fort trafic (m)	Points routes à fort trafic	Points terrains d'aviation (max. -4)	Points places atterrissage montagne (max. -4)	Surface places d'armes et places de tir (km ²)	Part surface places d'armes et places de tir (%)	Points places d'armes et places de tir	Longueur funiculaires et skilifts (m)	Rapport somme des longueurs des installations (km) / surface de la commune (km ²)*100	Points funiculaires et skilifts	Nombre de décharges de matériaux actives	Points décharges de matériaux actives	Nombre de carrières / gravières	Points carrières / gravières	Surface bâtie (m ²)	(Surface bâtie (m ²) / surface de la commune (m ²)*1000	Points part surface bâtie	Nombre total de points "atteintes graves" (max. -18 pts)	Surface de golf (ha)	Points golf	Surface des barrages (ha)	Points barrages	Longueur des lignes à haute tension (m)	Lignes km / surface commune km ² *100	Points lignes à haute tension	Nbre grandes installations télécom.	Points grandes installations télécom.	Axes ferroviaires principaux (m)	Axes routiers principaux (m)	Densité de desserte des axes routiers et ferroviaires principaux (km/km ²)	Points densité de desserte des axes routiers et ferroviaires principaux	Axes ferroviaires secondaires (m)	Axes routiers secondaires (m)	Densité de desserte des axes routiers et ferroviaires secondaires (km/km ²)	Points densité de desserte des axes routiers et ferroviaires secondaires	Malus densité de desserte	Nombre total de points "morcellement du paysage par les dessertes"	Total des points atteintes	Bilan
Guttet-Feschel	0	0	0	0	0.00	0.0	0	668	6.3	-2	0	0	0	0	59093	5.61	-1	-3	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	2080	0.2	-1	0	19412	1.8	-2	-2	-5	8	
Héremence	0	0	0	0	0.00	0.0	0	1205	1.1	-1	4	-2	0	0	248796	2.32	0	-3	0	0	400	-2	7235	6.7	0	0	0	0	35339	0.3	-1	0	113793	1.1	-2	-2	-7	13	
Icogne	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	2	-2	65208	2.63	0	-2	0	0	34	-2	6298	25.4	-1	0	0	0	4545	0.2	-1	0	21088	0.9	-1	-1	-6	2	
Inden	0	0	0	0	0.00	0.0	-2	0	0.0	0	0	0	1	-1	21757	2.18	0	-3	0	0	0	0	2685	26.9	-1	0	0	0	6260	0.6	-2	0	9396	0.9	-1	-2	-6	14	
Iséables	0	0	0	0	0.00	0.0	0	3750	24.5	-4	0	0	1	-1	82179	5.37	-1	-6	0	0	0	0	2658	17.4	-1	0	0	0	1994	0.1	-1	0	31131	2.0	-2	-2	-9	5	
Kippel	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	0	0	40049	3.43	0	-1	0	0	4	-1	0	0.0	0	0	0	0	1269	0.1	-1	0	11032	0.9	-1	-1	-3	15	
Lalden	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	81148	62.35	-4	-4	0	0	0	0	7839	602.3	-2	0	0	0	878	373	1.0	-2	0	8596	6.6	-4	-1	-5	9
Lax	0	0	0	0	0.00	0.0	0	965	17.8	-3	1	-1	0	0	44361	8.18	-1	-5	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	4510	0.8	-2	2377	17421	3.7	-3	-3	-8	5	
Lens	0	0	0	0	0.00	0.0	0	12148	86.7	-4	0	0	0	0	362786	25.90	-3	-7	53	-2	0	0	2274	16.2	-1	0	0	0	18444	1.3	-3	0	44301	3.2	-3	-1	-4	1	
Les Agettes	0	0	0	0	0.00	0.0	0	2477	48.7	-4	0	0	0	0	64450	12.68	-2	-6	0	0	0	0	1278	25.1	-1	0	0	0	12003	2.4	-4	0	13616	2.7	-2	-1	-5	-12	-7
Leuk	3582	-2	0	0	0.61	1.4	-2	0	0.0	0	2	-2	3	-2	324630	7.40	-1	-9	49	-1	24	-2	34970	79.8	-1	1	-2	3576	29310	0.8	-2	35	82207	1.9	-2	-2	-17	16	
Leukerbad	0	0	0	0	0.01	0.0	-2	4929	7.3	-2	2	-2	1	-1	188008	2.80	0	-7	0	0	0	0	10768	16.0	-1	0	0	0	8087	0.1	-1	0	24593	0.4	-1	-1	-9	15	
Leytron	34	-2	0	0	0.00	0.0	0	7175	26.8	-4	1	-1	1	-1	253951	9.47	-1	-9	0	0	0	0	104	0.4	0	0	0	0	14971	0.6	-2	0	68988	2.6	-2	-2	-11	4	
Liddes	0	0	0	0	0.00	0.0	0	2918	5.0	-1	1	-1	3	-2	99675	1.70	0	-4	0	0	2	-1	10681	18.2	-1	0	0	0	15923	0.3	-1	0	74611	1.3	-2	-2	-8	12	
Martigny	6507	-3	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	2	-2	933865	37.35	-3	-9	0	0	0	0	51792	207.1	-2	0	0	10287	66553	3.1	-4	6166	82043	3.5	-3	-1	-5	-16	5
Martigny-Combe	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	170283	4.53	0	0	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	21358	0.6	-2	182	49954	1.3	-2	-2	-2	14	
Martisberg	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	14038	5.22	-1	-1	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	1532	0.6	-2	0	5569	2.1	-2	-2	-3	7	
Mase	0	0	0	0	0.00	0.0	0	1448	13.1	-3	1	-1	1	-1	63156	5.70	-1	-6	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	2694	0.2	-1	0	24400	2.2	-2	-2	-8	7	
Massongex	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	1	-1	105342	15.91	-2	-3	10	-1	0	0	10227	154.4	-2	0	0	3401	10565	2.1	-4	629	21748	3.4	-3	-1	-5	-11	-7
Mex	0	0	0	0	1.00	3.2	-2	0	0.0	0	0	0	0	0	16498	2.09	0	-2	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	1708	0.2	-1	0	4429	0.6	-1	-1	-3	2	
Miège	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	0	0	65427	25.58	-3	-4	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	2678	1.0	-3	0	25076	9.8	-4	-1	-5	-9	-5
Mollens	0	0	0	0	7.04	21.5	-4	5266	16.0	-3	0	0	0	0	132944	4.05	0	-7	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	12536	0.4	-1	0	38879	1.2	-2	-2	-9	-2	
Montana	0	0	0	0	0.00	0.0	0	944	19.2	-3	1	-1	0	0	226955	46.25	-3	-7	2.1	-1	0	0	0	0.0	0	0	0	0	8789	1.8	-3	0	18458	3.8	-3	-1	-4	-12	0
Monthey	0	0	-2	0	0.00	0.0	0	1348	4.7	-1	2	-2	3	-2	898694	31.34	-3	-10	0	0	0	0	4008	14.0	-1	0	0	2863	34548	1.3	-3	3423	90143	3.3	-3	-1	-4	-15	0
Mörel-Filet	0	0	0	0	0.00	0.0	0	1783	20.9	-4	0	0	0	0	82552	9.68	-1	-5	0	0	0	0	5814	68.2	-1	0	0	0	10313	1.2	-3	4362	11868	1.9	-2	-3	-9	10	
Mund	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	97509	2.37	0	0	0	0	0	0	191	0.5	0	0	0	822	3079	0.1	-1	18	19644	0.5	-1	-1	-1	16	
Münster-Geschinen	0	0	-2	0	16.02	33.0	-4	4435	9.1	-2	4	-2	2	-2	104353	2.15	0	-12	0	0	0	0	10300	21.2	-1	0	0	0	4260	0.1	-1	3888	29014	0.7	-1	-1	-14	1	
Naters	0	0	0	0	0.00	0.0	0	13560	13.4	-3	1	-1	2	-2	436892	4.32	0	-6	0	0	9	-1	4193	4.1	0	0	0	2410	17011	0.2	-1	2742	31967	0.3	-1	-1	-8	16	
Nax	0	0	0	0	0.00	0.0	0	2911	11.5	-3	0	0	0	0	89277	3.52	0	-3	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	9751	0.4	-1	0	35344	1.4	-2	-2	-5	16	
Nendaz	0	0	0	-3	0.00	0.0	-2	39036	45.5	-4	1	-1	0	0	761391	8.87	-1	-11	0	0	48	-2	6886	8.0	0	0	0	0	42213	0.5	-1	0	165915	1.9	-2	-2	-15	2	
Niedergesteln	3280	-2	0	0	0.00	0.0	0	414	2.4	-1	2	-2	1	-1	66765	3.79	0	-6	0	0	0	0	8491	48.2	-1	0	0	4271	6391	0.6	-2	150	16558	0.9	-1	-2	-9	21	
Niederwald	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	0	0	14840	3.22	0	-1	0	0	0	0	2411	52.2	-1	0	0	0	2057	0.4	-1	1869	5412	1.6	-2	-2	-4	7	
Oberems	0	0	0	0	0.00	0.0	0	542	1.1	-1	0	0	0	0	70778	1.41	0	-1	0	0	5	-1	1171	2.3	0	0	0	0	3197	0.1	-1	0	43422	0.9	-1	-1	-3	6	
Obergoms	0	0	0	0	0.79	0.5	-2	5909	3.8	-1	3	-2	6	-3	170106	1.09	0	-8	21	-1	82	-2	22742	14.6	-1	0	0	0	42735	0.3	-1	14335	75100	0.6	-1	-1	-13	10	
Orsières	0	0	0	0	0.00	0.0	0	5473	3.3	-1	7	-3	4	-2	334961	2.03	0	-6	0	0	13	-2	10257	6.2	0	0	0	0	44235	0.3	-1	3844	156612	1.0	-1	-1	-9	9	
Port-Valais	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	3	-2	186559	12.45	-2	-4	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	4672	7141	0.8	-2	123	46222	3.1	-3	-3	-7	14	
Randa	0	0	0	0	0.00	0.0	0	644	1.2	-1	0	0	1	-1	55808	1.02	0	-2	29	-1	0	0	7436	13.6	-1	0	0	0	3958	0.1	-1	3900	10771	0.3	-1	-1	-5	11	
Randogne	0	0	0	0	0.00	0.0	0	12340	74.5	-4	0	0	0	0	305021	18.41	-2	-6	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	11778	0.7	-2	2146	44084	2.8	-2	-2	-8	3	
Raron	2458	-2	-4	0	0.00	0.0	0	407	1.3	-1	3	-2	4	-2	164395	5.43	-1	-12	0	0	0	0	10703	35.4	-1	0	0	4763	7718	0.4	-1	0	33154	1.1	-2	-2	-15	14	
Reckingen-Glurigen	0	0	0	0	8.87	7.2	-4	667	1.6	-1	0	0	1	-1	99680	2.42	0	-6	0	0	0	0	7231	17.5	-1	0	0	0	2837	0.1	-1	2855	40250	1.0	-2	-2	-9	5	
Riddes	2719	-2	0	-4	0.00	0.0	0	7322	30.6	-4	2	-2	1	-1	291957	12.20	-2	-15	0	0	0	0	37839	158.1	-2	0	0	2809	36672	1.6	-3	0	70318	2.9	-2	-3	-20	-5	
Ried-Brig	0	0	0	0	1.02	2.1	-2	3343	7.0	-2	4	-2	1	-1	160472	3.37	0	-7	0	0	10	-1	8459	17.8	-1	0	0	0	27106										

Commune	Routes à fort trafic (m)	Points routes à fort trafic	Points terrains d'aviation (max. -4)	Points places atterrissage montagne (max. -4)	Surface places d'armes et places de tir (km ²)	Part surface places d'armes et places de tir (%)	Points places d'armes et places de tir	Longueur funiculaires et skillifts (m)	Rapport somme des longueurs des installations (km) / surface de la commune (km ²)*100	Points funiculaires et skillifts	Nombre de décharges de matériaux actifs	Points décharges de matériaux actifs	Nombre de carrières / gravières	Points carrières / gravières	Surface bâtie (m ²)	(Surface bâtie (m ²) / surface de la commune (m ²)*1000	Points part surface bâtie	Nombre total de points "atteintes graves" (max. -18 pts)	Surface de golf (ha)	Points golf	Surface des barrages (ha)	Points barrages	Longueur des lignes à haute tension (m)	Lignes km / surface commune km ² *100	Points lignes à haute tension	Nbre grandes installations télécom.	Points grandes installations télécom.	Axes ferroviaires principaux (m)	Axes routiers principaux (m)	Densité de desserte des axes routiers et ferroviaires principaux (km/km ²)	Points densité de desserte des axes routiers et ferroviaires principaux	Axes ferroviaires secondaires (m)	Axes routiers secondaires (m)	Densité de desserte des axes routiers et ferroviaires secondaires (km/km ²)	Points densité de desserte des axes routiers et ferroviaires secondaires	Malus densité de desserte	Nombre total de points "morcellement du paysage par les dessertes"	Total des points atteintes	Bilan
Savièse	0	0	0	-4	0.07	0.1	-2	4429	6.2	-2	4	-2	2	-2	480461	6.76	-1	-13	0	0	28	-2	9972	14.0	-1	0	0	0	20600	0.3	-1	0	111141	1.6	-2	-2	-18	2	
Saxon	2897	-2	0	0	0.00	0.0	0	1748	7.5	-2	0	0	4	-2	352289	15.17	-2	-8	0	0	0	0	37370	161.0	-2	0	0	4896	32070	1.6	-3	0	92544	4.0	-3	-1	-4	-14	-5
Sembrancher	0	0	-2	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	3	-2	78177	4.43	0	-4	0	0	0	0	5846	33.1	-1	0	0	0	11237	0.6	-2	5592	39750	2.6	-2	-2	-2	-7	8
Sierre	7728	-3	0	0	0.00	0.0	0	687	3.6	-1	1	-1	6	-3	1066939	55.77	-4	-12	14	-1	0	0	43015	224.8	-2	0	0	10040	64384	3.9	-4	986	79203	4.2	-4	-2	-6	-21	3
Simplon	0	0	0	0	16.00	4.4	-2	361	0.4	0	1	-1	0	0	92457	1.02	0	-3	0	0	1	0	9840	10.8	-1	0	0	0	20131	0.2	-1	0	60788	0.7	-1	-1	-1	-5	16
Sion	9518	-3	-4	0	0.54	0.4	-2	0	0.0	0	4	-2	4	-2	1566321	61.18	-4	-17	45	-1	0	0	44081	172.2	-2	0	0	10074	97526	4.2	-4	266	114045	4.5	-4	-2	-6	-26	-3
St. Niklaus	0	0	0	0	0.00	0.0	0	5290	5.9	-2	16	-3	3	-2	271122	3.03	0	-7	0	0	4	-1	19048	21.3	-1	0	0	0	16068	0.2	-1	9952	32504	0.5	-1	-1	-1	-10	4
Stalden	0	0	0	0	0.00	0.0	0	145	1.4	-1	0	0	1	-1	107225	10.14	-2	-4	0	0	0	0	13259	125.4	-2	0	0	0	10066	1.0	-2	3903	21076	2.4	-2	-2	-2	-8	10
Staldenried	0	0	0	0	0.00	0.0	0	3885	27.4	-4	0	0	0	0	64620	4.56	0	-4	0	0	0	0	5861	41.3	-1	0	0	0	5375	0.4	-1	0	11713	0.8	-1	-1	-1	-6	5
Steg-Hohtenn	204	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	1	-1	218353	15.54	-2	-6	0	0	0	0	10782	76.7	-1	0	0	2929	13224	1.1	-3	0	23837	1.7	-2	-3	-3	-10	11
St-Gingolph	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	0	0	70284	3.01	0	-1	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	3443	5264	0.4	-1	0	14211	0.6	-1	-1	-1	-2	17
St-Léonard	2514	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	1	-1	2	-2	115573	29.75	-3	-8	0	0	0	0	9782	251.8	-2	0	0	2354	7705	2.6	-4	0	25235	6.5	-4	-2	-6	-16	-2
St-Martin	0	0	0	0	0.00	0.0	0	177	0.5	0	2	-2	1	-1	153895	4.16	0	-3	0	0	0	0	7348	19.8	-1	0	0	0	13501	0.4	-1	0	59084	1.6	-2	-2	-2	-6	14
St-Maurice	1987	-2	0	0	0.85	3.0	-2	248	3.5	-1	0	0	2	-2	253181	36.08	-3	-10	0	0	1	0	17204	245.2	-2	0	0	5160	29405	4.9	-4	0	22534	3.2	-3	-1	-5	-17	-7
Täsch	0	0	0	-4	0.00	0.0	0	211	0.4	0	2	-2	1	-1	67471	1.15	0	-7	0.2	0	0	0	8667	14.8	-1	0	0	0	2477	0.0	-1	3885	24604	0.5	-1	-1	-1	-9	6
Termen	0	0	0	0	0.00	0.0	0	5388	28.8	-4	0	0	0	0	105295	5.64	-1	-5	0	0	0	0	7080	37.9	-1	0	0	0	4082	0.2	-1	614	22990	1.3	-2	-2	-2	-8	1
Törbel	0	0	0	0	0.00	0.0	0	3084	17.5	-3	1	-1	0	0	91433	5.20	-1	-5	0	0	0	0	4965	28.2	-1	0	0	0	7977	0.5	-1	1210	20654	1.2	-2	-2	-2	-8	18
Trient	0	0	0	-4	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	1	-1	41426	1.05	0	-5	0	0	4	-1	4341	11.0	-1	0	0	0	8161	0.2	-1	0	18800	0.5	-1	-1	-1	-8	2
Troistorrents	0	0	0	0	0.01	0.0	-2	10402	28.1	-4	2	-2	0	0	422464	11.43	-2	-10	0	0	0	0	5551	15.0	-1	0	0	0	27650	0.7	-2	4570	115582	3.2	-3	-3	-3	-14	0
Turtmann	2314	-2	0	0	0.00	0.0	0	464	1.1	-1	2	-2	2	-2	127403	3.10	0	-7	0	0	5	-1	9042	22.0	-1	0	0	4196	9669	0.3	-1	0	22502	0.5	-1	-1	-1	-10	4
Unterbäch	0	0	0	0	0.00	0.0	0	8034	36.5	-4	2	-2	1	-1	90792	4.13	0	-7	0	0	0	0	1971	9.0	0	0	0	0	2092	0.1	-1	0	17887	0.8	-1	-1	-1	-8	-3
Unterems	0	0	0	0	0.00	0.0	0	719	58.8	-4	0	0	0	0	26386	21.59	-3	-7	0	0	0	0	943	77.2	-1	0	0	0	1205	1.0	-2	0	6741	5.5	-4	-1	-5	-13	-4
Val d'Illicz	0	0	0	0	0.02	0.1	-2	14891	38.0	-4	1	-1	1	-1	228405	5.83	-1	-9	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	17176	0.4	-1	3728	94092	2.5	-2	-2	-2	-11	-4
Varen	0	0	0	0	0.00	0.0	-2	0	0.0	0	0	0	1	-1	62263	4.86	0	-3	0	0	0	0	9464	73.8	-1	0	0	0	7353	0.6	-2	51	32273	2.5	-2	-2	-2	-6	11
Venthône	0	0	0	0	0.00	0.0	0	1230	49.1	-4	0	0	0	0	84377	33.70	-3	-7	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	3280	1.3	-3	1228	24584	10.3	-4	-1	-5	-12	-5
Vernamiège	0	0	0	0	0.00	0.0	0	52	0.7	0	2	-2	0	0	40772	5.52	-1	-3	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	6967	0.9	-2	0	18938	2.6	-2	-2	-2	-5	10
Vernayaz	2768	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	1	-1	137414	24.74	-3	-6	0	0	1	0	16409	295.4	-2	0	0	2720	12454	2.7	-4	965	19064	3.6	-3	-1	-5	-13	3
Vérossaz	0	0	0	0	3.68	6.4	-4	39	0.3	0	2	-2	0	0	64827	4.54	0	-6	60	-2	0	0	2987	20.9	-1	0	0	0	4639	0.3	-1	0	24408	1.7	-2	-2	-2	-11	-2
Vétroz	1767	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	282984	27.13	-3	-5	0	0	0	0	17263	165.5	-2	0	0	1764	14077	1.5	-3	129	48540	4.7	-4	-1	-5	-12	0
Vex	0	0	0	0	0.00	0.0	0	9560	73.1	-4	4	-2	0	0	225333	17.23	-2	-8	0	0	0	0	7033	53.8	-1	0	0	0	23002	1.8	-3	0	37266	2.8	-2	-2	-3	-12	2
Veyras	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	0	0	81140	56.49	-4	-4	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	2733	1.9	-3	0	6997	4.9	-4	-1	-5	-9	-1
Veysonnaz	0	0	0	0	0.00	0.0	0	355	31.1	-4	0	0	0	0	51082	44.66	-3	-7	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	4746	4.1	-4	0	5780	5.1	-4	-2	-6	-13	-8
Vionnaz	0	0	0	0	0.00	0.0	0	5906	28.2	-4	2	-2	0	0	187644	8.96	-1	-7	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	20096	1.0	-2	0	53257	2.5	-2	-2	-2	-9	5
Visp	796	-2	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	0	0	1	-1	616472	46.77	-3	-6	0	0	0	0	6343	48.1	-1	0	0	6065	24659	2.3	-4	4678	29539	2.6	-2	-1	-5	-12	-1
Visperterminen	0	0	0	0	0.01	0.0	-2	3656	7.1	-2	2	-2	2	-2	177232	3.44	0	-8	0	0	0	0	6703	13.0	-1	0	0	0	12475	0.2	-1	3330	63276	1.3	-2	-2	-2	-11	4
Vollèges	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	2	-2	5	-3	127368	7.15	-1	-6	0	0	0	0	11452	64.3	-1	0	0	0	23727	1.3	-3	3032	62841	3.7	-3	-1	-4	-11	6
Vouvry	0	0	0	0	0.00	0.0	0	792	2.4	-1	0	0	0	0	293571	8.76	-1	-2	0	0	16	-2	716	2.1	0	0	0	4712	17416	0.7	-2	0	54716	1.6	-2	-2	-2	-6	11
Wiler	0	0	0	0	0.00	0.0	0	5571	37.6	-4	0	0	0	0	68612	4.63	0	-4	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	1957	0.1	-1	0	17406	1.2	-2	-2	-2	-6	6
Zeneggen	0	0	0	0	0.00	0.0	0	0	0.0	0	2	-2	0	0	61955	8.15	-1	-3	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	4459	0.6	-2	0	18178	2.4	-2	-2	-2	-5	14
Zermatt	0	0	-3	-4	0.00	0.0	0	63634	26.2	-4	2	-2	2	-2	400273	1.65	0	-15	0	0	6	-1	13175	5.4	0	0	0	0	0	0.0	0	9640	44061	0.2	-1	-1	-1	-17	5
Zwischbergen	0	0	0	0	3.10	3.6	-2	0	0.0	0	2	-2	0	0	38290	0.45	0	-4	0	0	4	-1	10841	12.6	-1	0	0	0	4803	0.1	-1	0	31113	0.4	-1				

Annexe III: Calcul des nuitées

Site potentiel	Commune	Base du calcul des nuitées						Nuitées			Offre effective de lits
		Hôtellerie	Parahôtellerie	Parahôtellerie x 5	Parahôtellerie autres ¹⁾	Parahôtellerie autres x 5	Total lits (pour conversion valeur ajoutée)	Nuitées hôtellerie	Nuitées parahôtellerie calculées	Nuitées totales calculées	
Site potentiel 1	Port-Valais	100	1000	5000	0	0	5'100	11'000	55000	66'000	1'100
	St-Gingolph	30	692	3460	240	1200	4'690	3'300	51260	54'560	962
	Vouvry	71	562	2810	119	595	3'476	7'810	37455	45'265	752
							13'266			165'825	2'814
Site potentiel 2	Ardon	36	0	0	0	0	36	3'960	0	3'960	36
	Dorénaz	0	308	1540	60	300	1'840	0	20240	20'240	368
	Chamoson/Leytron ²⁾	200	6350	31750	569	2845	34'795	22'000	380545	402'545	7'119
	Conthey	96	2720	13600	48	240	13'936	10'560	152240	162'800	2'864
	Fully	50	0	0	170	850	900	5'500	9350	14'850	220
	Saillon	139	1400	7000	42	210	7'349	15'290	79310	94'600	1'581
							58'856			698'995	12'188
Site potentiel 3	Bagnes ³⁾	1374	26308	131540	1140	5700	138'614	151'140	1509640	1'660'780	28'822
	Bourg-St-Pierre	294	72	360	268	1340	1'994	32'340	18700	51'040	634
	Liddes	84	720	3600	222	1110	4'794	9'240	51810	61'050	1'026
	Orsières	597	4680	23400	1025	5125	29'122	65'670	313775	379'445	6'302
	Sembracher	97	244	1220	70	350	1'667	10'670	17270	27'940	411
							176'191			2'180'255	37'195
Site potentiel 4	Evolène ⁴⁾	569	2335	11675	1498	7490	19'734	62'590	210815	273'405	4'402
	Grône	12	2200	11000	170	850	11'862	1'320	130350	131'670	2'382
	Hérémece	23	2720	13600	396	1980	15'603	2'530	171380	173'910	3'139
	Mase	0	750	3750	30	150	3'900	0	42900	42'900	780
	Nax	60	1831	9155	216	1080	10'295	6'600	112585	119'185	2'107
	St-Martin	46	1800	9000	130	650	9'696	5'060	106150	111'210	1'976
	Vernamiège	5	496	2480	124	620	3'105	4'510	34100	38'610	625
							74'195			890'890	15'411
Site potentiel 5	Albinen	129	282	1410	474	2370	3'909	4'133	41580	45'713	885
	Erschmatt	0	325	1625	30	150	1'775	0	19525	19'525	355
	Ferden	32	46	230	155	775	1'037	3'520	11055	14'575	233
	Guttet-Feschel	21	716	3580	303	1515	5'116	2'310	56045	58'355	1'040
	Inden	45	400	2000	0	0	2'045	4'950	22000	26'950	445
	Leuk	142	700	3500	0	0	3'642	7'244	38500	45'744	842
	Leukerbad	1400	6900	34500	306	1530	37'430	323'116	396330	719'446	8'606
	Salgesch	116	0	0	15	75	191	9'617	825	10'442	131
Varen	0	138	690	0	0	690	0	7590	7'590	138	
							55'835			948'340	12'675
Site potentiel 6	Simplon	233	306	1530	778	3890	5'653	7'268	59620	66'888	1'317
	Zwischbergen	4	0	0	10	50	54	440	550	990	14
							5'707			67'878	1'331
Site potentiel 7	Ernen ⁵⁾	84	450	2250	115	575	2'909	9'240	31075	40'315	649
	Grensiols	6	250	1250	0	0	1'256	660	13750	14'410	256
							4'165			54'725	905
Site potentiel 8	Obergoms ⁶⁾	394	2319	11595	567	2835	14'824	25'245	158730	183'975	3'280
							14'824			183'975	3'280

Source: Statistiques Valais tourisme

Hypothèses

Durée de la saison 110 jours hiver et été ensemble
Taux d'occupation 50% parahôtellerie par rapport à hôtellerie
Valeur ajoutée 5 parahôtellerie 20% par rapport à hôtellerie

¹⁾ Logements de groupes / auberges de jeunesse

²⁾ Chamoson/Leytron avec Ovronnaz

³⁾ Bagnes avec Verbier

⁴⁾ Evolène région

⁵⁾ Ernen: Ausserbinn, Binn, Ernen, Mühlebach, Steinhaus fusionnées

⁶⁾ Obergoms: Oberwald, Obergesteln, Ulrichen fusionnées

